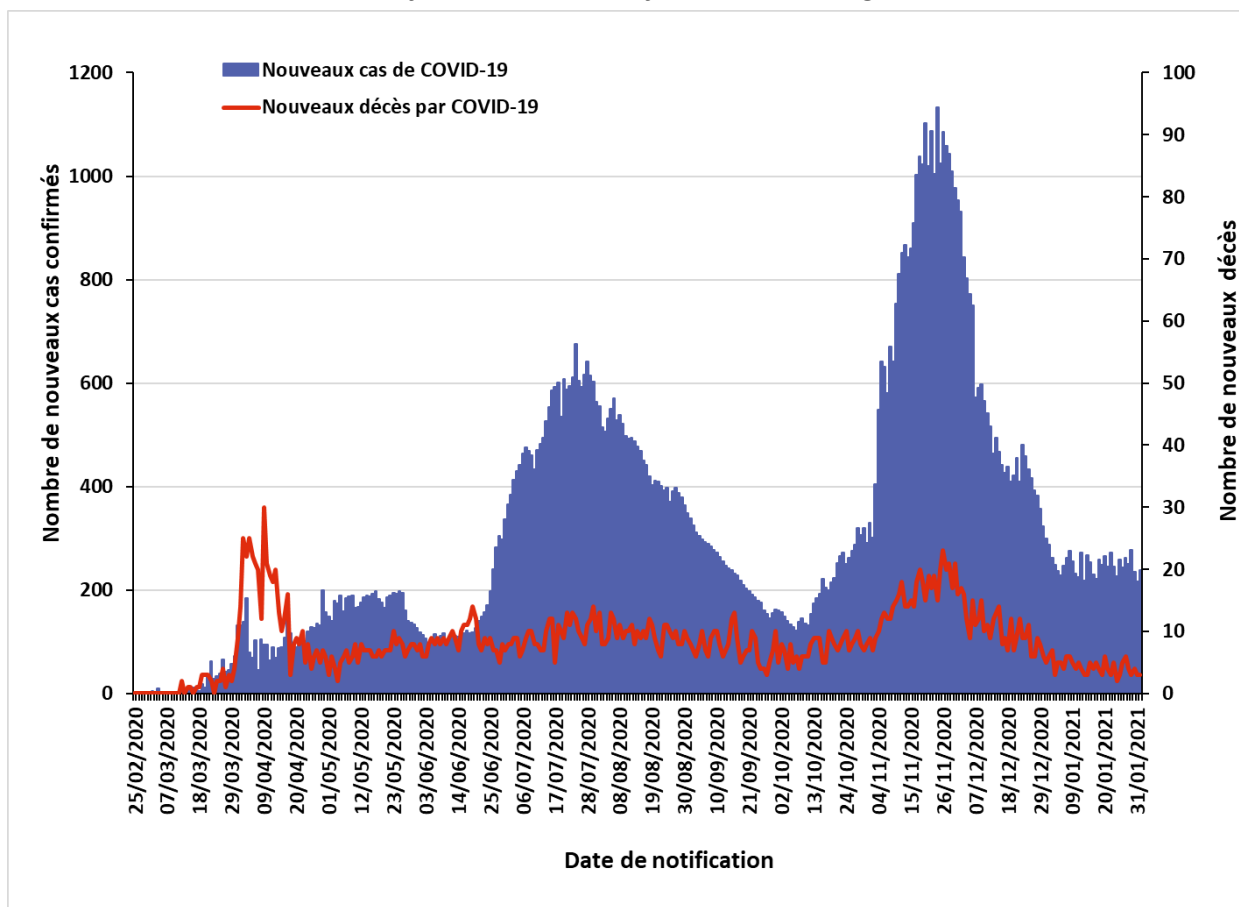


RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 311
Date du rapport : 02 février 2021
Date des Données : 01 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 1er février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 01 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 01 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		107 578
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		239
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		245,05
Taux d'accroissement du nombre de cas de COVID-19 confirmés sur les 7 derniers jours		1,63%
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	22
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	21
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	5
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		73 530
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		186
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		322
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		29
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 894
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		3
Taux de létalité		2,69%
Taux de mortalité (sur 100 000 habitants)		6,59

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 01 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 30 derniers jours en Algérie (du 03 au 01 février 2021)

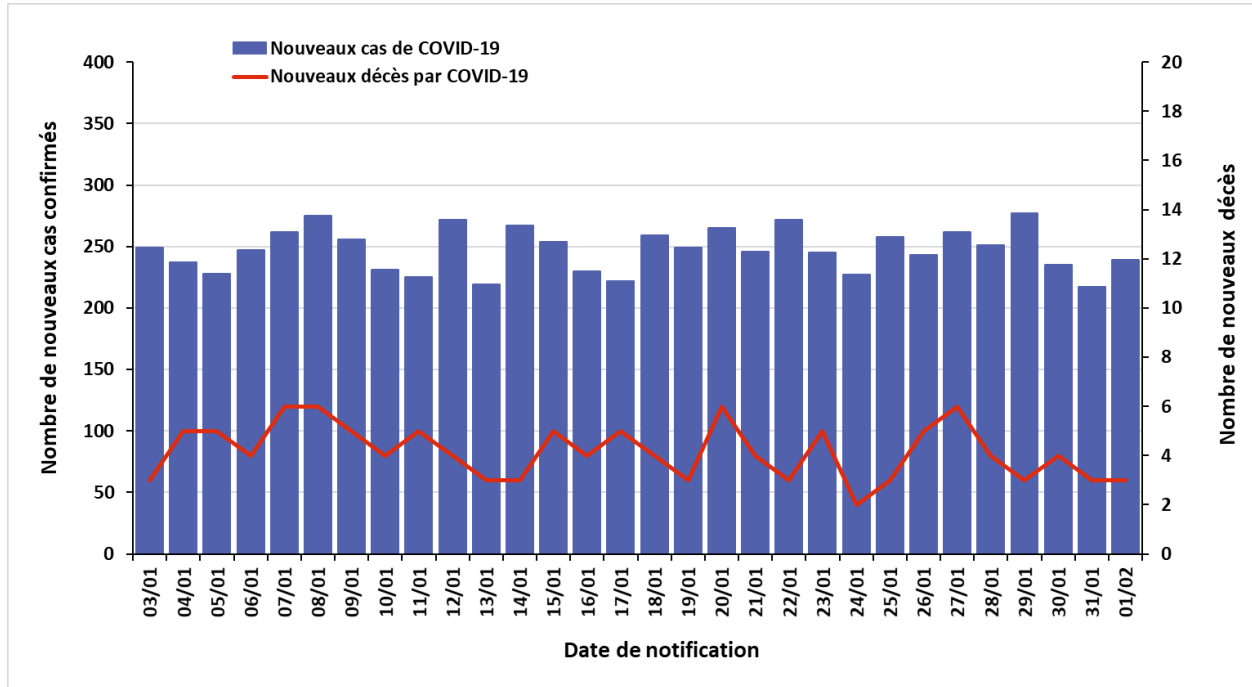
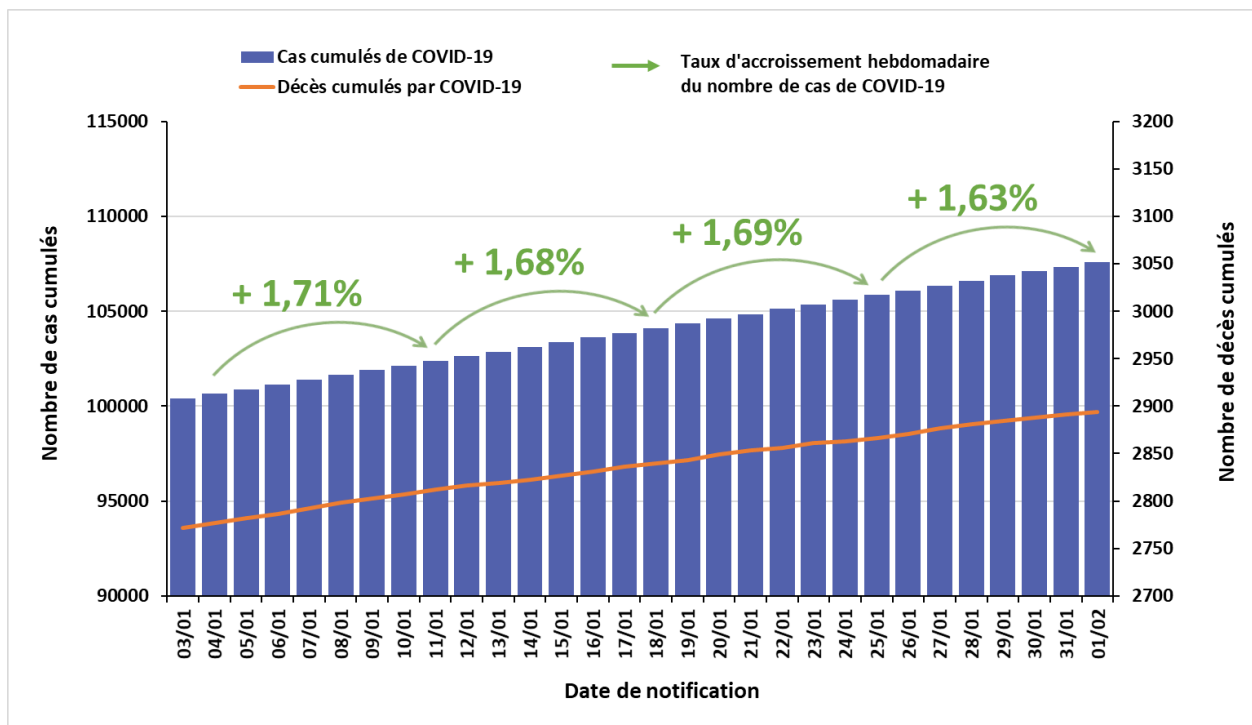
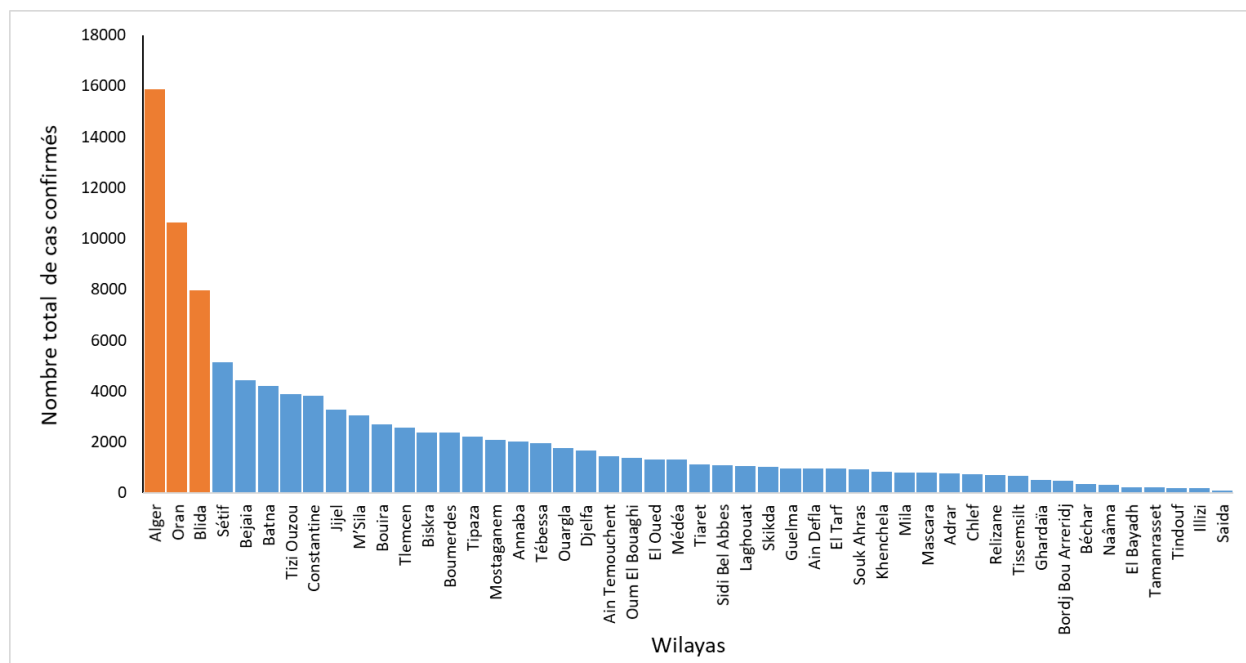


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 sur les 30 derniers jours en Algérie (du 03 au 01 février 2021)



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE PAR WILAYA AU 28 JANVIER 2021

Figure 4 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par wilaya au 28 janvier 2021 en Algérie.



En date du 28 janvier 2021, les wilayas d'Alger, Oran et Blida regroupaient le plus grand nombre de cas notifiés avec respectivement 16137, 10896 et 8075 cas (figure 4), soit 33% des cas déclarés dans le pays. En termes d'incidence, ces trois wilayas figuraient également parmi les 05 wilayas ayant le taux d'incidence le plus élevé (supérieur à 400 cas pour 100 000 habitants), avec les wilayas de Jijel et de Bejaia.

Sur 14 jours, du 15 au 28 janvier 2021, 07 wilayas ont eu un taux d'accroissement supérieur ou égal à 5%, majoritairement dans la région Ouest (06 sur 07), tel que détaillé ci-dessous (Table 2).

Table 2 : Description des wilayas ayant un taux d'accroissement du nombre de cas de COVID-19 confirmés supérieur ou égal à 5% entre le 15 et le 28 janvier 2021 en Algérie

Wilaya	Région	Cas cumulés de COVID-19	Taux d'incidence (sur 100 000 hab)	Nouveaux cas (15-28 janvier)	Taux d'accroissement (15-28 janvier)
Relizane	Ouest	738	84,74	57	8,4%
Chlef	Centre	749	60,31	56	8,1%
Mostaganem	Ouest	2122	232,07	128	6,4%
Oran	Ouest	10896	589,18	643	6,3%
Sidi Bel Abbes	Ouest	1085	146,93	64	6,3%
Mascara	Ouest	804	83,29	40	5,2%
Tissemsilt	Ouest	675	194,05	32	5,0%

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

L'OMS et l'UNICEF prennent part à des réunions de coordination avec le Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière portant sur le suivi de la mise en œuvre des différentes activités du plan d'appui au mécanisme COVAX : évaluation de la chaîne de froid et identification des besoins, formation du personnel de santé à la vaccination anti-COVID-19 et communication sur les risques afin de promouvoir la vaccination anti-COVID-19 et de sensibiliser la population pour y adhérer.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 30 janvier 2021, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de prolonger des mesures de confinement pour 15 jours supplémentaires à compter du 31 janvier 2021. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane.
- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaia.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Prorogation de la mesure de fermeture pour une période de 15 jours et dans les 19 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs et les plages.
- Prorogation de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 19 heures (dans les wilayas concernées par le confinement).
- Prorogation de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement.
- Prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

3. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.
- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** : RAS

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** :

Après l'arrivée de 50 000 doses du vaccin russe Spoutnik V vendredi 29 janvier 2021 à l'aéroport militaire de Boufarik (Blida), une cargaison de 50 000 doses du vaccin Oxford/AstraZeneca est arrivée lundi 1^{er} février à l'aéroport international Houari Boumediene d'Alger.

L'Institut Pasteur d'Alger a indiqué que vingt wilayas recevront des doses du vaccin Spoutnik V, la répartition étant basée sur la population de chaque wilaya et le nombre de cas de contamination enregistrés. Parmi ces wilayas figurent Alger, Tizi-Ouzou, Tipaza, Sétif, Oran, Jijel, Tlemcen, Batna, Mostaganem ainsi que Ouargla et Biskra.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR** : peneauc@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

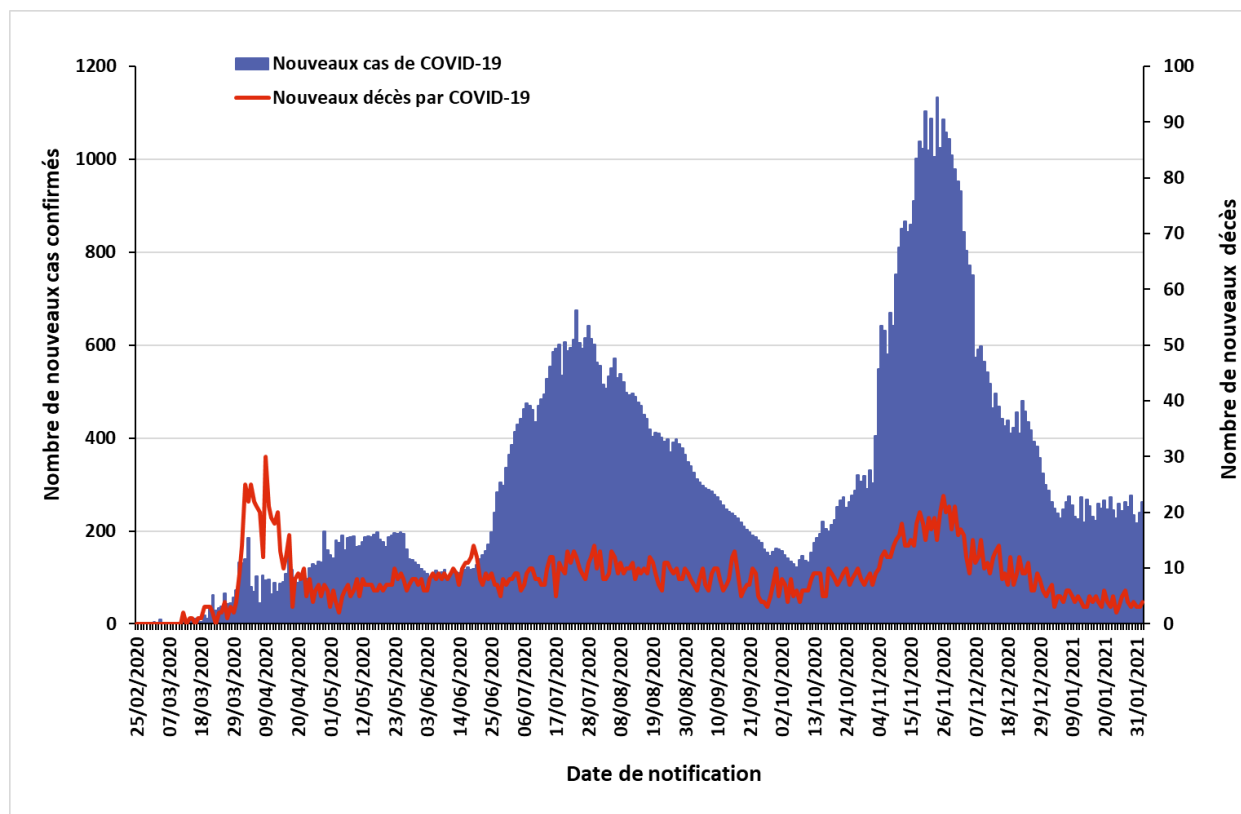
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 312
Date du rapport : 03 février 2021
Date des Données : 02 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 02 février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 02 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 02 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		107 841
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		263
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		245,65
Taux d'accroissement du nombre de cas de COVID-19 confirmés sur les 7 derniers jours		1,64%
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	25
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	17
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	6
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		73 732
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		202
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		368
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		23
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 898
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		4
Taux de létalité		2,69%
Taux de mortalité (sur 100 000 habitants)		6,60

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 02 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 30 derniers jours en Algérie (du 04 janvier au 02 février 2021)

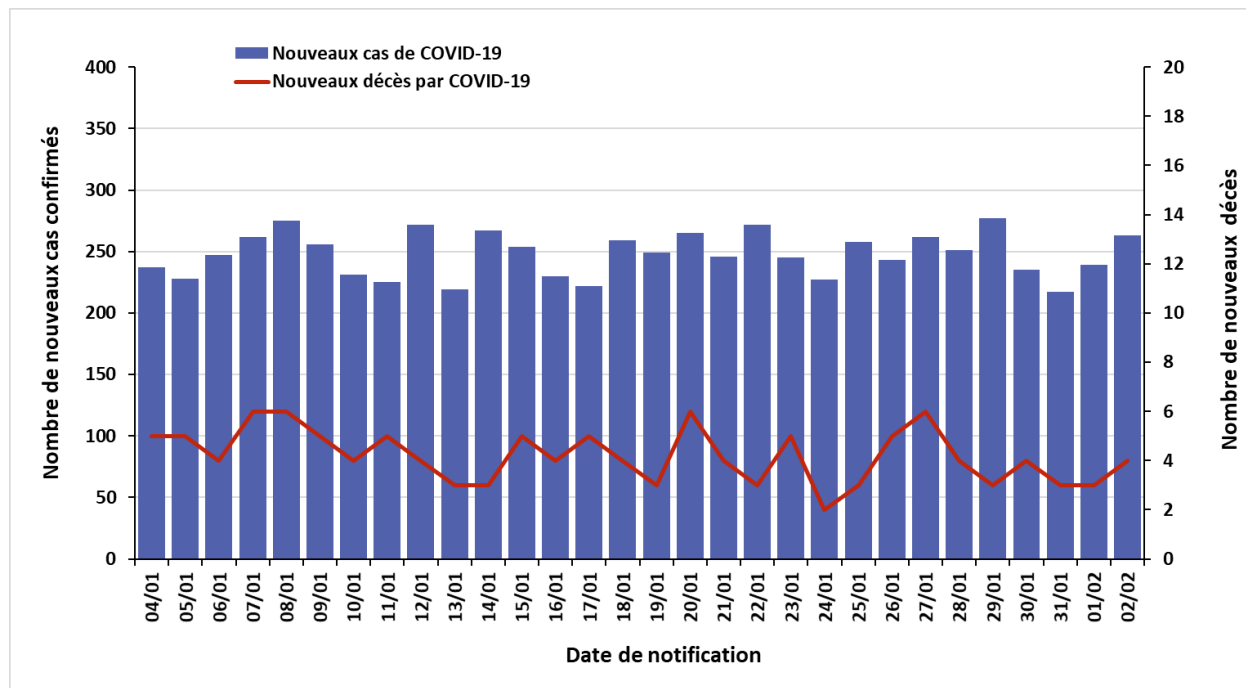
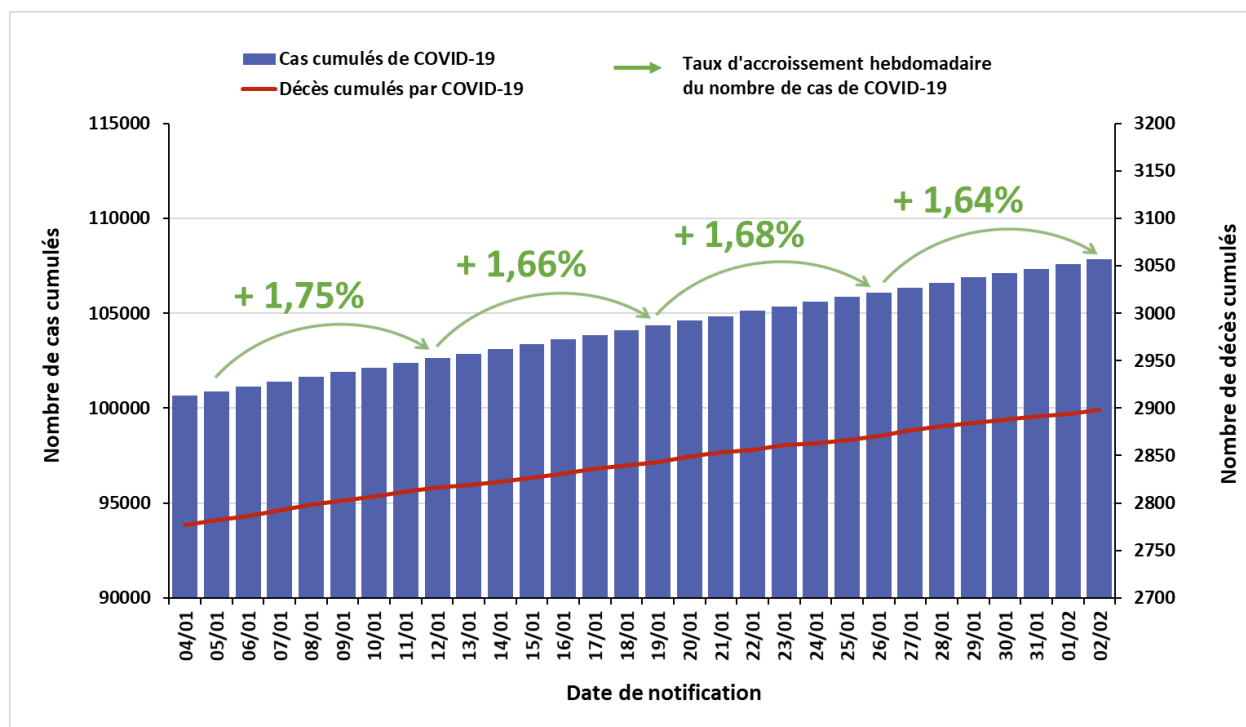


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 sur les 30 derniers jours en Algérie (du 04 janvier au 01 février 2021)



❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

L'OMS et l'UNICEF prennent part à des réunions de coordination avec le Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière portant sur le suivi de la mise en œuvre des différentes activités du plan d'appui au mécanisme COVAX : évaluation de la chaîne de froid et identification des besoins, formation du personnel de santé à la vaccination anti-COVID-19 et communication sur les risques afin de promouvoir la vaccination anti-COVID-19 et de sensibiliser la population pour y adhérer.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 02 février 2021, compte tenu de l'amélioration relative de la situation épidémiologique, les 19 wilayas soumises à un confinement partiel ont annoncé la réadaptation des horaires de couvre-feu à compter du 03 février 2021. Ces mesures se résument désormais comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile **de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures**, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Aïn Temouchent et Relizane.
- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaïa, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Aïn Defla, Naâma et Ghardaïa.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- **Réouverture** dans les 19 wilayas concernées par le couvre-feu des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs et les plages.
- Modification de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui pourront exercer leurs activités **jusqu'à 21 heures** (dans les wilayas ayant un couvre-feu). Cette mesure concerne : les commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de jouets, d'articles de sport, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les lieux de concentration de commerces.
- Prorogation de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement.
- Prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

3. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :
- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.
 - Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
- ❖ **Laboratoire** : RAS
- ❖ **Logistique** : RAS
- ❖ **Partenariat** : RAS
- ❖ **Communication du risque** : RAS
- ❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- Dr NGUESSAN Bla Francois, WR : nguessanf@who.int
- Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR : peneauc@who.int
- Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC : khelifih@who.int

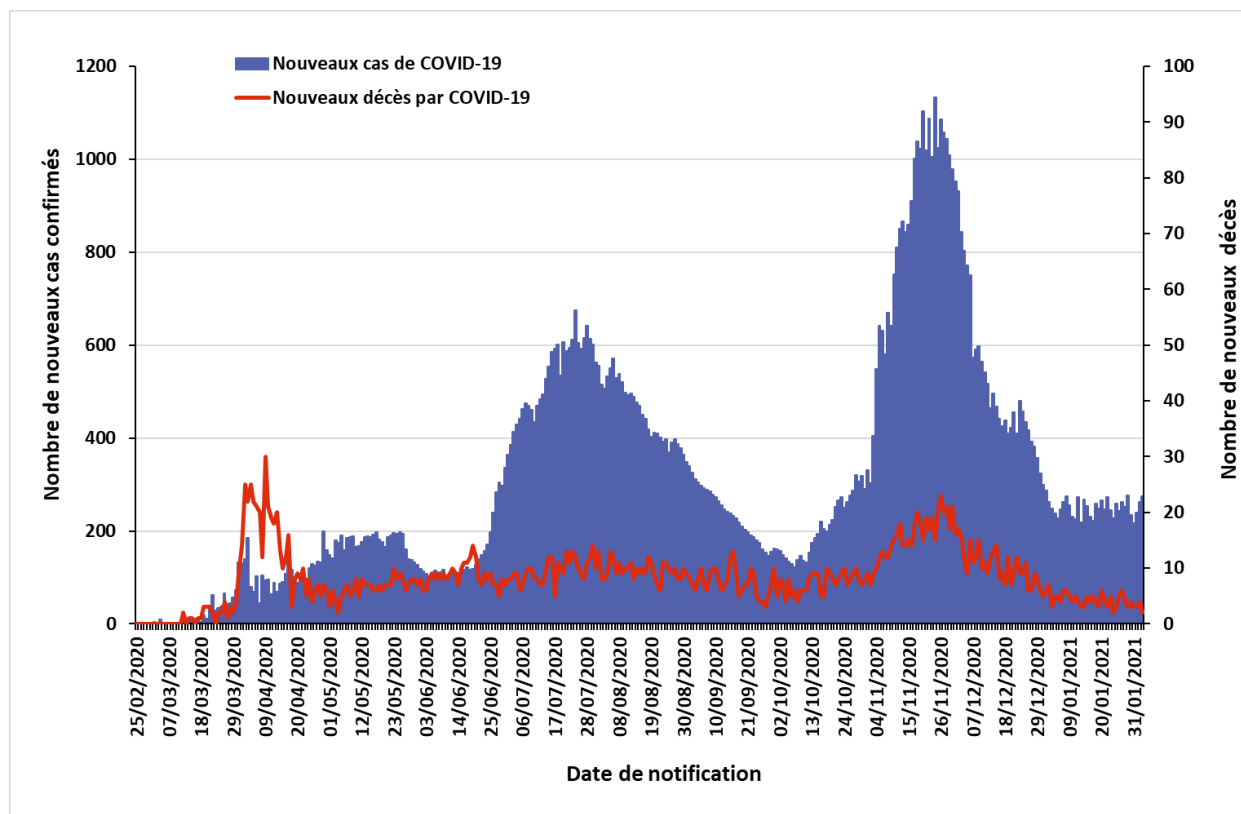
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 313
Date du rapport : 04 février 2021
Date des Données : 03 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 03 février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 03 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 03 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		108 116
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		275
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		246,28
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	19
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	22
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	7
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		73 940
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		208
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		311
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		24
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 900
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		2
Taux de létalité		2,68%
Taux de mortalité (sur 100 000 habitants)		6,61

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 03 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 10 décembre 2020 au 03 février 2021)

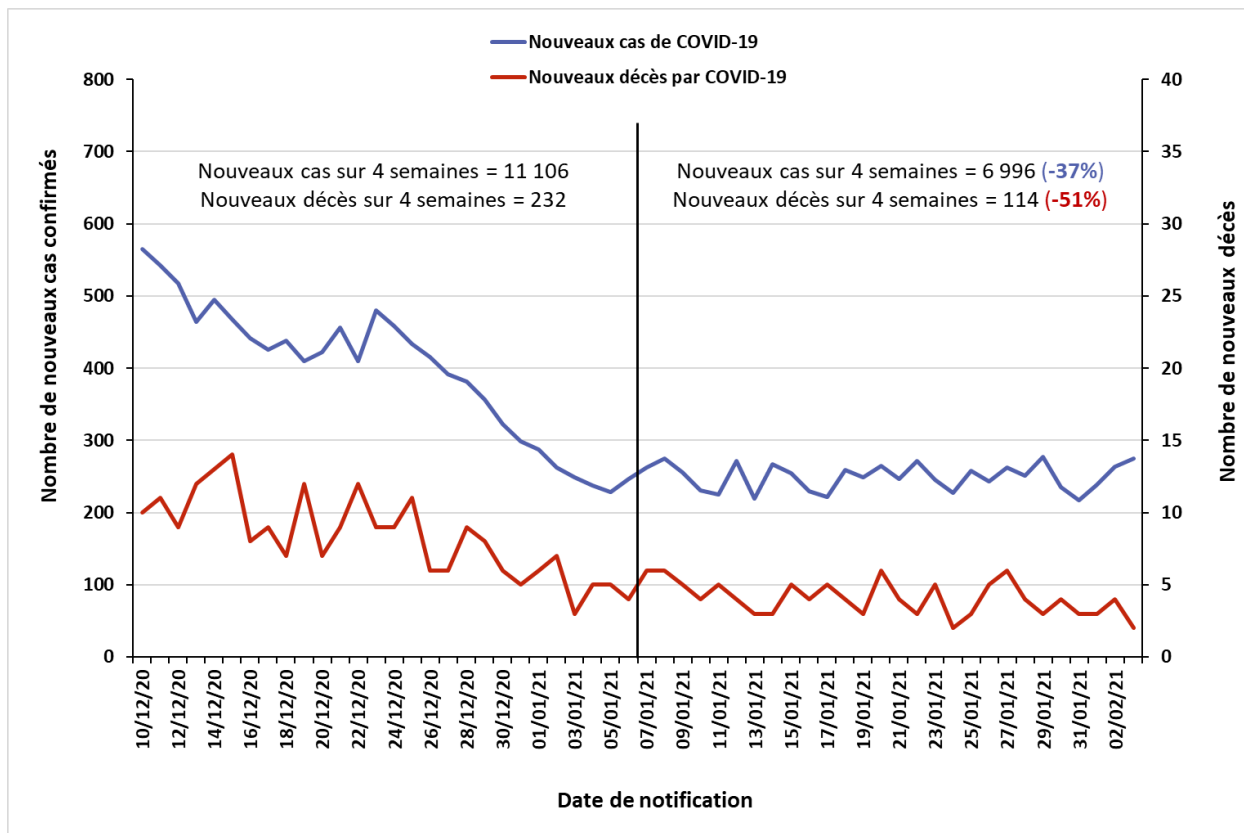
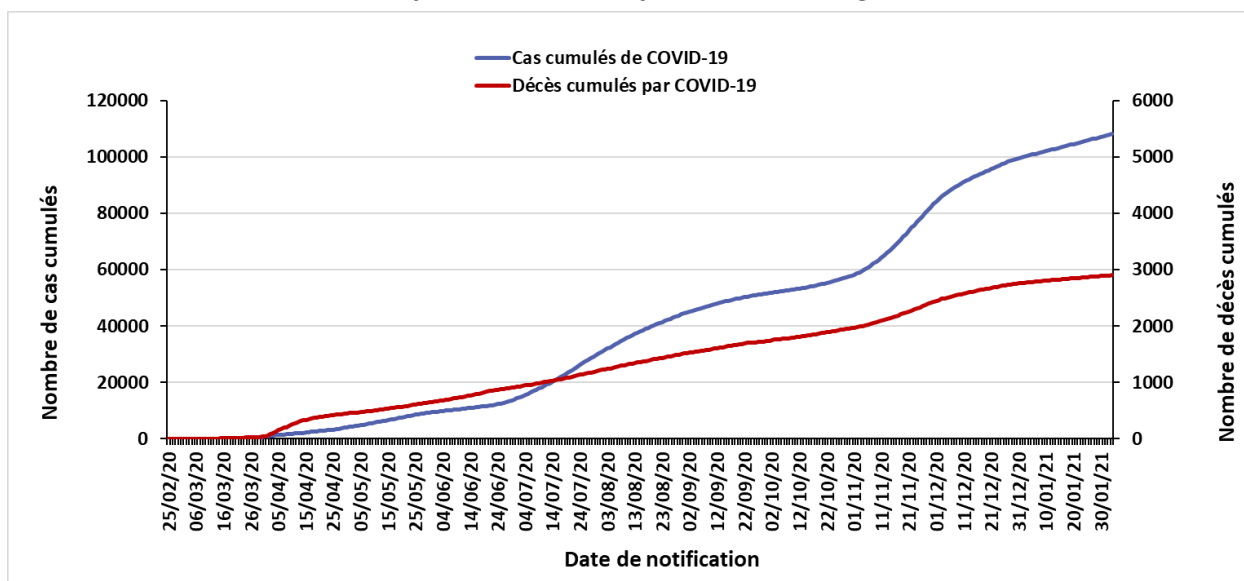


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 03 février 2021 en Algérie



❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

L'OMS et l'UNICEF prennent part à des réunions de coordination avec le Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière portant sur le suivi de la mise en œuvre des différentes activités du plan d'appui au mécanisme COVAX : évaluation de la chaîne de froid et identification des besoins, formation du personnel de santé à la vaccination anti-COVID-19 et communication sur les risques afin de promouvoir la vaccination anti-COVID-19 et de sensibiliser la population pour y adhérer.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 02 février 2021, compte tenu de l'amélioration relative de la situation épidémiologique, les 19 wilayas soumises à un confinement partiel ont annoncé la réadaptation des horaires de couvre-feu à compter du 03 février 2021. Ces mesures se résument désormais comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane.
- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaia.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Réouverture dans les 19 wilayas concernées par le couvre-feu des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs et les plages.
- Modification de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui pourront exercer leurs activités jusqu'à 21 heures (dans les wilayas ayant un couvre-feu). Cette mesure concerne : les commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de jouets, d'articles de sport, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les lieux de concentration de commerces.
- Prorogation de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement.
- Prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

3. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.
- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** : RAS

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** :

La facilité COVAX, qui a pour objectif d'accélérer la mise au point et la fabrication de vaccins contre la COVID-19 et d'en assurer un accès juste et équitable à l'échelle mondiale, a dévoilé mercredi 03 février 2021 le montant des premières allocations qui seront délivrés aux pays participants au premier semestre 2021.

COVAX a ainsi alloué 2,200,800 doses de vaccins AstraZeneca à l'Algérie dans cette première allocation (en suivant a priori la répartition suivante : 26% au premier trimestre et 74% au deuxième trimestre 2021).

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- Dr NGUESSAN Bla Francois, WR : nguessanf@who.int
- Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR : peneauc@who.int
- Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC : khelifih@who.int

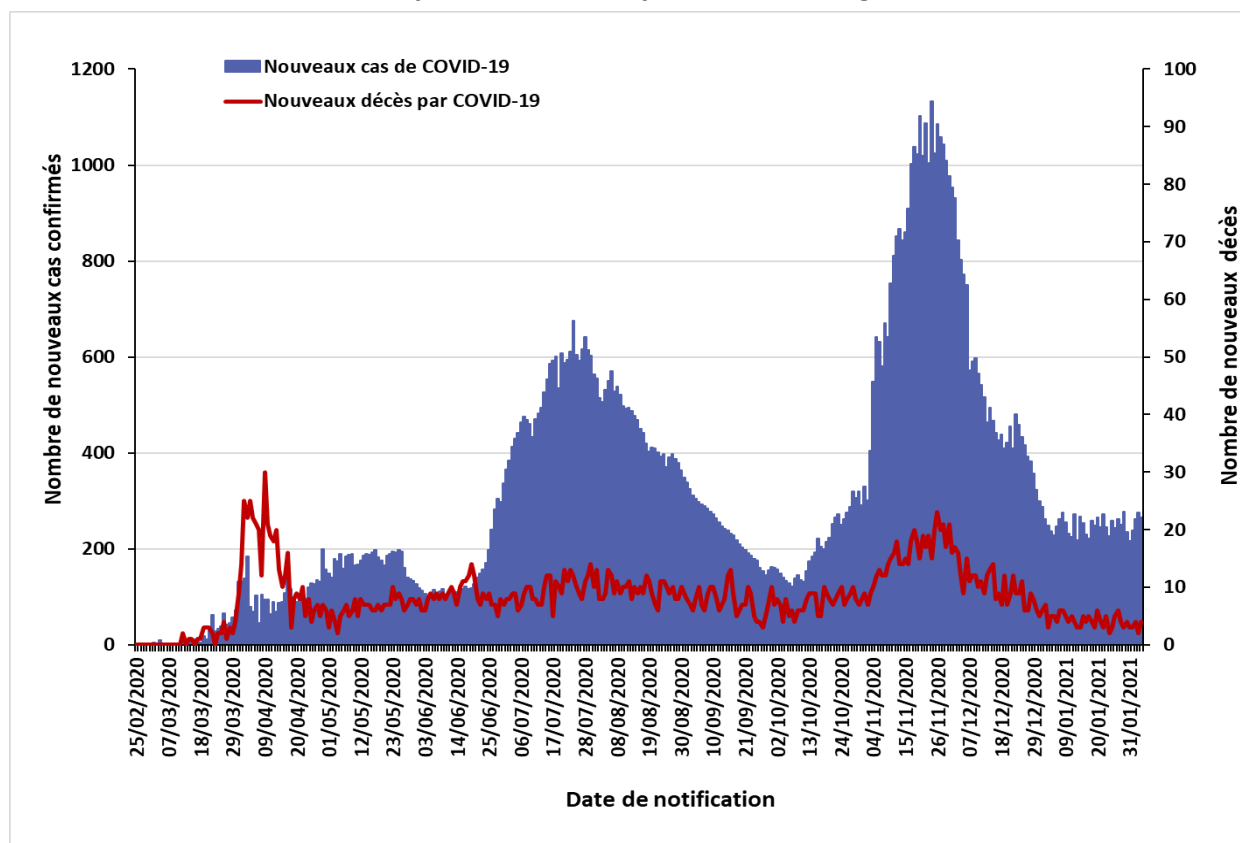
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 314
Date du rapport : 05 février 2021
Date des Données : 04 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 04 février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 04 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 04 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		108 381
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		265
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		246,88
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	16
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	23
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	9
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		74 136
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		196
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		0
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		21
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 904
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		4
Taux de létalité		2,68%
Taux de mortalité (sur 100 000 habitants)		6,62

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 04 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 11 décembre 2020 au 04 février 2021)

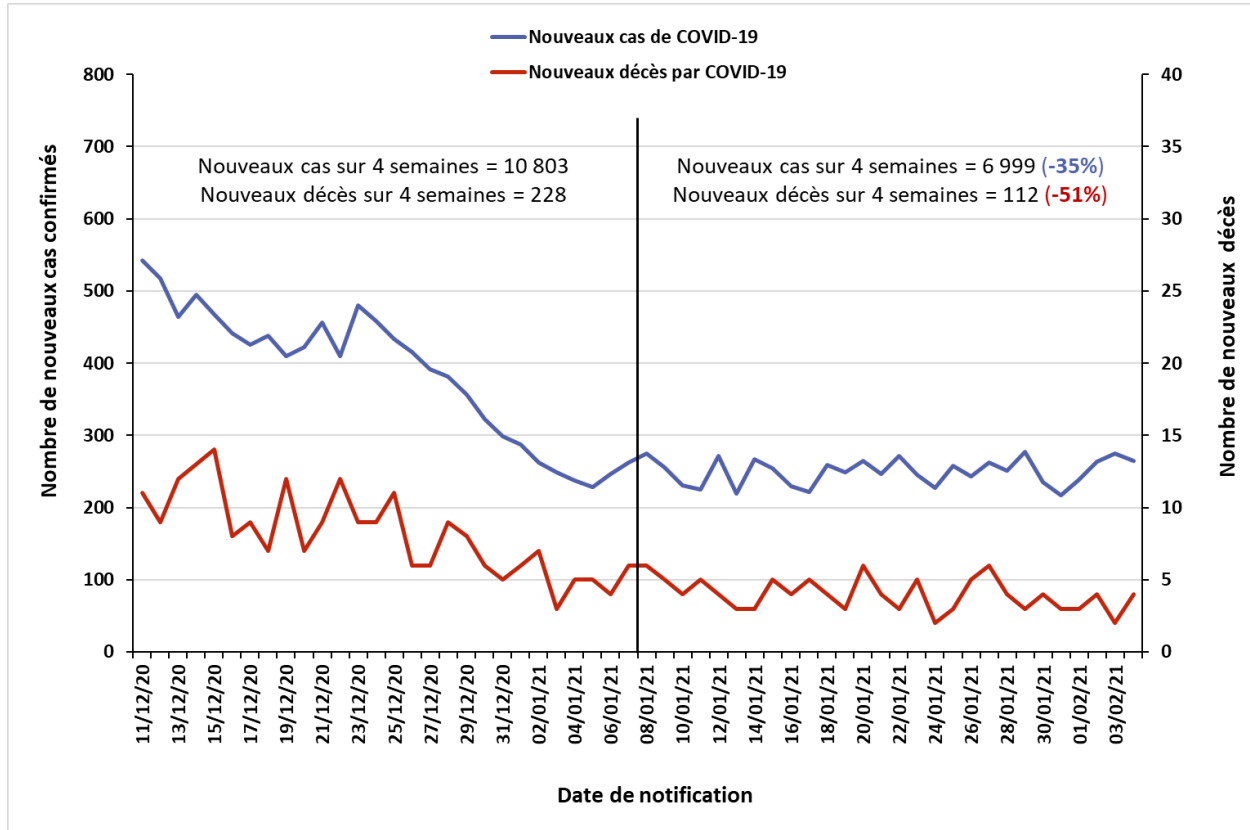
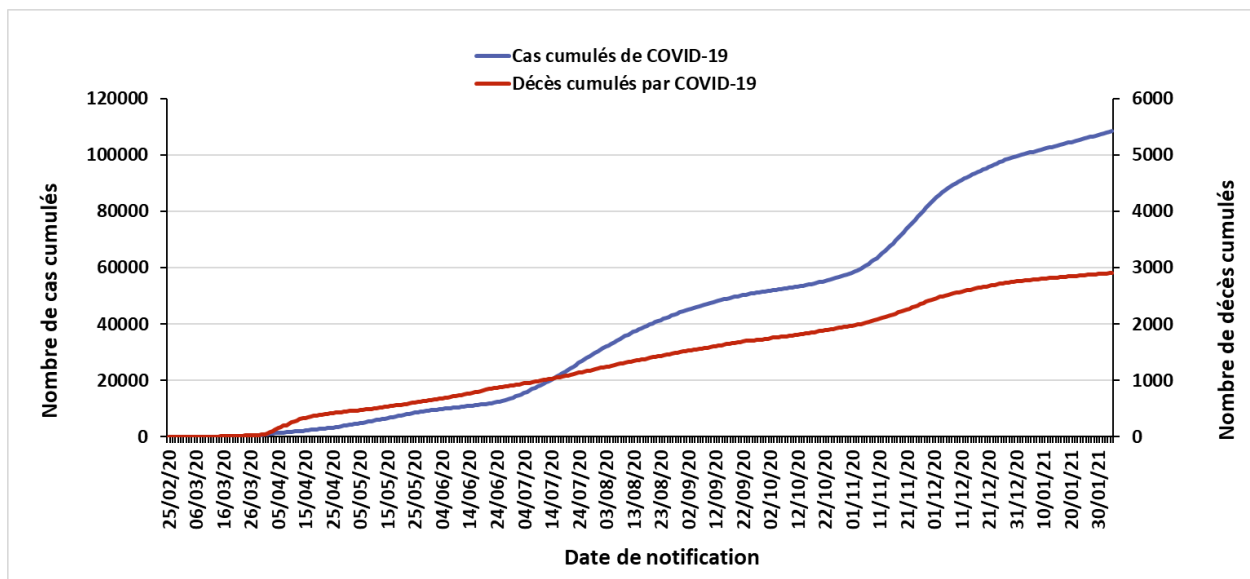


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 04 février 2021 en Algérie



❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

L'OMS et l'UNICEF prennent part à des réunions de coordination avec le Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière portant sur le suivi de la mise en œuvre des différentes activités du plan d'appui au mécanisme COVAX : évaluation de la chaîne de froid et identification des besoins, formation du personnel de santé à la vaccination anti-COVID-19 et communication sur les risques afin de promouvoir la vaccination anti-COVID-19 et de sensibiliser la population pour y adhérer.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 02 février 2021, compte tenu de l'amélioration relative de la situation épidémiologique, les 19 wilayas soumises à un confinement partiel ont annoncé la réadaptation des horaires de couvre-feu à compter du 03 février 2021. Ces mesures se résument désormais comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane.
- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaia.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Réouverture dans les 19 wilayas concernées par le couvre-feu des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs et les plages.
- Modification de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui pourront exercer leurs activités jusqu'à 21 heures (dans les wilayas ayant un couvre-feu). Cette mesure concerne : les commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de jouets, d'articles de sport, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les lieux de concentration de commerces.
- Prorogation de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement.
- Prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

3. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :
- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.
 - Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
- ❖ **Laboratoire** : RAS
- ❖ **Logistique** : RAS
- ❖ **Partenariat** : RAS
- ❖ **Communication du risque** : RAS
- ❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- Dr NGUESSAN Bla Francois, WR : nguessanf@who.int
- Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR : peneauc@who.int
- Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC : khelifih@who.int

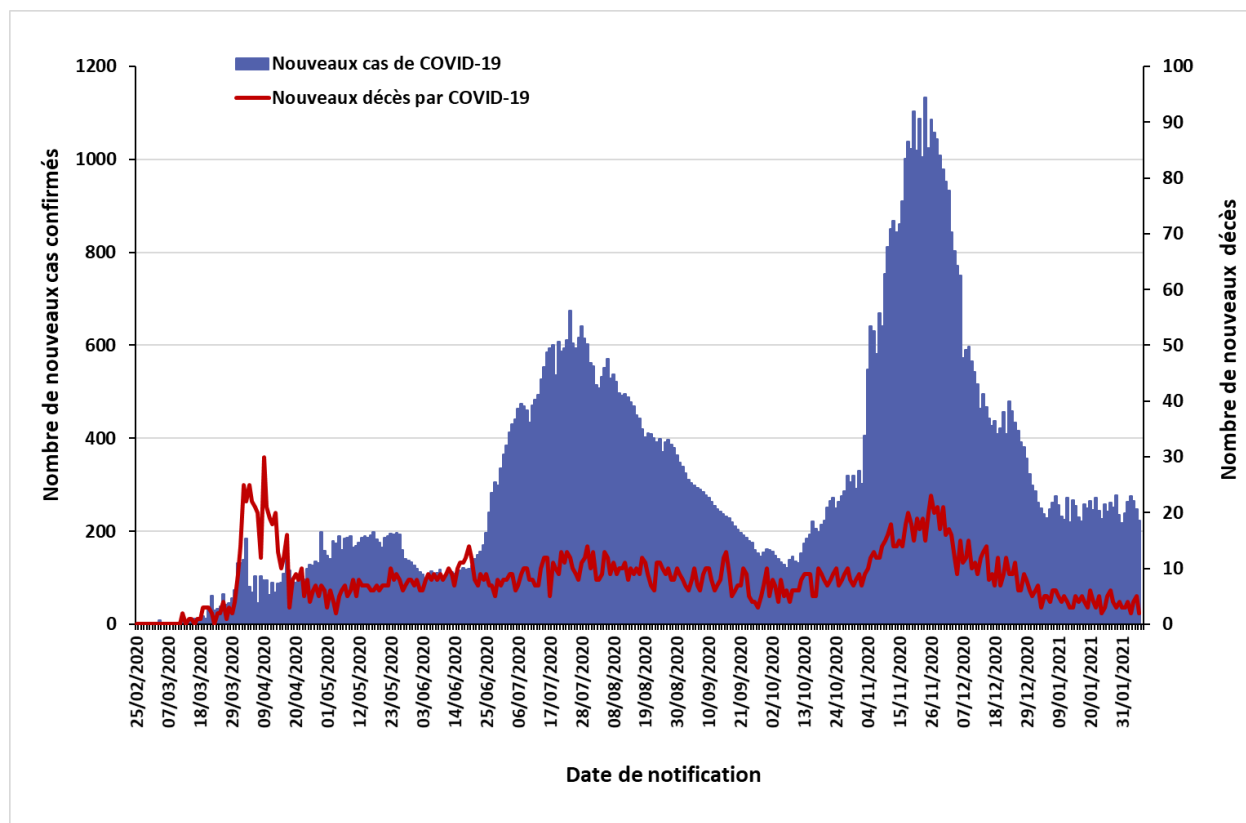
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 316
Date du rapport : 07 février 2021
Date des Données : 06 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 06 février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 05 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 05 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		108 852
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		223
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		247,95
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	17
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	23
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	8
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		74 508
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		178
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		221
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		21
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 911
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		2
Taux de létalité		2,67%
Taux de mortalité (sur 100 000 habitants)		6,63

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 05 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 13 décembre 2020 au 06 février 2021)

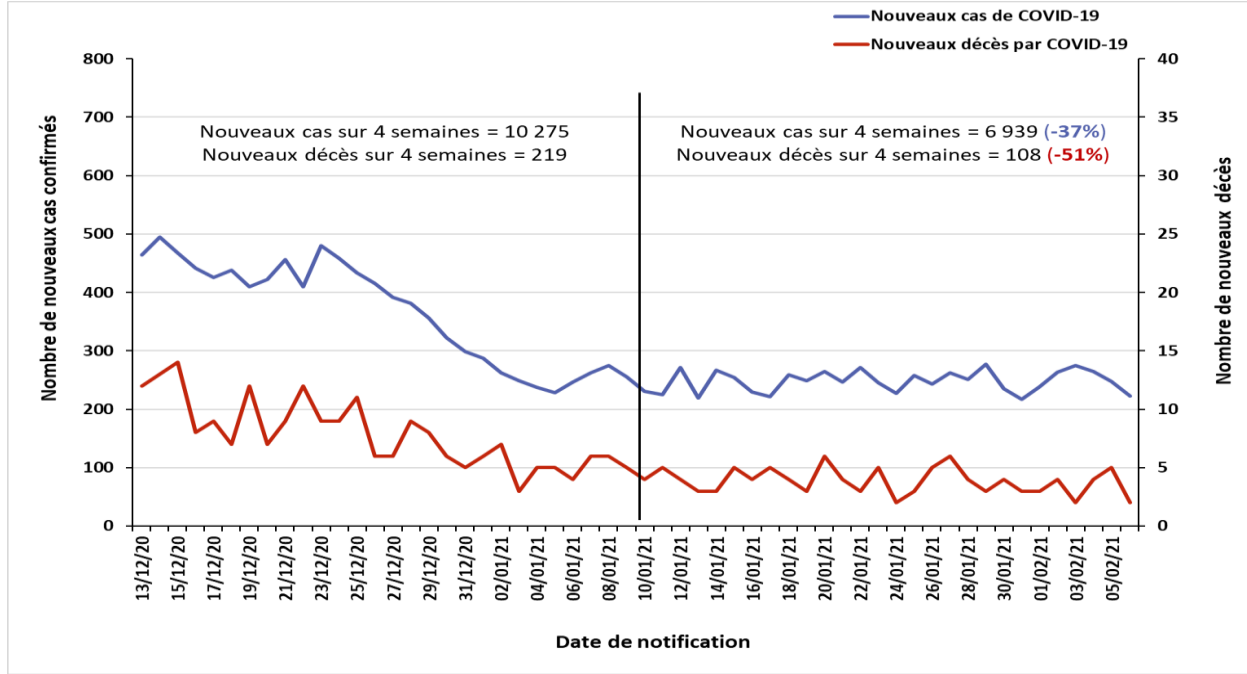
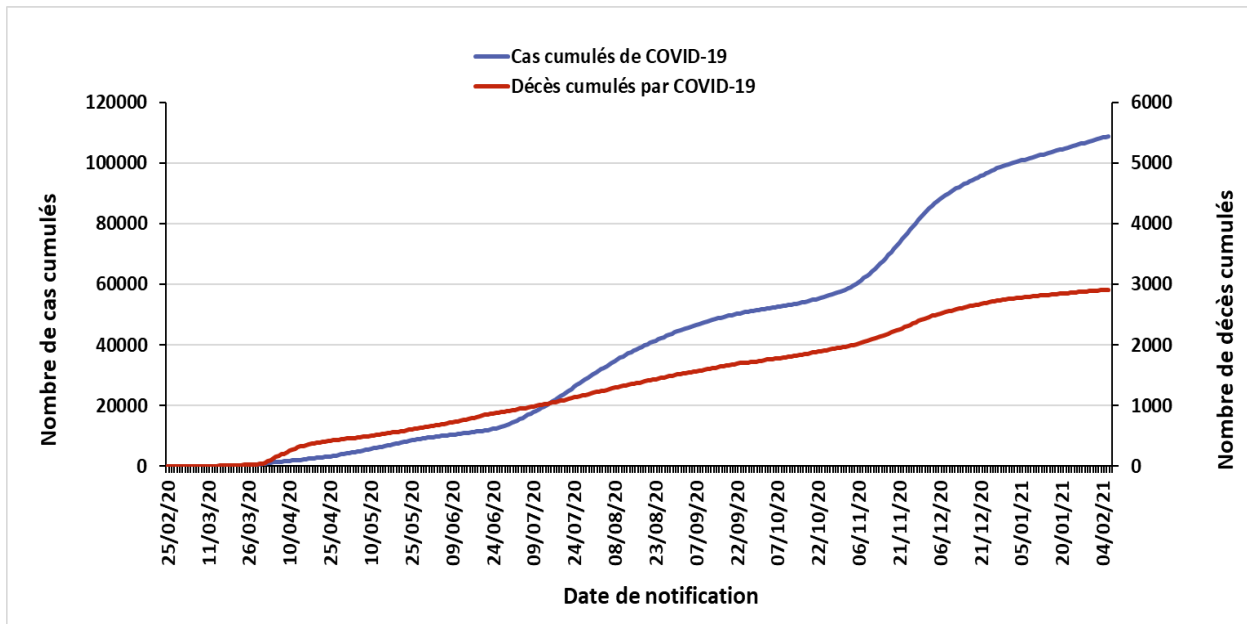


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 05 février 2021 en Algérie



ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

L'OMS et l'UNICEF prennent part à des réunions de coordination avec le Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière portant sur le suivi de la mise en œuvre des différentes activités du plan d'appui au mécanisme COVAX : évaluation de la chaîne de froid et identification des besoins, formation du personnel de santé à la vaccination anti-COVID-19 et communication sur les risques afin de promouvoir la vaccination anti-COVID-19 et de sensibiliser la population pour y adhérer.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 02 février 2021, compte tenu de l'amélioration relative de la situation épidémiologique, les 19 wilayas soumises à un confinement partiel ont annoncé la réadaptation des horaires de couvre-feu à compter du 03 février 2021. Ces mesures se résument désormais comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Aïn Temouchent et Relizane.
- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaïa, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Aïn Defla, Naâma et Ghardaïa.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Réouverture dans les 19 wilayas concernées par le couvre-feu des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs et les plages.
- Modification de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui pourront exercer leurs activités jusqu'à 21 heures (dans les wilayas ayant un couvre-feu). Cette mesure concerne : les commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de jouets, d'articles de sport, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les lieux de concentration de commerces.
- Prorogation de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement.
- Prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

3. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :
- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.
 - Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
- ❖ **Laboratoire** : RAS
- ❖ **Logistique** : RAS
- ❖ **Partenariat** : RAS
- ❖ **Communication du risque** : RAS
- ❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR** : peneauc@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

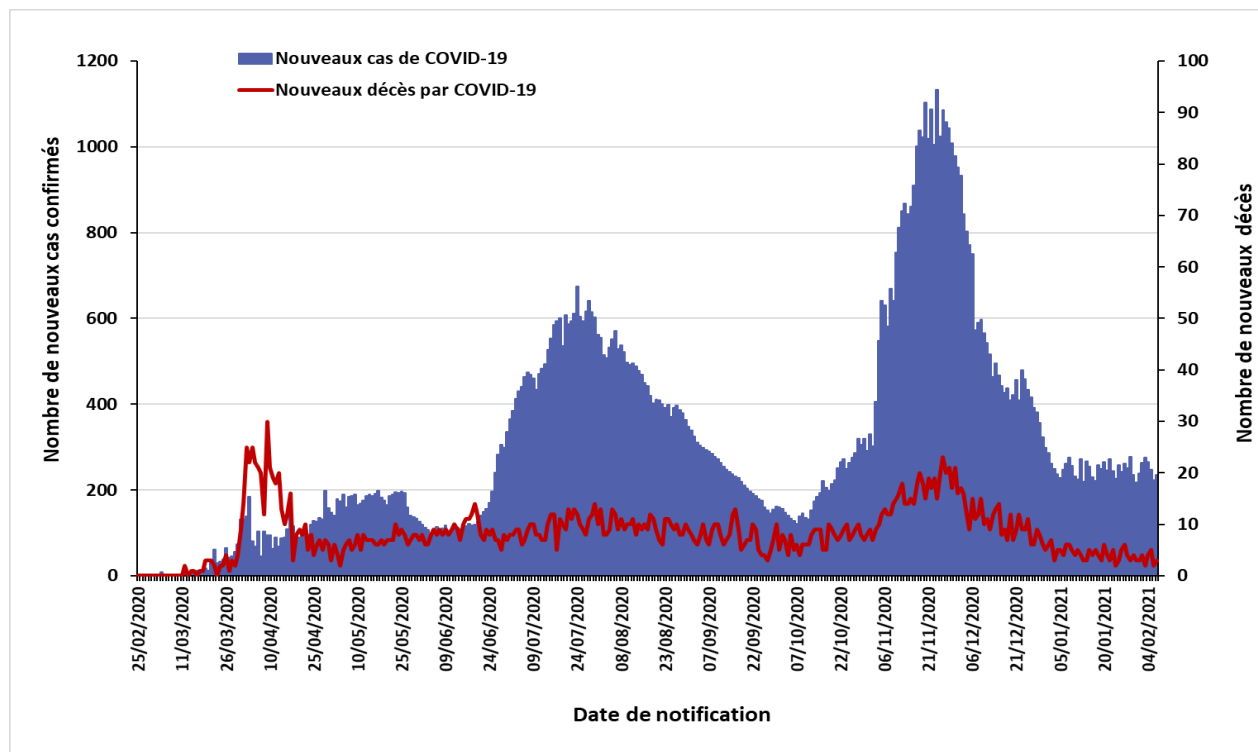
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 317
Date du rapport : 08 février 2021
Date des Données : 07 janvier 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 07 février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 07 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 07 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		109 088
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		236
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		248,49
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	22
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	20
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	6
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		74 692
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		184
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		334
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		23
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 914
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		3
Taux de létalité (%)		2,67
Taux de mortalité (pour 100 000 habitants)		6,64

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 07 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 11 décembre 2020 au 07 février 2021)

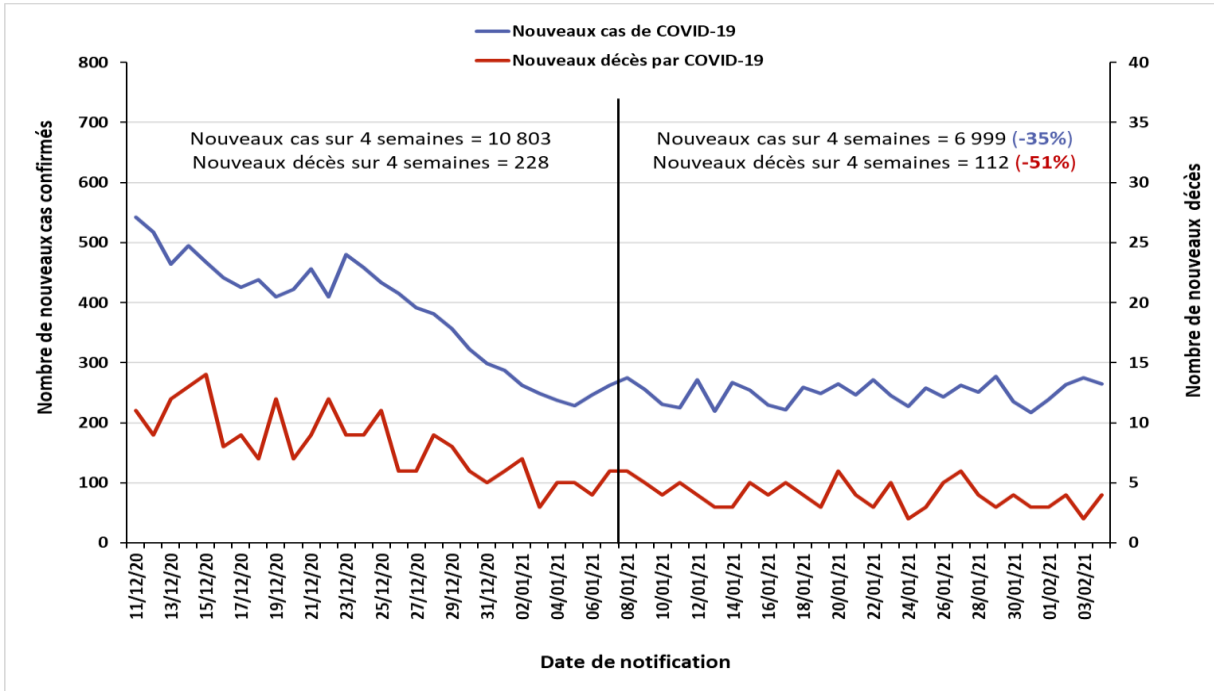
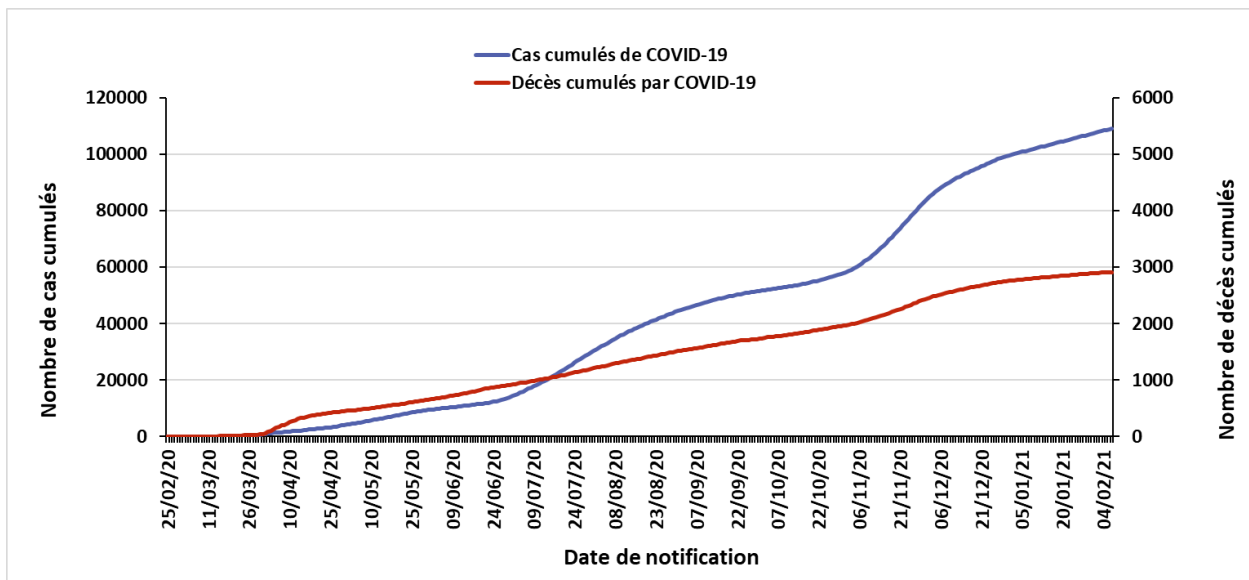


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 07 février 2021 en Algérie



POINT DE SITUATION EN FIN DE SEMAINE 05/2021

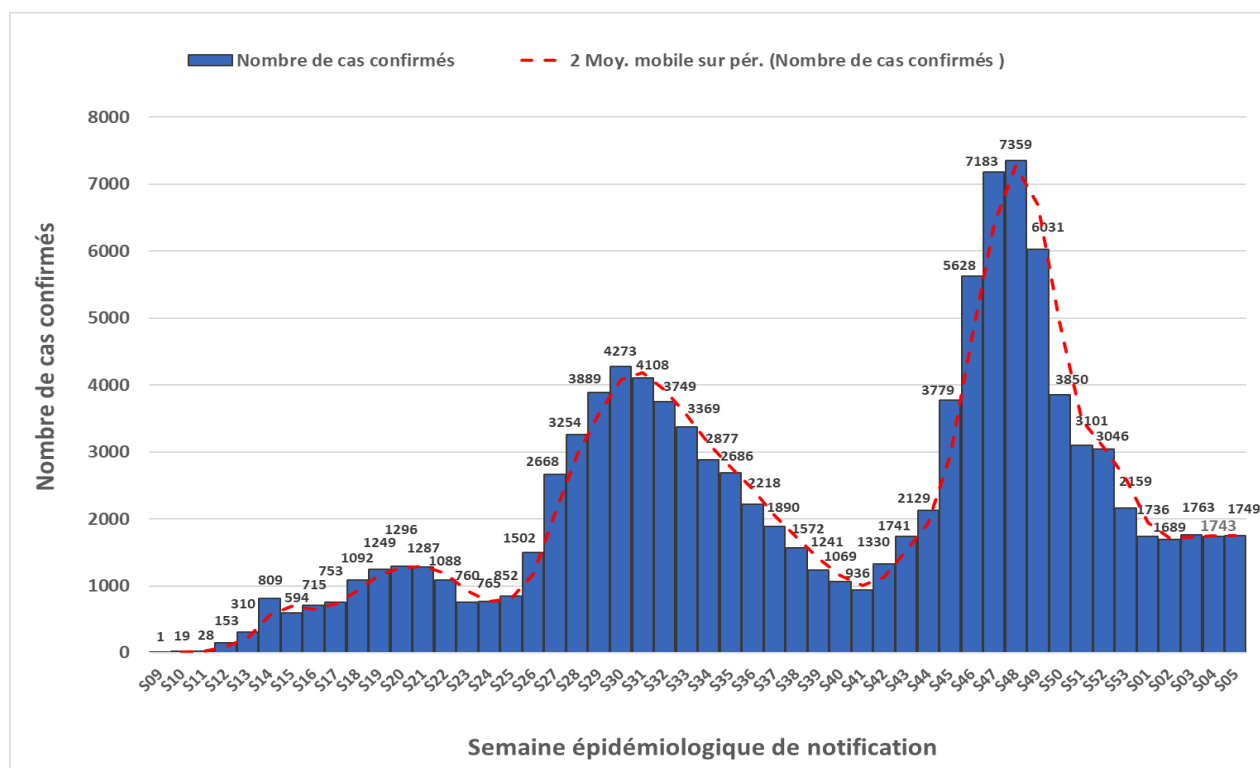
❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

❖ Bilan épidémiologique hebdomadaire

Figure 3 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par semaine de notification à la fin de la semaine 05/2021 au 07 février 2021 en Algérie



Le nombre le plus élevé de cas notifiés en une semaine depuis le début de la pandémie a été enregistré durant la semaine épidémiologique N°48 (23-29 novembre 2020) avec 7 359 cas. Après une baisse du nombre hebdomadaire de nouveaux cas entre les semaines épidémiologiques N°48/2020 et N°01/2021 (04-10 janvier 2021), un plateau a été atteint sur les 4 dernières semaines. Ce plateau est plus élevé que ceux observés en juin 2020 (S23-S25) et début octobre 2020 (S40-S41) et sa durée est plus longue (S01-S04).

POINT DE SITUATION EN FIN DE SEMAINE 05/2021

Table 3 : Indicateurs hebdomadaires des deux dernières semaines en Algérie

Item	S05/2021	S04/2021	Evolution
Nombre de nouveaux cas confirmés de COVID-19	1749	1743	- 0,3%
Moyenne quotidienne de nouveaux cas confirmés	249,9	249,0	-0,4
Incidence hebdomadaire (pour 100 000 habitants)	3,98	3,97	-0,3
Nombre de nouveaux décès par COVID-19	23	28	-17%

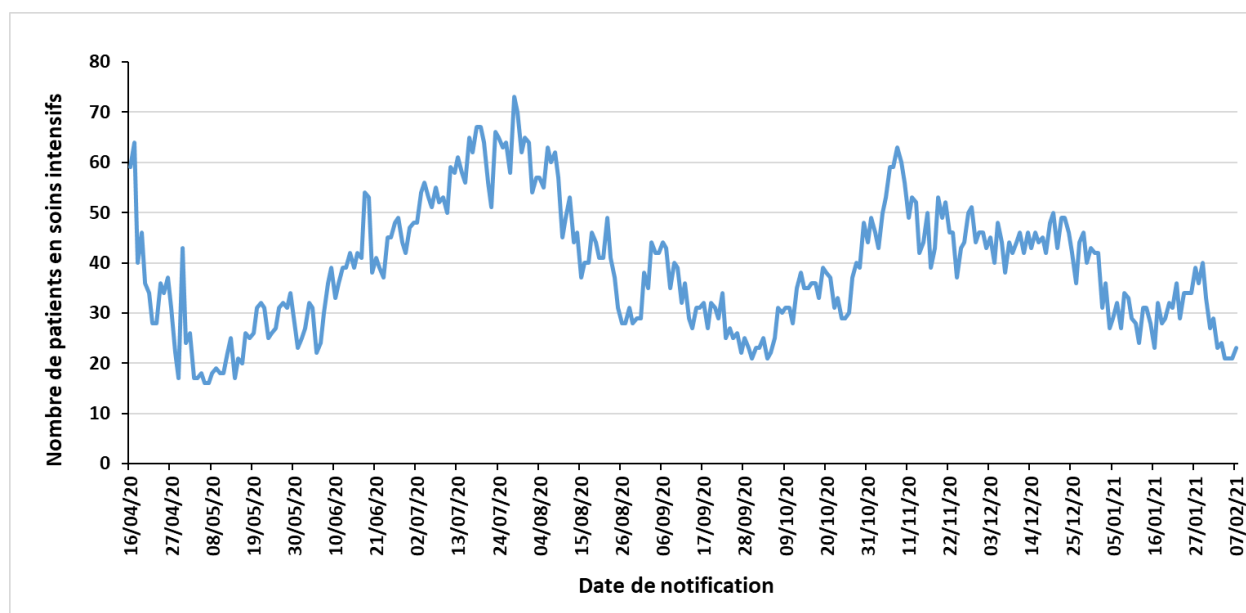
1749 nouveaux cas ont été notifiés durant la semaine épidémiologique N°05/2021 (01-07 février 2021) avec une moyenne quotidienne de 249,9 cas.

Sur les quatre premières semaines épidémiologiques de l'année 2021, le nombre hebdomadaire de cas est resté stable autour de 1700 nouveaux cas (1736 cas en S01/2021, 1689 cas en S02/2021, 1763 cas en S03/2021, 1743 en S04/2021 et 1749 en S/2021), ce qui suggère que le virus continue de circuler mais que la situation est stabilisée depuis début janvier.

Pour ce qui est de l'incidence hebdomadaire, nous constatons qu'elle reste aussi stable entre les semaines N°01/2021 et N°05/2021 (entre 03,85/100 000 habitants et 04,02/100 000 habitants).

❖ Evolution de la prise en charge des cas de COVID-19

Figure 5 : Évolution du nombre de patients atteints de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 07 février 2021 en Algérie



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national. Depuis le début du mois de février 2021, ce nombre est descendu en dessous de la barre des 30 cas.

NB : Sur la figure 5, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs à la date indiquée et non le nombre d'hospitalisations par jour de notification.

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

L'OMS et l'UNICEF prennent part à des réunions de coordination avec le Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière portant sur le suivi de la mise en œuvre des différentes activités du plan d'appui au mécanisme COVAX : évaluation de la chaîne de froid et identification des besoins, formation du personnel de santé à la vaccination anti-COVID-19 et communication sur les risques afin de promouvoir la vaccination anti-COVID-19 et de sensibiliser la population pour y adhérer.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 30 janvier 2021, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de prolonger des mesures de confinement pour 15 jours supplémentaires à compter du 31 janvier 2021. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane.
- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaïa.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Prorogation de la mesure de fermeture pour une période de 15 jours et dans les 19 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs et les plages.
- Prorogation de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 19 heures (dans les wilayas concernées par le confinement).
- Prorogation de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement.
- Prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

3. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.
- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** : RAS

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** :

Après avoir été lancée dans les wilayas de Blida et Alger la campagne de vaccination se poursuit à l'échelle nationale. Une plateforme numérique a été mise en place pour suivre les personnes vaccinées, les manifestations post vaccinales indésirables (MAPI) et afin de garantir l'administration de la deuxième dose de vaccin après une période de 21 jours

ACTUALITES DE L'OMS SUR LA COVID-19

❖ Nouvelles publications :

- « Contact tracing in the context of COVID-19 », publication du 1^{er} février 2021, mise à jour de la publication de mai 2020 (en anglais uniquement) :
[WHO-2019-nCoV-Contact Tracing-2021.1-eng \(1\).pdf](#)
- « COVID-19: Occupational health and safety for health workers », publication du 02 février 2021 (en anglais uniquement) :
[WHO-2019-nCoV-HCW advice-2021.1-eng \(1\).pdf](#)
- « Background document on the mRNA-1273 vaccine (Moderna) against COVID-19», publication du 03 février 2021, (en anglais uniquement) :
[WHO-2019-nCoV-vaccines-SAGE-recommendation-mRNA-1273-background-2021.1-eng \(1\).pdf](#)

❖ Communications :

- La vidéo de « Science in 5 » (en anglais) publiée le 05 février explique et contredit certaines rumeurs sur les vaccins :
<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/media-resources/science-in-5/episode-24---vaccine-myths-vs-science>
- Un nouveau cours disponible sur la plateforme OpenWHO.org (en anglais) a été développé pour le personnel de santé sur la rééducation des patients ayant été atteints du COVID-19 :
<https://openwho.org/courses/clinical-management-COVID-19-rehabilitation?locale=en>



Pour plus d'information, veuillez contacter :

- Dr NGUESSAN Bla Francois, WR : nguessanf@who.int
- Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR : peneauc@who.int
- Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC : khelifih@who.int

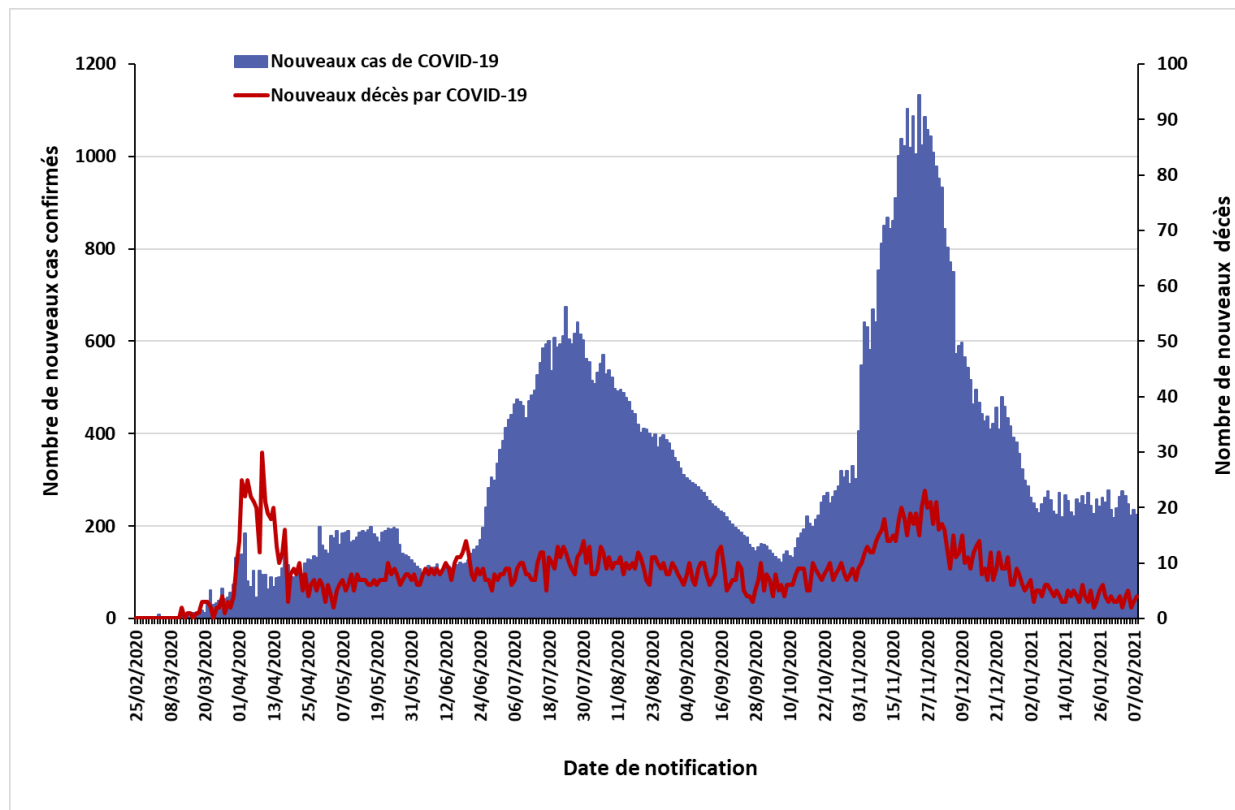
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 318
Date du rapport : 09 février 2021
Date des Données : 08 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 08 février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 05 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 08 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		109 313
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		225
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		249
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	22
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	18
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	8
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		74 871
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		179
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		ND*
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		25
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 918
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		4
Taux de létalité (%)		2,67
Taux de mortalité (sur 100 000 habitants)		6,65

*Donnée non disponible à notre niveau

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 05 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 15 décembre 2020 au 08 février 2021)

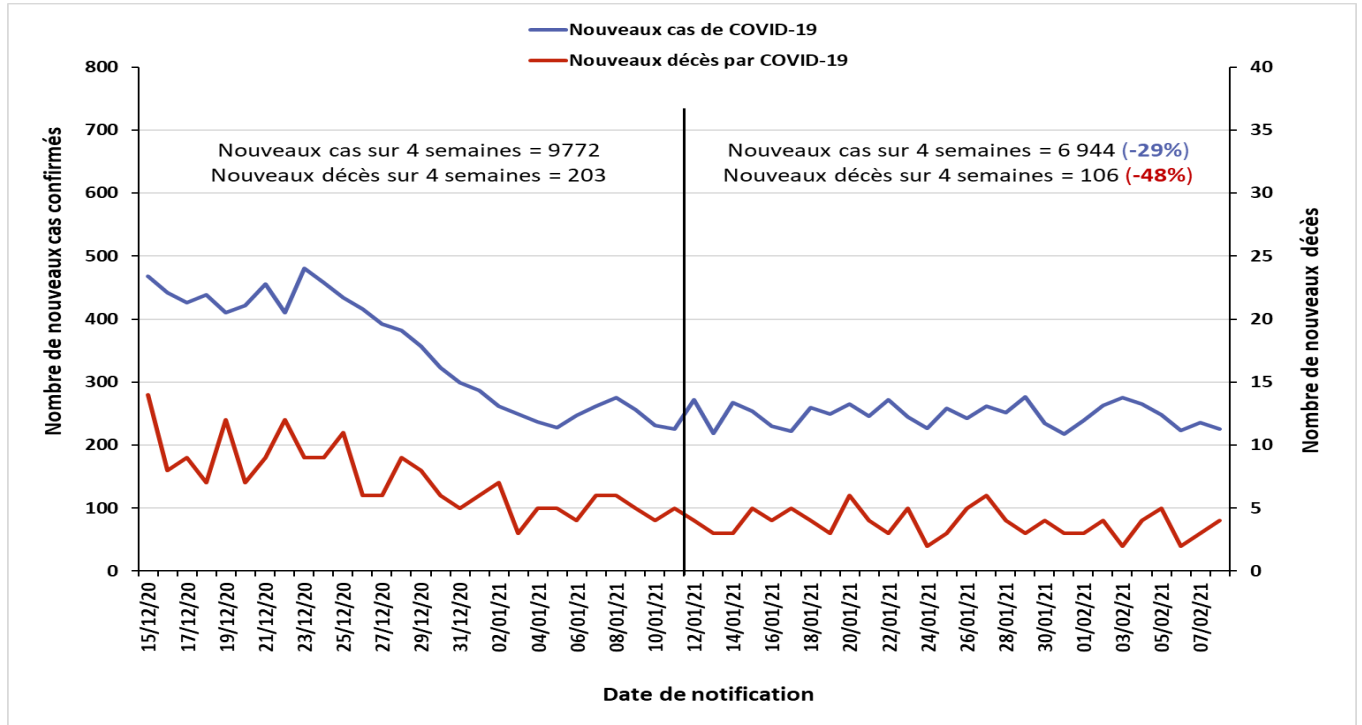
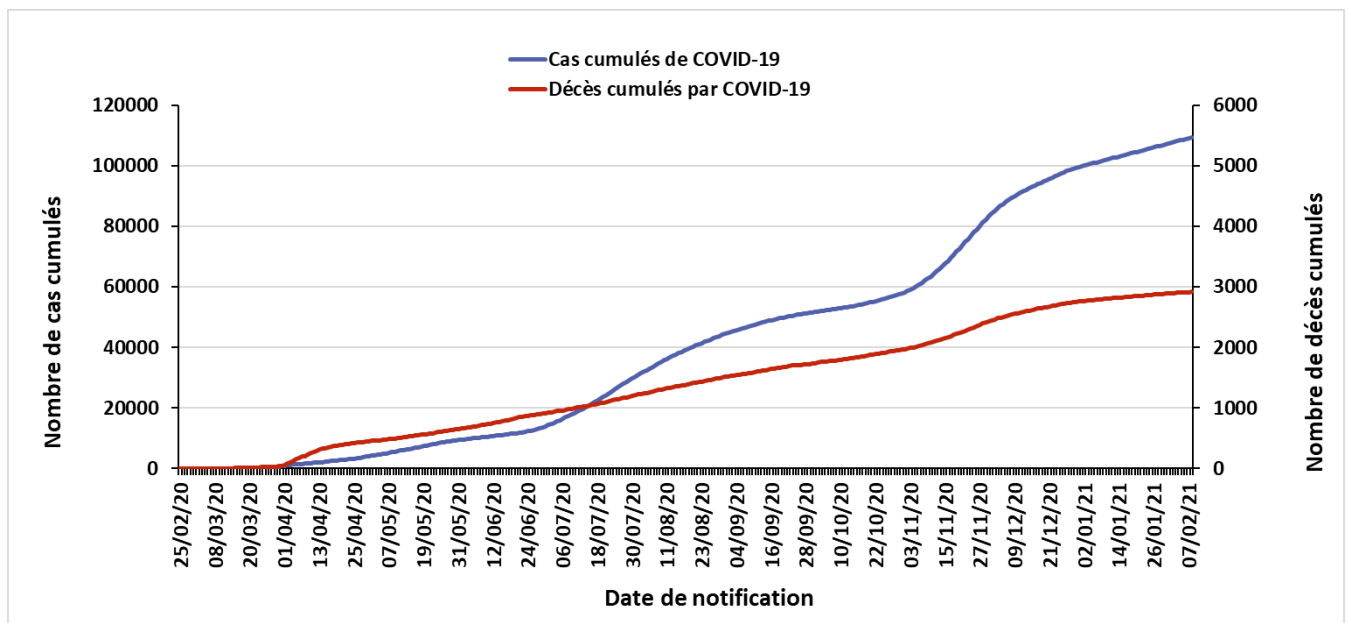


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 08 février 2021 en Algérie



❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 02 février 2021, compte tenu de l'amélioration relative de la situation épidémiologique, les 19 wilayas soumises à un confinement partiel ont annoncé la réadaptation des horaires de couvre-feu à compter du 03 février 2021. Ces mesures se résument désormais comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :
 - Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbes, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane ;
 - Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaia.
2. En matière d'activités sociales et économiques :
 - Réouverture dans les 19 wilayas concernées par le couvre-feu des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs et les plages ;
 - Modification de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui pourront exercer leurs activités jusqu'à 21 heures (dans les wilayas ayant un couvre-feu). Cette mesure concerne : les commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de jouets, d'articles de sport, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les lieux de concentration de commerces ;
 - Prorogation de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;
 - Prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
3. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :
 - Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial ;
 - Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** : RAS

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** :

L'OMS et l'UNICEF prennent part à des réunions techniques avec le Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière portant sur le suivi de la mise en œuvre des différentes activités du plan d'appui au mécanisme COVAX : évaluation de la chaîne de froid et identification des besoins, formation du personnel de santé à la vaccination anti-COVID-19 et communication sur les risques afin de promouvoir la vaccination anti-COVID-19 et de sensibiliser la population pour y adhérer.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- Dr NGUESSAN Bla Francois, WR : nguessanf@who.int
- Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR : peneauc@who.int
- Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC : khelifih@who.int

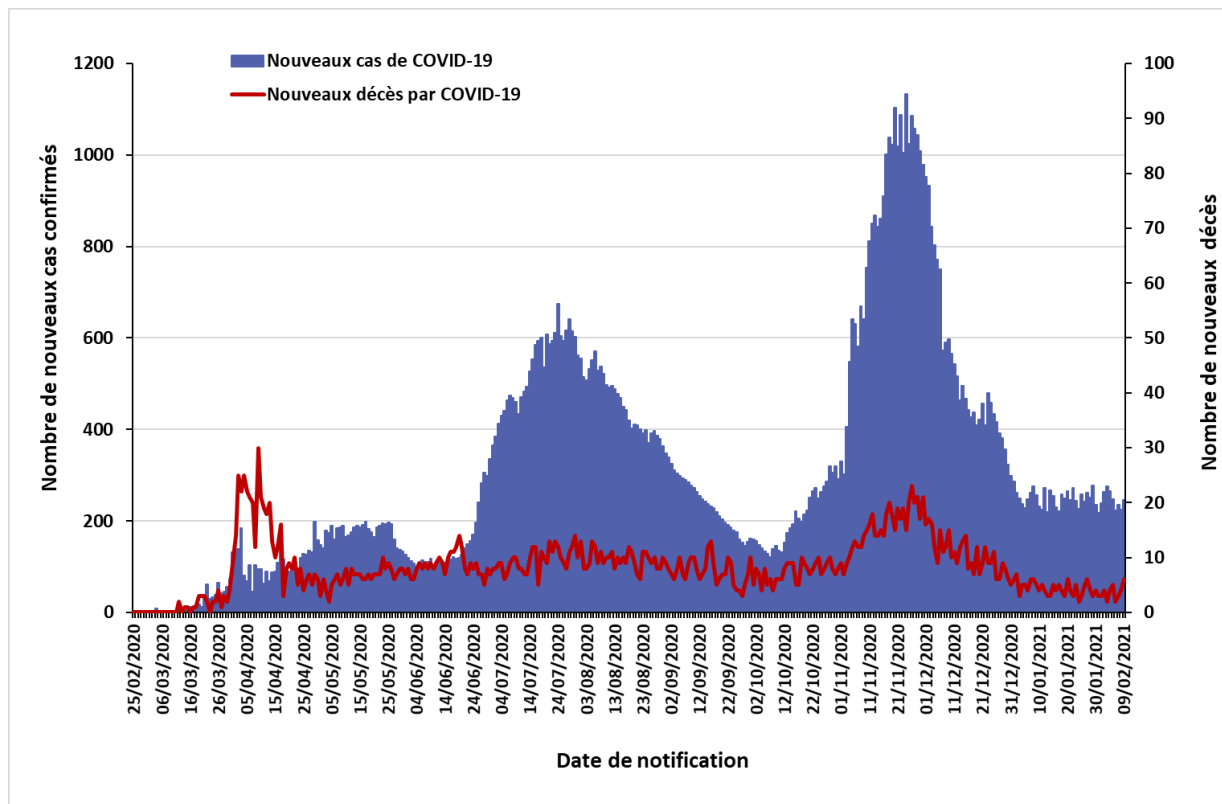
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 319
Date du rapport : 10 février 2021
Date des Données : 09 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 09 février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 05 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 09 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		109 559
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		246
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		249
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	19
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	21
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	8
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		75 057
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		186
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		282
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		26
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 924
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		6
Taux de létalité (%)		2,67
Taux de mortalité (sur 100 000 habitants)		6,66

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 05 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 15 décembre 2020 au 09 février 2021)

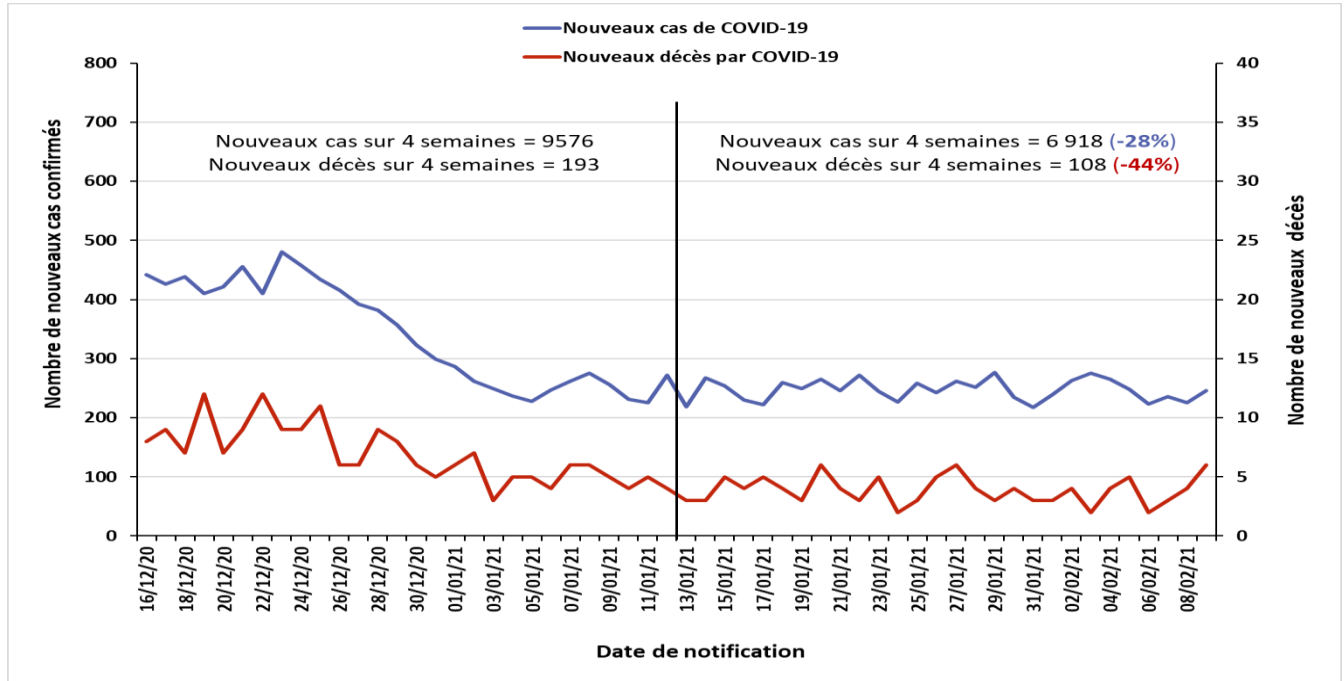
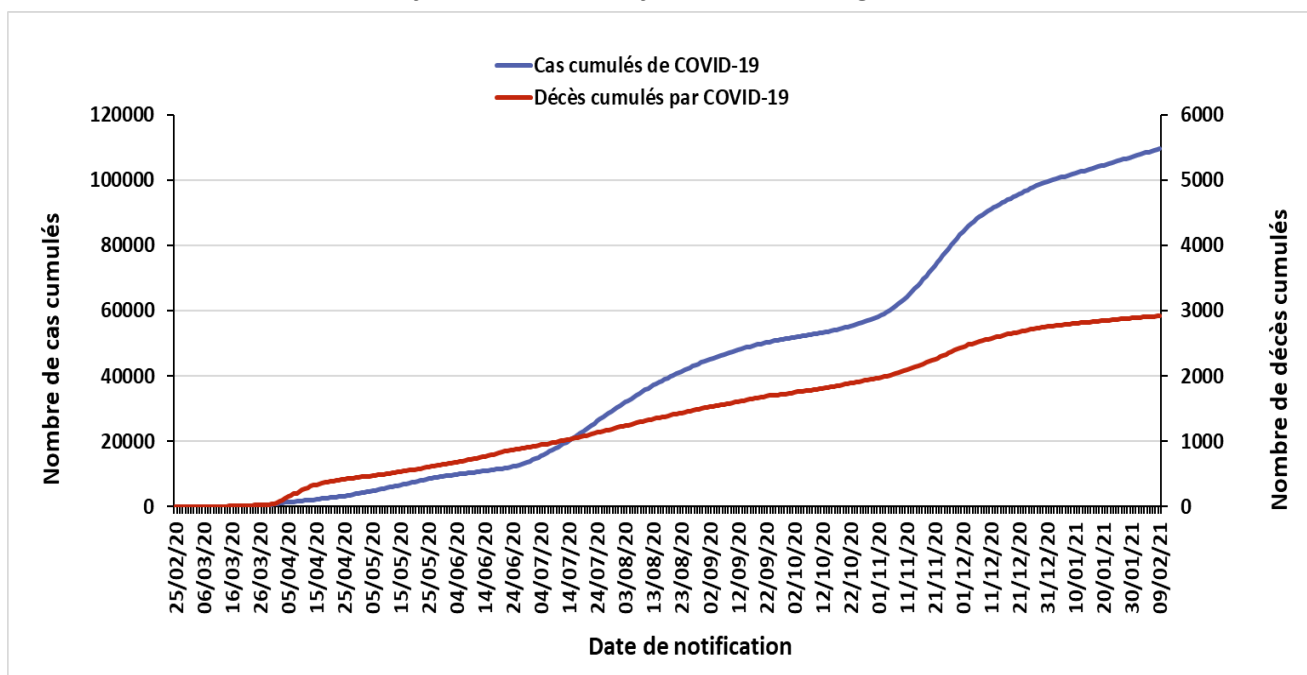


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 09 février 2021 en Algérie



❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 02 février 2021, compte tenu de l'amélioration relative de la situation épidémiologique, les 19 wilayas soumises à un confinement partiel ont annoncé la réadaptation des horaires de couvre-feu à compter du 03 février 2021. Ces mesures se résument désormais comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :
 - Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbes, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane ;
 - Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaia.
2. En matière d'activités sociales et économiques :
 - Réouverture dans les 19 wilayas concernées par le couvre-feu des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs et les plages ;
 - Modification de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui pourront exercer leurs activités jusqu'à 21 heures (dans les wilayas ayant un couvre-feu). Cette mesure concerne : les commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de jouets, d'articles de sport, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les lieux de concentration de commerces ;
 - Prorogation de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;
 - Prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
3. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :
 - Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial ;
 - Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** : RAS

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** :

L'OMS et l'UNICEF prennent part à des réunions techniques avec le Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière portant sur le suivi de la mise en œuvre des différentes activités du plan d'appui au mécanisme COVAX.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR** : peneauc@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

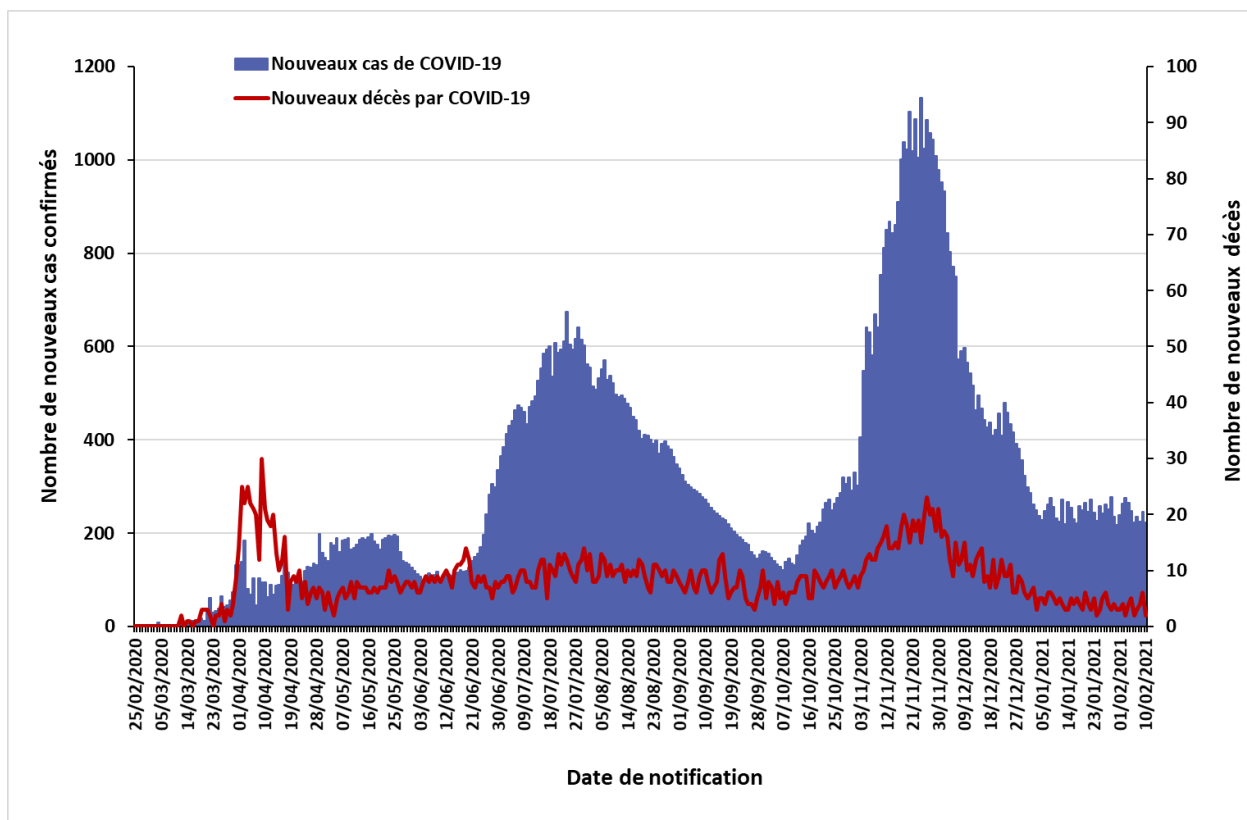
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 320
Date du rapport : 11 février 2021
Date des Données : 10 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 10 février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 11 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 10 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		109 782
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		223
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		250,07
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	25
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	18
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	5
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		75 240
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		183
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		0
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		25
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 926
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		2
Taux de létalité (%)		2,67
Taux de mortalité (sur 100 000 habitants)		6,67

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 11 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 15 décembre 2020 au 10 février 2021)

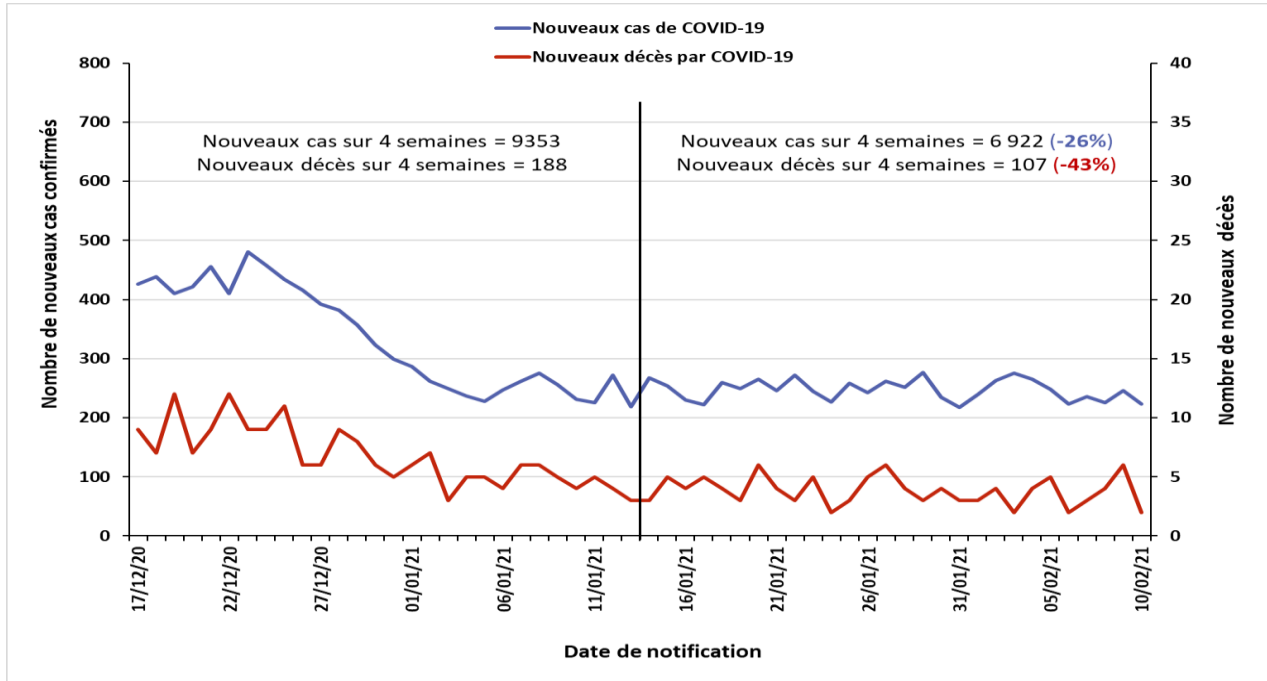
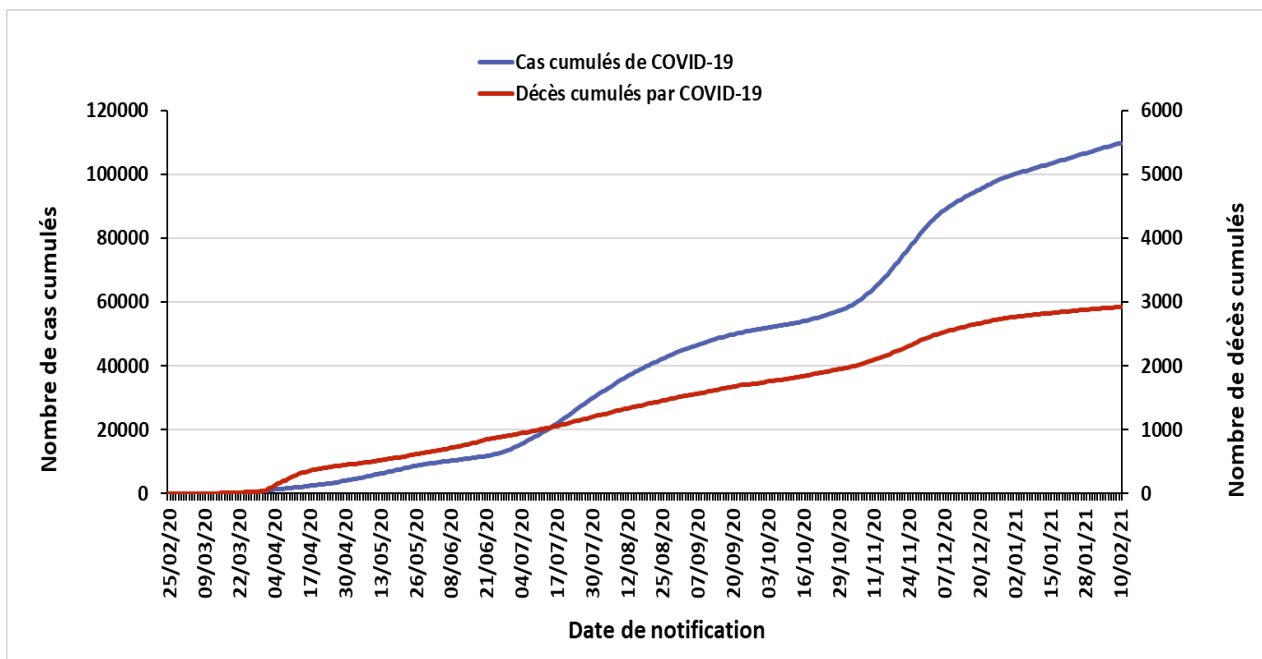


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 10 février 2021 en Algérie



❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 02 février 2021, compte tenu de l'amélioration relative de la situation épidémiologique, les 19 wilayas soumises à un confinement partiel ont annoncé la réadaptation des horaires de couvre-feu à compter du 03 février 2021. Ces mesures se résument désormais comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :
 - Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Aïn Temouchent et Relizane ;
 - Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaïa, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Aïn Defla, Naâma et Ghardaïa.
2. En matière d'activités sociales et économiques :
 - Réouverture dans les 19 wilayas concernées par le couvre-feu des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs et les plages ;
 - Modification de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui pourront exercer leurs activités jusqu'à 21 heures (dans les wilayas ayant un couvre-feu). Cette mesure concerne : les commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de jouets, d'articles de sport, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les lieux de concentration de commerces ;
 - Prorogation de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;
 - Prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
3. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :
 - Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial ;
 - Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

- ❖ Recherche et suivi des contacts : RAS
- ❖ Laboratoire : RAS
- ❖ Logistique : RAS
- ❖ Partenariat : RAS
- ❖ Communication du risque : RAS
- ❖ Vaccination et Mécanisme COVAX : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- Dr NGUESSAN Bla Francois, WR : nguessanf@who.int
- Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR : peneauc@who.int
- Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC : khelifih@who.int

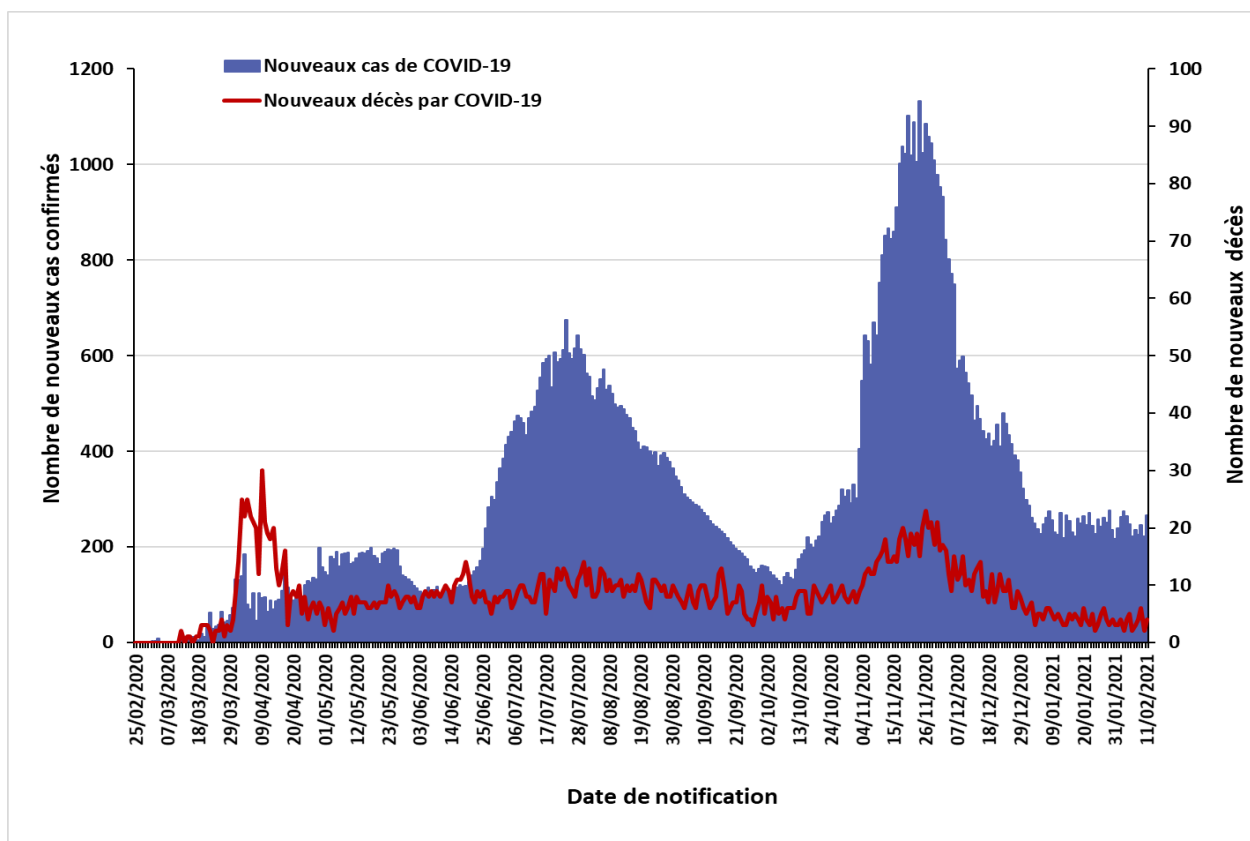
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 321
 Date du rapport : 12 février 2021
 Date des Données : 11 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 11 février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 12 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 11 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		110 049
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		267
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		250,68
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	19
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	20
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	9
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		75 433
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		193
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		ND*
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		24
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 930
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		4
Taux de létalité (%)		2,66
Taux de mortalité (sur 100 000 habitants)		6,67

***ND : Données non disponibles à notre niveau**

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 12 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 15 décembre 2020 au 11 février 2021)

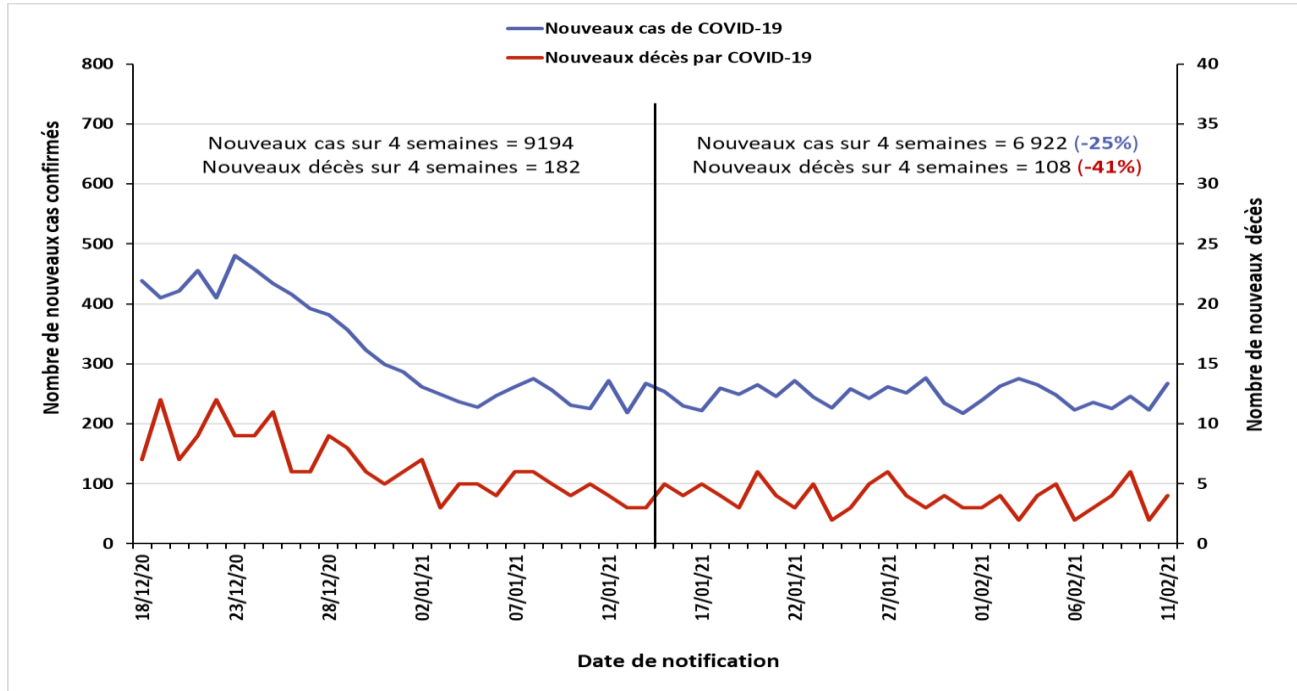
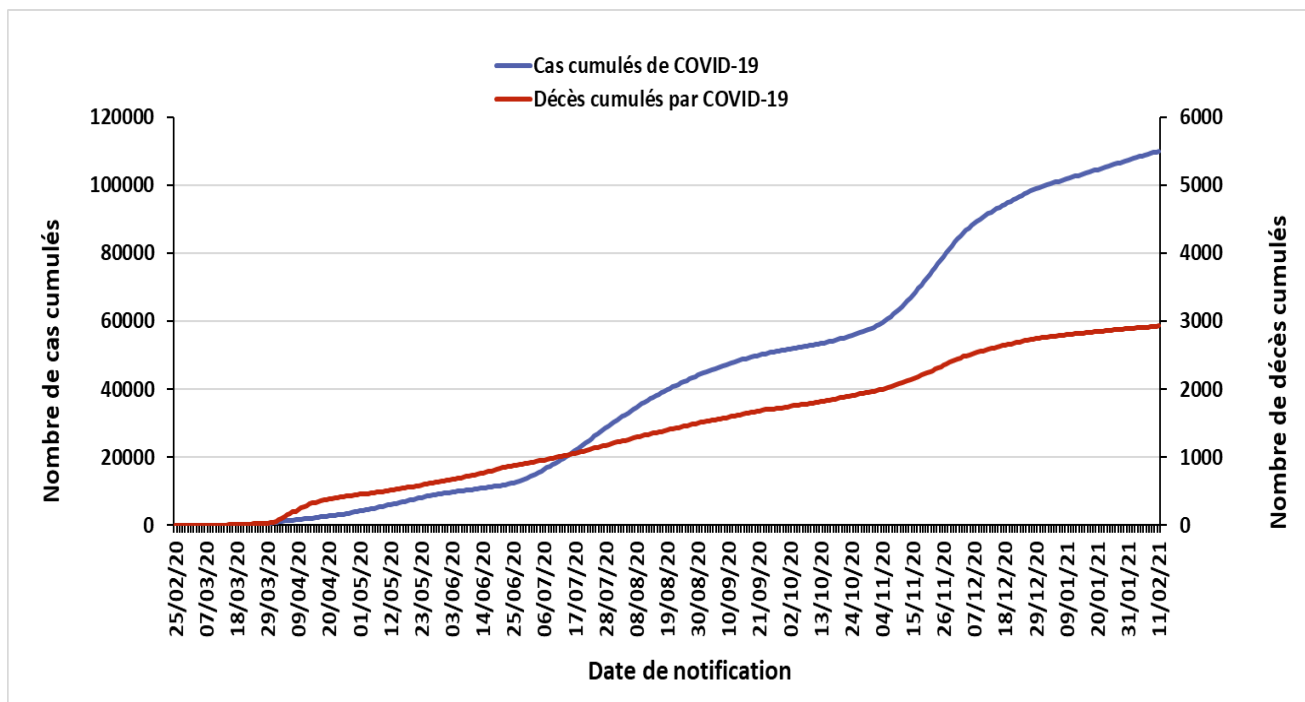


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 11 février 2021 en Algérie



ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 02 février 2021, compte tenu de l'amélioration relative de la situation épidémiologique, les 19 wilayas soumises à un confinement partiel ont annoncé la réadaptation des horaires de couvre-feu à compter du 03 février 2021. Ces mesures se résument désormais comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :
 - Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbes, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane ;
 - Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaia.
2. En matière d'activités sociales et économiques :
 - Réouverture dans les 19 wilayas concernées par le couvre-feu des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs et les plages ;
 - Modification de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui pourront exercer leurs activités jusqu'à 21 heures (dans les wilayas ayant un couvre-feu). Cette mesure concerne : les commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de jouets, d'articles de sport, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les lieux de concentration de commerces ;
 - Prorogation de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;
 - Prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
3. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :
 - Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial ;
 - Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
- ❖ **Laboratoire** : RAS
- ❖ **Logistique** : RAS
- ❖ **Partenariat** : RAS
- ❖ **Communication du risque** : RAS
- ❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR** : peneauc@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

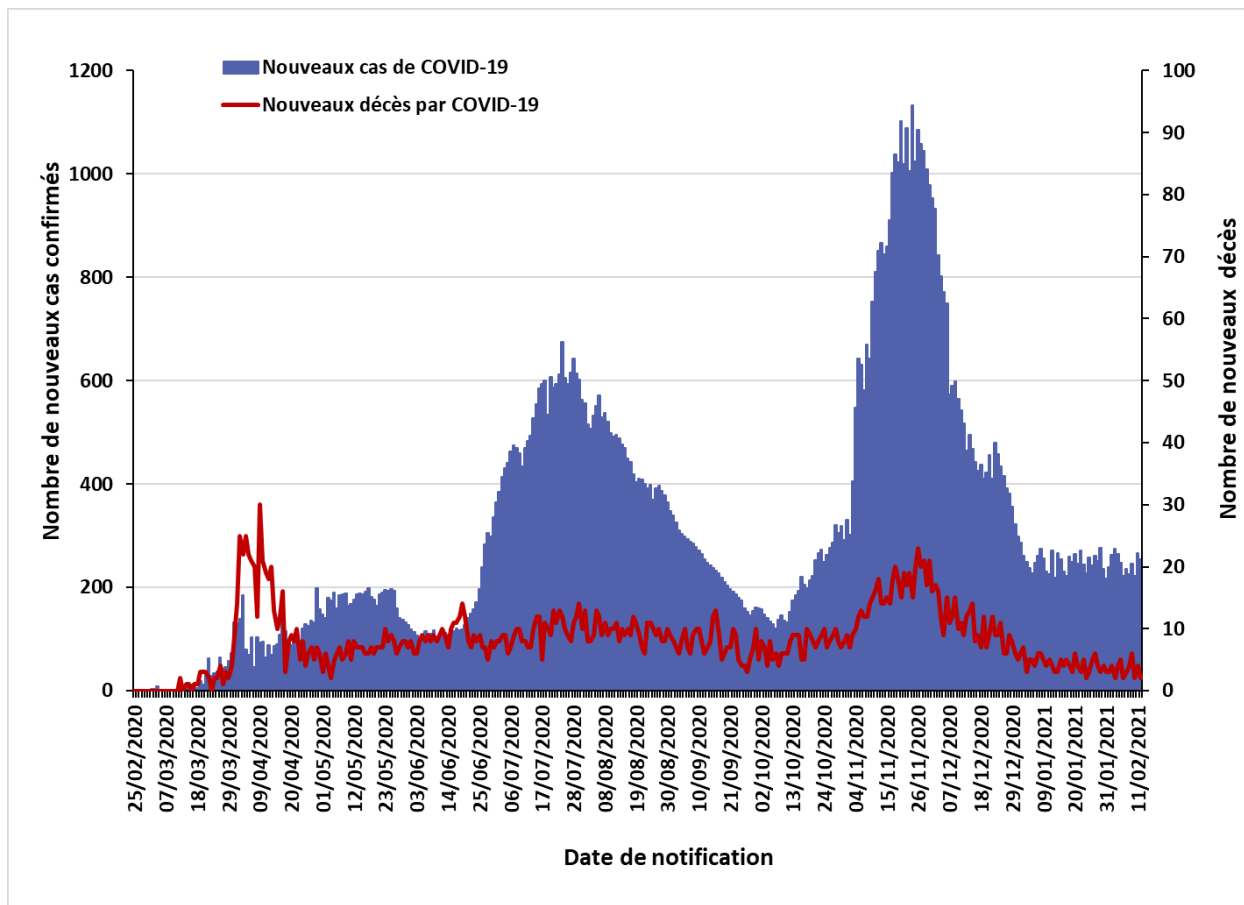
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 322
Date du rapport : 13 février 2021
Date des Données : 12 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 12 février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 12 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 12 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		110 303
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		254
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		251,26
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	15
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	28
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	5
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		75 628
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		195
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		ND*
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		22
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 932
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		2
Taux de létalité (%)		2,66
Taux de mortalité (sur 100 000 habitants)		6,66

***ND : Données non disponibles à notre niveau**

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 12 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 19 décembre 2020 au 12 février 2021)

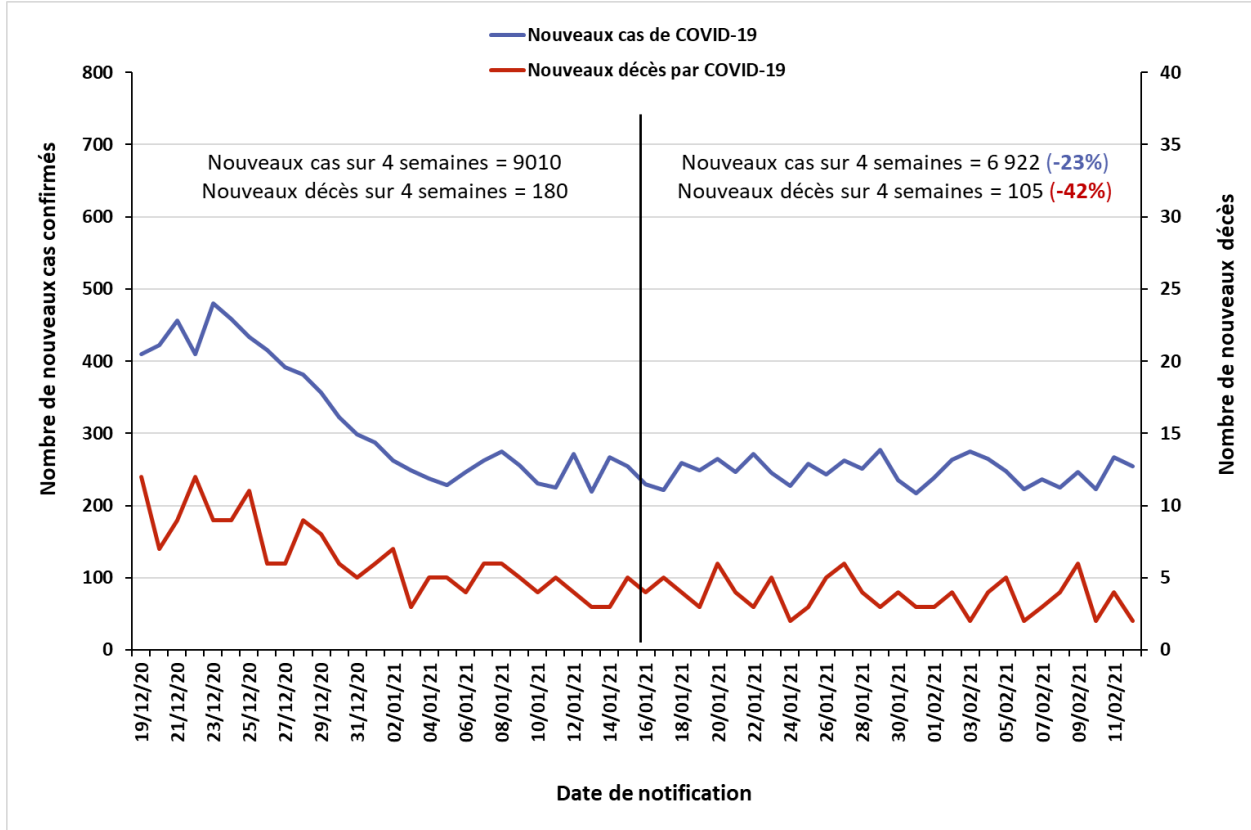
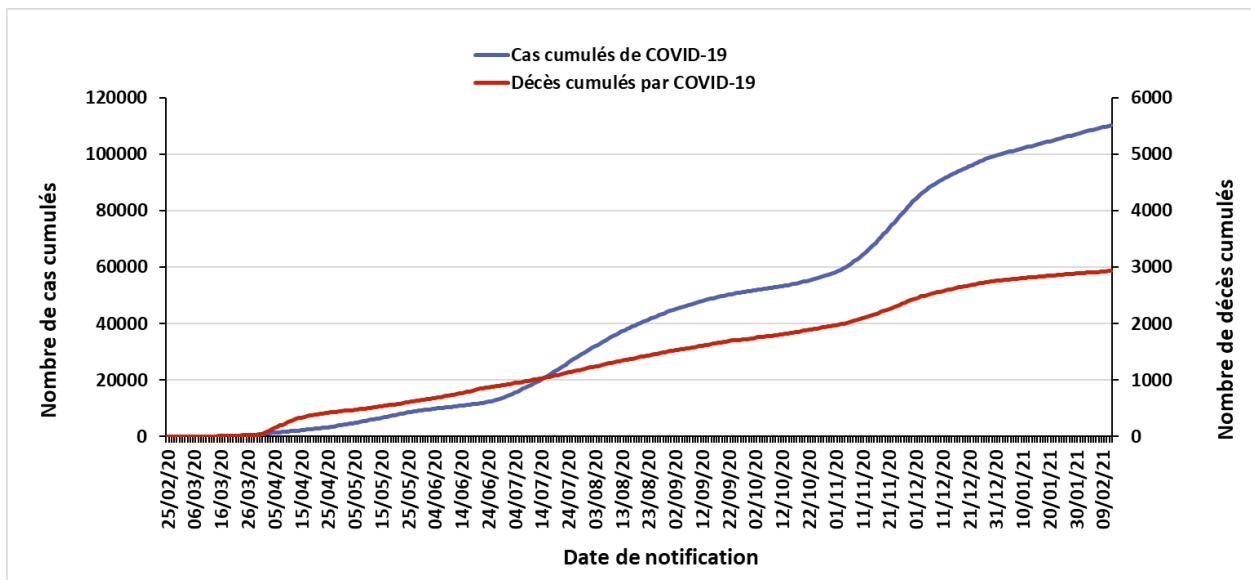


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 12 février 2021 en Algérie



ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 02 février 2021, compte tenu de l'amélioration relative de la situation épidémiologique, les 19 wilayas soumises à un confinement partiel ont annoncé la réadaptation des horaires de couvre-feu à compter du 03 février 2021. Ces mesures se résument désormais comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :
 - Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbes, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane ;
 - Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaia.
2. En matière d'activités sociales et économiques :
 - Réouverture dans les 19 wilayas concernées par le couvre-feu des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs et les plages ;
 - Modification de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui pourront exercer leurs activités jusqu'à 21 heures (dans les wilayas ayant un couvre-feu). Cette mesure concerne : les commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de jouets, d'articles de sport, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les lieux de concentration de commerces ;
 - Prorogation de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;
 - Prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
3. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :
 - Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial ;
 - Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
- ❖ **Laboratoire** : RAS
- ❖ **Logistique** : RAS
- ❖ **Partenariat** : RAS
- ❖ **Communication du risque** : RAS
- ❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- Dr NGUESSAN Bla Francois, WR : nguessanf@who.int
- Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR : peneauc@who.int
- Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC : khelifih@who.int

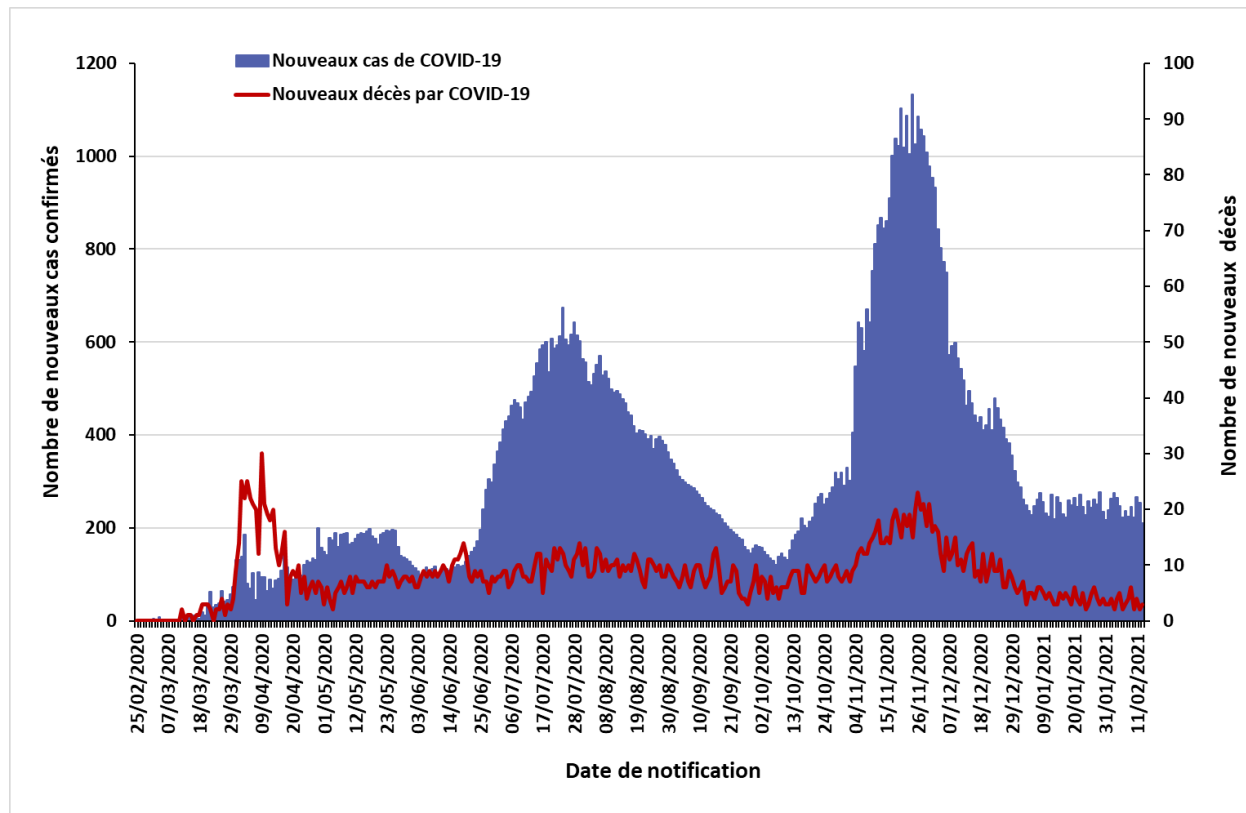
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 323
Date du rapport : 14 février 2021
Date des Données : 13 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 13 février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 13 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 13 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		110 513
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		210
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		251,74
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	26
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	18
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	7
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		75 816
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		188
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		207
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		20
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 935
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		3
Taux de létalité (%)		2,66%
Taux de mortalité (sur 100 000 habitants)		6,69

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 13 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 20 décembre 2020 au 13 février 2021)

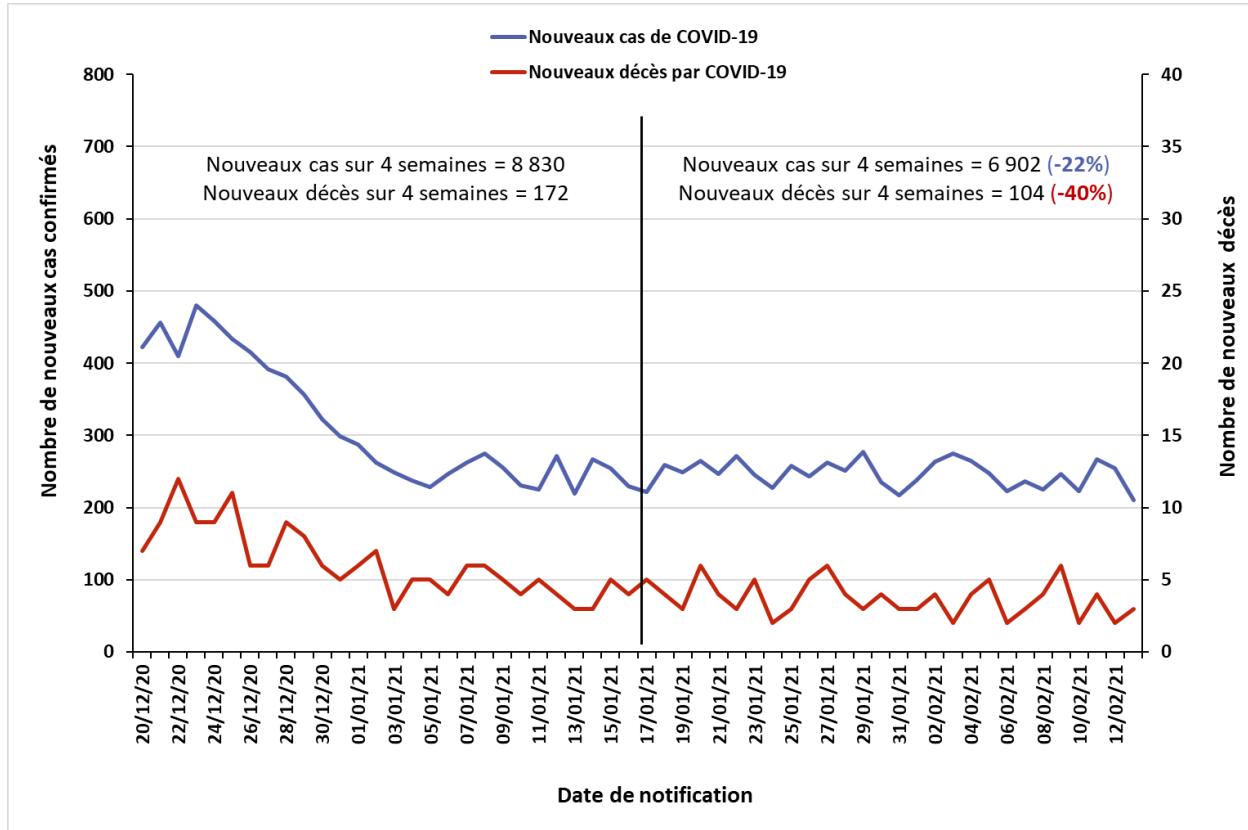
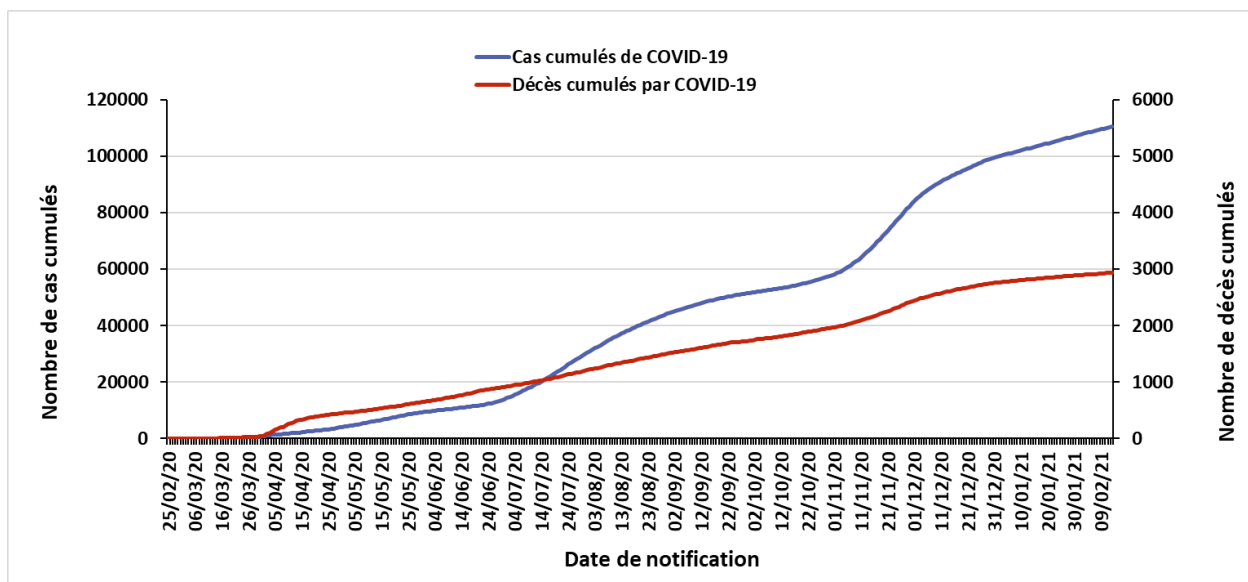


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 13 février 2021 en Algérie



❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 02 février 2021, compte tenu de l'amélioration relative de la situation épidémiologique, les 19 wilayas soumises à un confinement partiel ont annoncé la réadaptation des horaires de couvre-feu à compter du 03 février 2021. Ces mesures se résument désormais comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :
 - Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbes, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane ;
 - Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaia.
2. En matière d'activités sociales et économiques :
 - Réouverture dans les 19 wilayas concernées par le couvre-feu des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs et les plages ;
 - Modification de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui pourront exercer leurs activités jusqu'à 21 heures (dans les wilayas ayant un couvre-feu). Cette mesure concerne : les commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de jouets, d'articles de sport, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les lieux de concentration de commerces ;
 - Prorogation de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;
 - Prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
3. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :
 - Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial ;
 - Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** : RAS

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** :

Le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar, a déclaré samedi 13 janvier 2021 qu'une plateforme numérique avait été lancée par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière pour organiser l'opération de vaccination anti-COVID-19 dans les wilayas de Blida et Alger dans un premier temps avant d'être généralisée à l'ensemble des wilayas dès la semaine prochaine. Cette plateforme ouverte au grand public permettra aux personnes faisant partie des catégories prioritaires de s'inscrire dans l'établissement le plus proche pour obtenir un rendez-vous, et facilitera la collecte de toutes les données des actes de vaccination ainsi que des déclarations d'éventuels effets secondaires par le corps médical.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- Dr NGUESSAN Bla Francois, WR : nguessanf@who.int
- Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR : peneauc@who.int
- Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC : khelifih@who.int

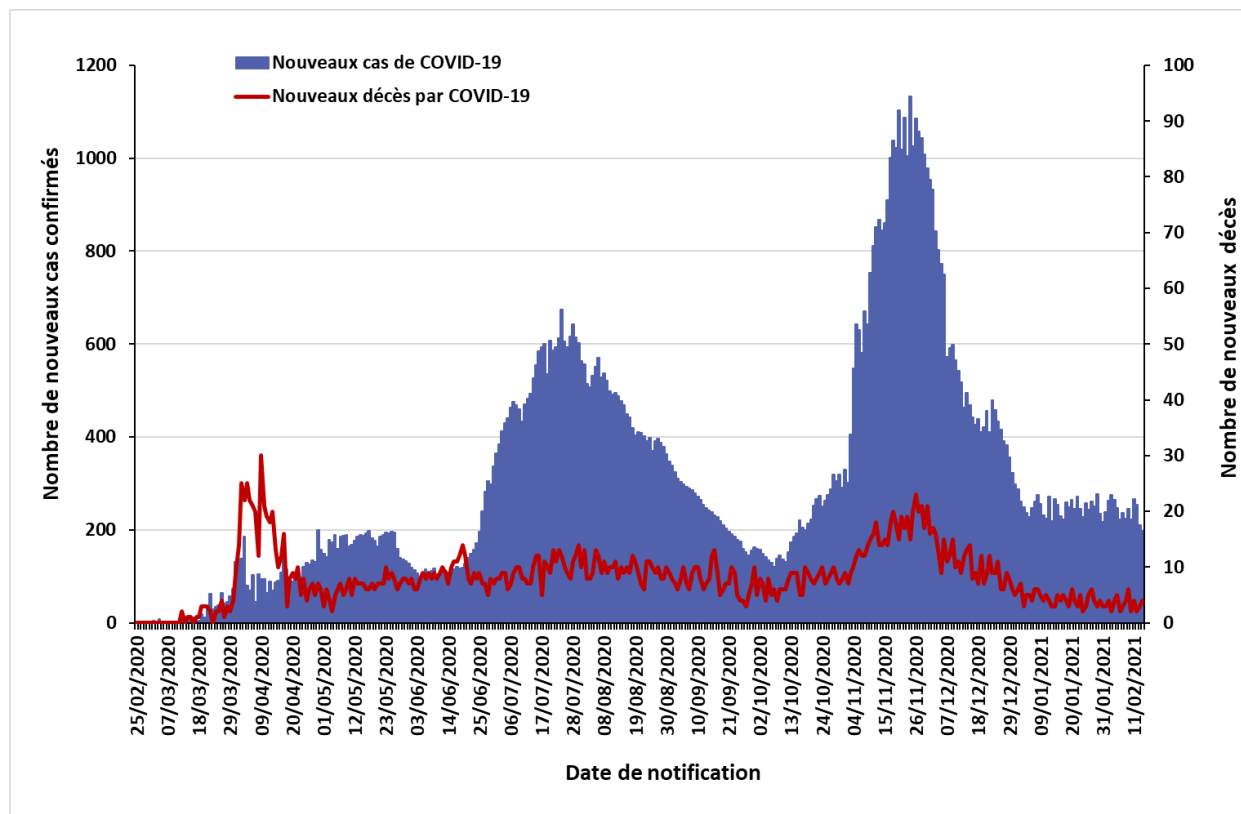
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 324
Date du rapport : 15 février 2021
Date des Données : 14 janvier 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 14 février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 14 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 14 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		110 711
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		198
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		252,19
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	17
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	26
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	5
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		75 999
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		183
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		ND*
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		19
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 939
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		4
Taux de létalité		2,65%
Taux de mortalité (pour 100 000 habitants)		6,69

***ND : Données non disponibles à notre niveau**

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 14 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 21 décembre 2020 au 14 février 2021)

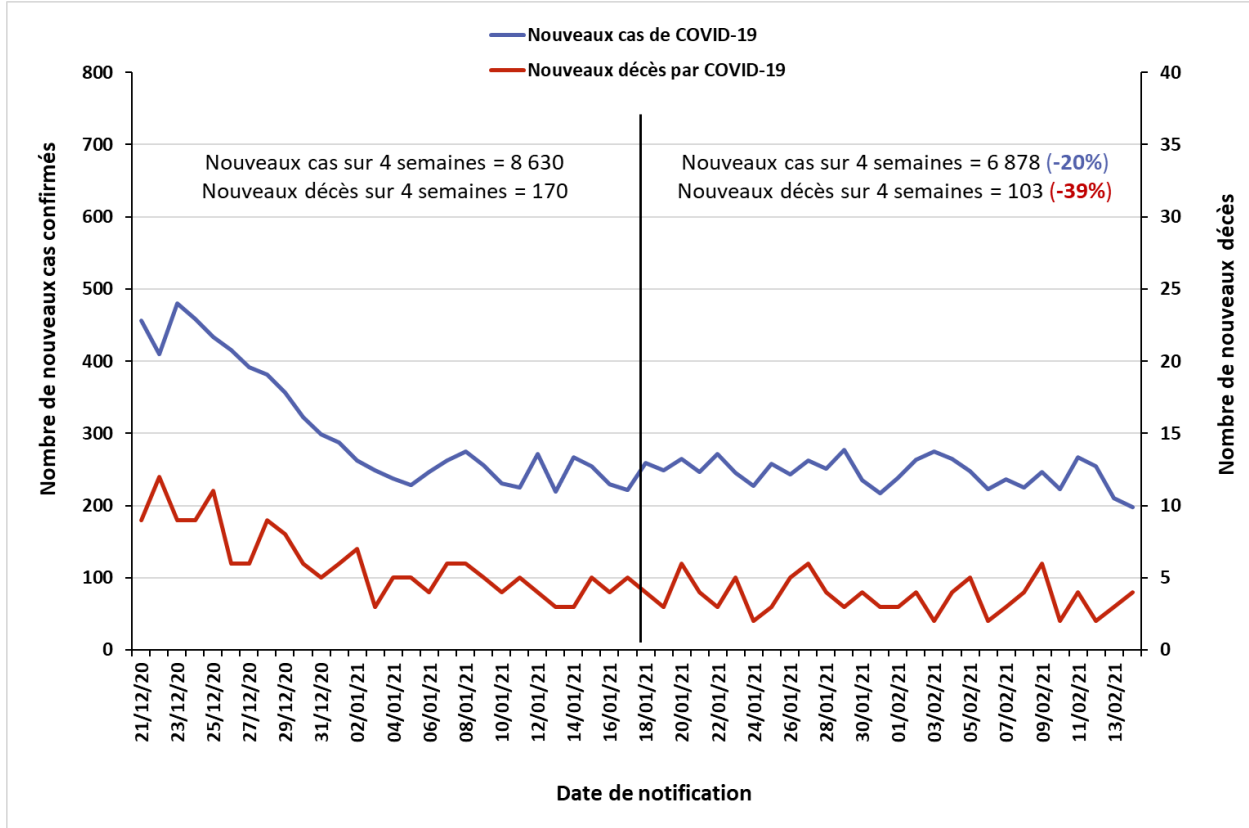
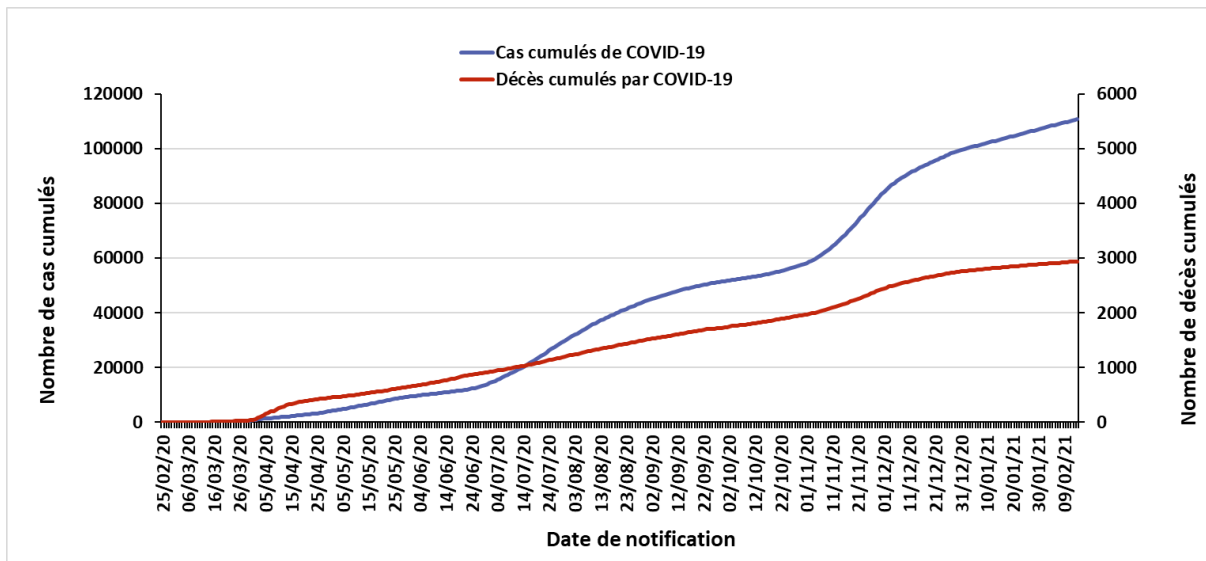


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 14 février 2021 en Algérie



POINT DE SITUATION EN FIN DE SEMAINE 06/2021

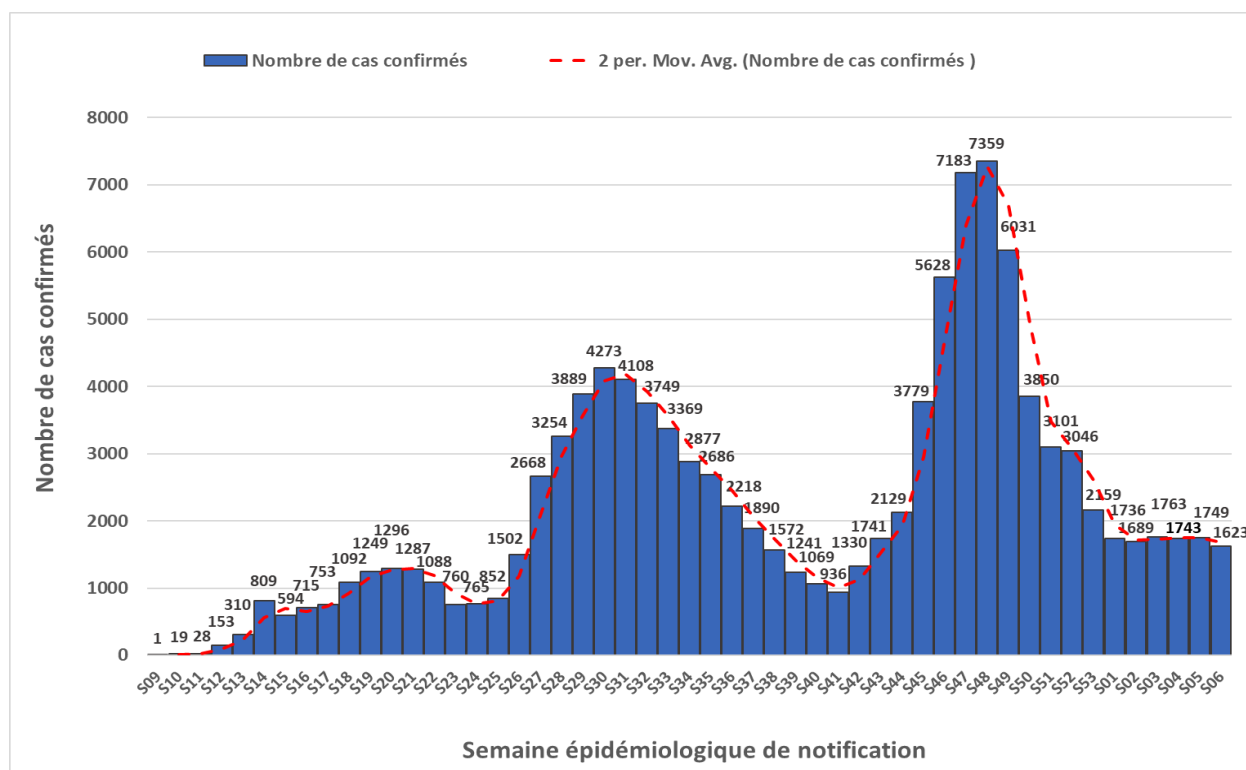
❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

❖ Bilan épidémiologique hebdomadaire

Figure 4 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par semaine de notification à la fin de la semaine 06/2021 au 14 février 2021 en Algérie



Le nombre le plus élevé de cas notifiés en une semaine depuis le début de la pandémie a été enregistré durant la semaine épidémiologique N°48 (23-29 novembre 2020) avec 7 359 cas. Après une baisse du nombre hebdomadaire de nouveaux cas entre les semaines épidémiologiques N°48/2020 et N°01/2021 (04-10 janvier 2021), un plateau a été atteint sur les 6 dernières semaines. Ce plateau est plus élevé que ceux observés en juin 2020 (S23-S25) et début octobre 2020 (S40-S41) et il perdure dans le temps (S01-S06).

POINT DE SITUATION EN FIN DE SEMAINE 06/2021

Table 2 : Indicateurs hebdomadaires des deux dernières semaines en Algérie

Item	S06/2021	S05/2021	Evolution
Nombre de nouveaux cas confirmés de COVID-19	1623	1749	-7,2%
Moyenne quotidienne de nouveaux cas confirmés	231,9	249,9	
Incidence hebdomadaire (pour 100 000 habitants)	3,70	3,98	
Nombre de nouveaux décès par COVID-19	25	23	+8,7%

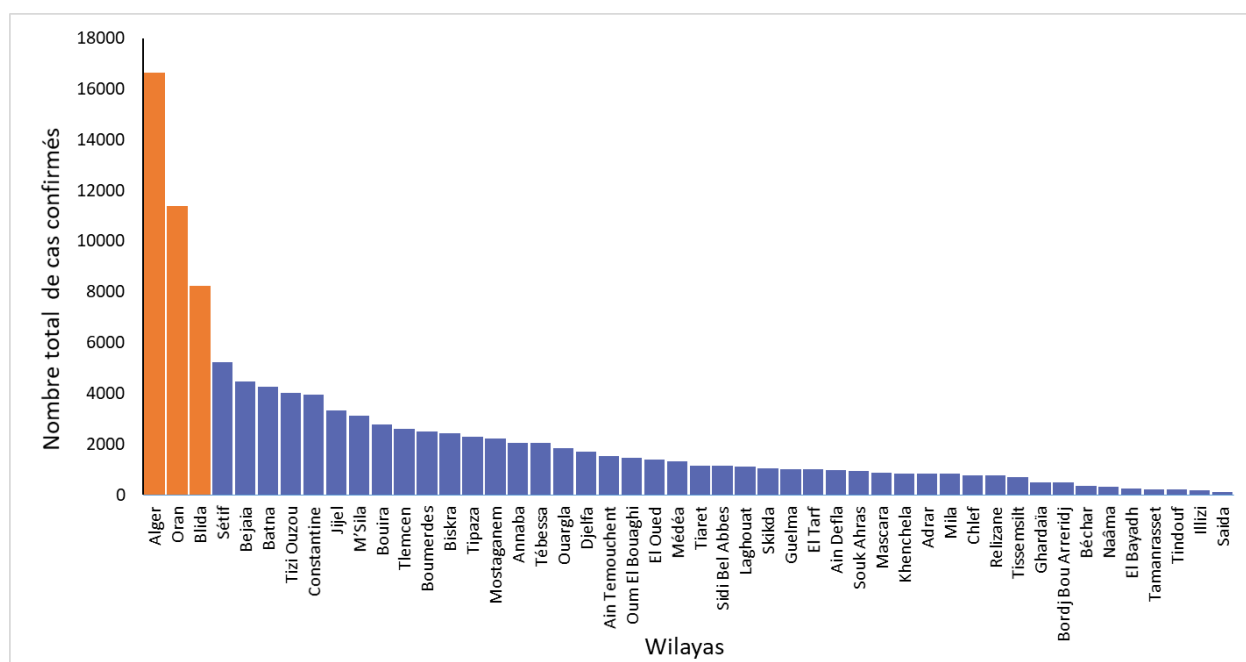
1623 nouveaux cas ont été notifiés durant la semaine épidémiologique N°06/2021 (08-14 février 2021) avec une moyenne quotidienne de 231,9 cas.

Sur les six premières semaines épidémiologiques de l'année 2021, le nombre hebdomadaire de cas est resté stable autour de 1700 nouveaux cas (1736 cas en S01/2021, 1689 cas en S02/2021, 1763 cas en S03/2021, 1743 en S04/2021, 1749 en S05/2021 et 1623 en S06/2021), ce qui suggère que le virus continue de circuler mais que la situation est stabilisée depuis début janvier.

Pour ce qui est de l'incidence hebdomadaire, nous constatons qu'elle reste aussi stable entre les semaines N°01/2021 et N°06/2021 (entre 03,70/100 000 habitants et 04,02/100 000 habitants).

❖ Description Épidémiologique par wilaya en date du 08 février 2021

Figure 5 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par wilaya au 08 février 2021 en Algérie.



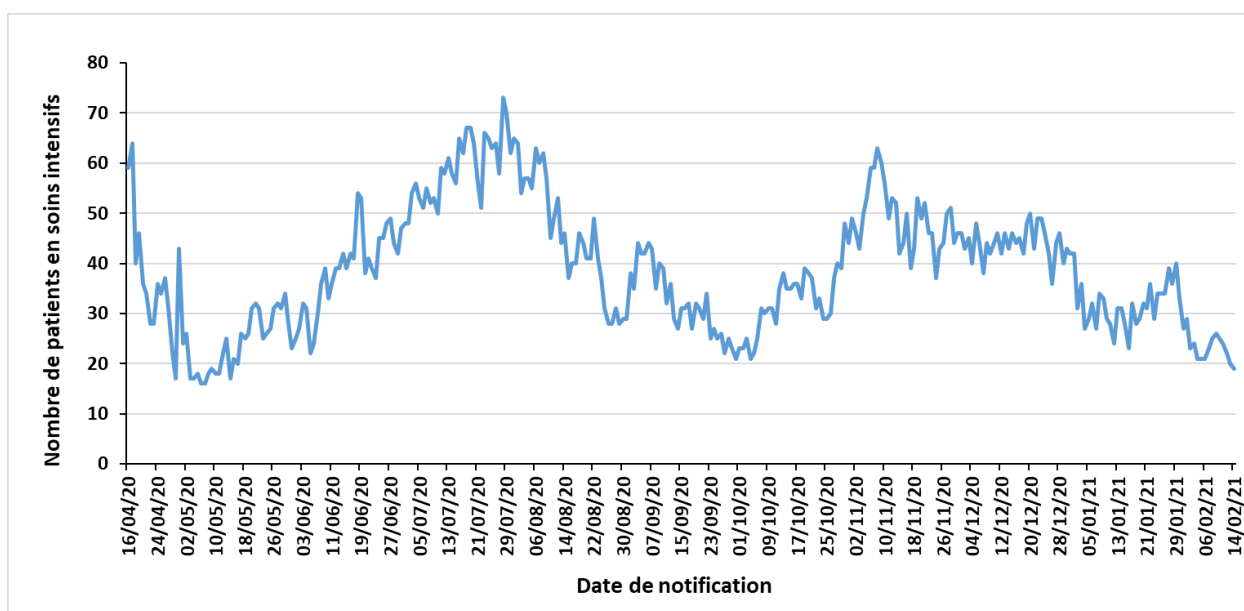
POINT DE SITUATION EN FIN DE SEMAINE 06/2021

En date du 08 février 2021, les wilayas d'Alger, Oran et Blida regroupaient le plus grand nombre de cas notifiés avec 16636, 11369 et 8221 cas respectivement (figure 5), soit 33% des cas déclarés dans le pays. En termes d'incidence, ces wilayas sont également les 03 wilayas ayant le taux d'incidence le plus élevé, suivies des wilayas de Jijel et de Bejaia (incidence supérieure à 400 cas pour 100 000 habitants dans ces 05 wilayas).

Sur 14 jours (26 janvier au 08 février 2021), 09 wilayas ont eu un taux d'accroissement supérieur à 05%, majoritairement dans la région Ouest (06 sur 09) : les wilayas d'Adrar (9,7%), de Saida (9,1%), de Mascara (8,3%), d'Oran (6,2%), d'El Oued (5,9%), de Mostaganem (5,6%), de Sidi Bel Abbes (5,5%), de Guelma (5,4%) et de Tissemsilt (5,1%). Enfin, 04 wilayas n'ont présenté aucun cas pendant ces 14 jours : les wilayas de Béchar, d'El Bayadh, de Bordj Bou Arreridj et de Tindouf.

❖ Evolution de la prise en charge des cas de COVID-19

Figure 5 : Évolution du nombre de patients atteints de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 14 février 2021 en Algérie



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national. Ce nombre est resté inférieur à 30 patients depuis le 31 janvier et il est passé sous la barre des 20 patients le 14 février, ce qui n'avait pas été observé depuis le 09 mai 2020.

Sur les 07 derniers jours, le nombre de patients hospitalisés en soins intensifs était de 23 patients, alors qu'il était sur les 03 semaines précédentes de 23, 35 et 31 patients respectivement.

NB : Sur la figure 5, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs à la date indiquée et non le nombre d'hospitalisations par jour de notification.

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 14 février 2021, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de prolonger des mesures de confinement pour 15 jours supplémentaires à compter du 15 février 2021. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane.

- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaia.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Levée de la mesure de limitation du temps d'activité à 21 heures des établissements exerçant les activités suivantes : commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de décoration, de literies et tissus d'ameublement, d'articles de sport, de jeux et de jouets, les lieux de concentration de commerces, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les cafés, restaurations et fast-food ;

- Levée de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;

- Ouverture progressive et contrôlée des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs ;

- Reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées, à l'exception des célébrations de cérémonies et de fêtes

3. Pour les mosquées :

- Ouverture de l'ensemble des mosquées sur le territoire national dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la Covid-19

4. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.

- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
- ❖ **Laboratoire** : RAS
- ❖ **Logistique** : RAS
- ❖ **Partenariat** : RAS
- ❖ **Communication du risque** : RAS
- ❖ **Vaccination anti-COVID-19** :

Dans le cadre de la vaccination anti-COVID-19, l'Algérie a reçu à ce jour 50 000 doses de vaccins Sputnik V (Gamaleya Institute) et 50 000 doses de vaccins Covishield (Oxford/AstraZeneca – Serum Institute of India) :

- 20 000 premières doses de vaccins Sputnik V ont été distribuées dans les 20 wilayas suivantes : Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tébessa, Tlemcen, Tizi Ouzou, Alger, Jijel, Annaba, Sétif, Sidi Bel Abbes, Constantine, M'Sila, Ouargla, Oran, Boumerdes, Tipaza et Ain Temouchent.
- 20 000 premières doses de vaccins Covishield ont été distribuées dans les 28 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Oum El Bouaghi, Béchar, Tamanrasset, Tiaret, Djelfa, Saïda, Skikda, Guelma, Médéa, Mostaganem, Mascara, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Mila, Ain Defla, Naâma, Ghardaïa et Relizane.

La répartition du nombre de doses par wilaya a été effectuée en fonction de la densité de population et du taux de prévalence de la pandémie dans chaque wilaya.

Ces doses sont destinées aux personnes identifiées comme prioritaires pour la vaccination anti-COVID-19 : personnel de santé, personnes âgées de plus de 65 ans et personnes ayant une comorbidité. Ces personnes sont invitées à aller s'inscrire au niveau des Etablissements Publics de Santé de Proximité (EPSP) pour obtenir une date de vaccination en fonction des doses disponibles.

En parallèle, 5 000 doses de chaque vaccin seront destinées aux personnes exerçant des activités stratégiques et essentielles (corps constitués et institutions étatiques).

ACTUALITES DE L'OMS SUR LA COVID-19

❖ Nouvelles publications :

- « Community needs, perceptions and demand: community assessment tool », publication du 05 février 2021 (en anglais uniquement) : https://www.who.int/publications/i/item/WHO-2019-nCoV-vaccination-community_assessment-tool-2021.1
- « Definition and categorization of the timing of mother-to-child transmission of SARS-CoV-2 », publication du 07 février 2021 : <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-2019-nCoV-mother-to-child-transmission-2021.1>
- « Interim recommendations for use of the AZD1222 (ChAdOx1-S (recombinant)) vaccine against COVID-19 developed by Oxford University and AstraZeneca », publication du 10 février 2021, (en anglais uniquement) : https://www.who.int/publications/i/item/WHO-2019-nCoV-vaccines-SAGE_recommendation-AZD1222-2021.1

❖ Communications :

- La vidéo de « Science in 5 » (en anglais) publiée le 11 février donne des explications détaillées sur les vaccins anti-COVID-19 : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/media-resources/science-in-5/episode-25---vaccines-explained>
- Le Réseau d'information de l'OMS sur les épidémies (EPI-WIN) a publié le 07 février une présentation sur l'allocation des vaccins anti-COVID-19 dans le monde : https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/risk-comms-updates/update48_vaccine-access.pdf?sfvrsn=d2d507d6_4
- Le Réseau d'information de l'OMS sur les épidémies (EPI-WIN) a publié le 10 février une présentation sur la réponse immunitaire au virus SARS-Cov2 et aux infections virales : https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/risk-comms-updates/update49_immunity.pdf?sfvrsn=6032acda_6



Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR** : peneauc@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

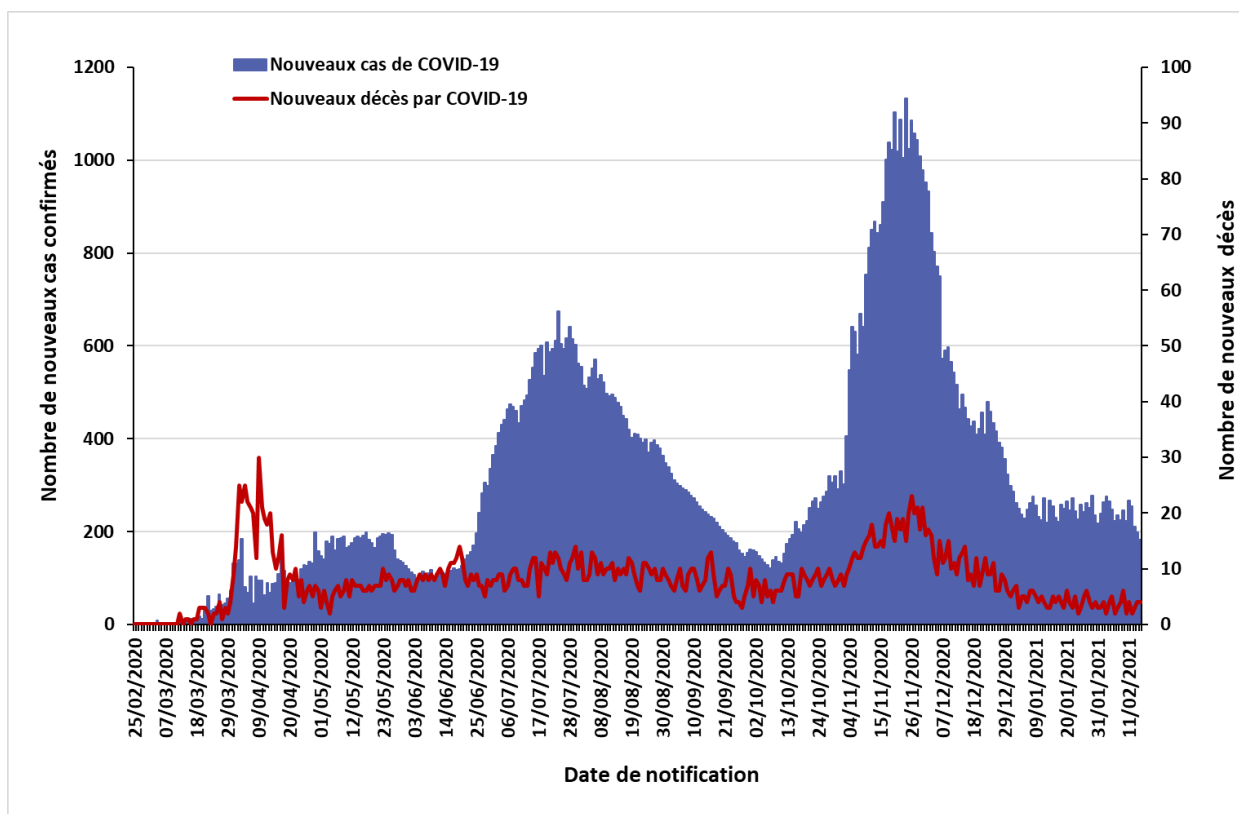
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 325
Date du rapport : 16 février 2021
Date des Données : 15 janvier 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 15 février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 15 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 15 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		110 894
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		183
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		252,61
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	23
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	18
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	7
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		76 168
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		169
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		242
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		20
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 943
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		4
Taux de létalité		2,65%
Taux de mortalité (pour 100 000 habitants)		6,70

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 15 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 22 décembre 2020 au 15 février 2021)

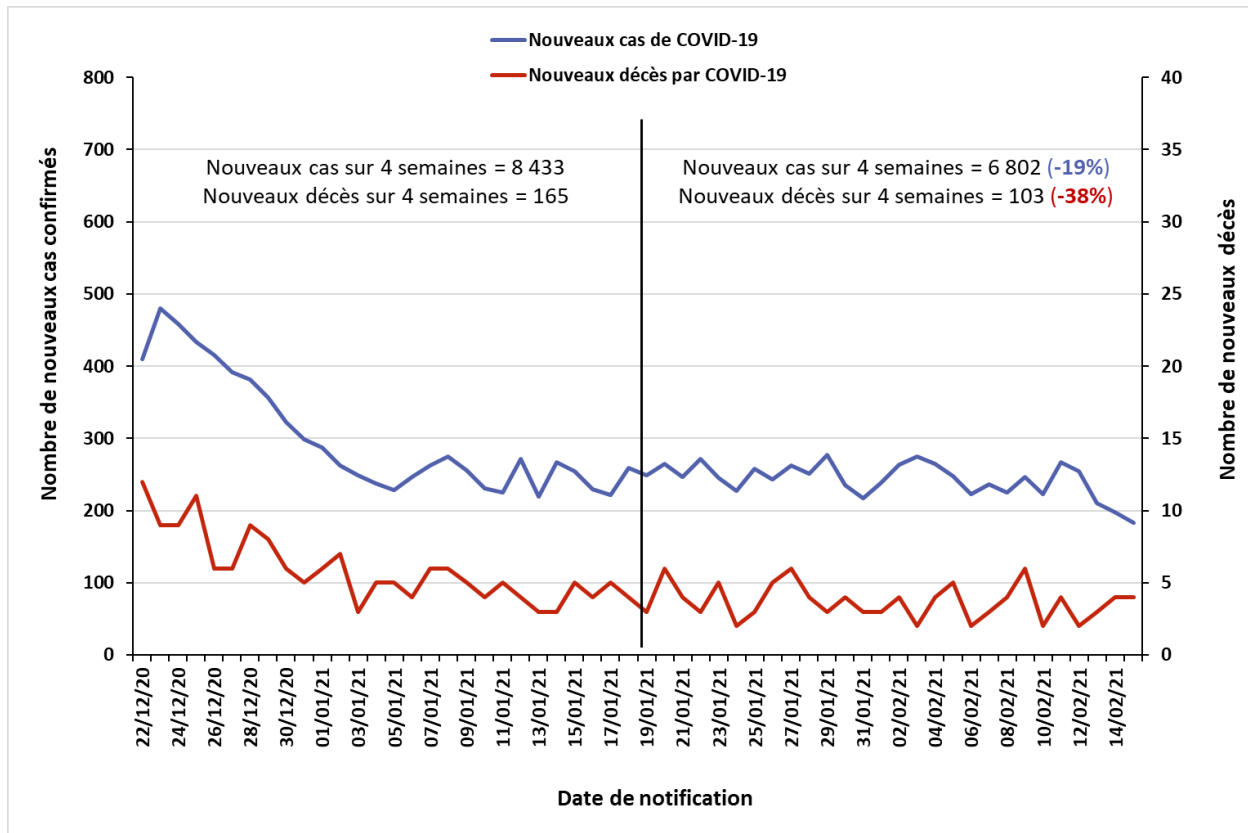
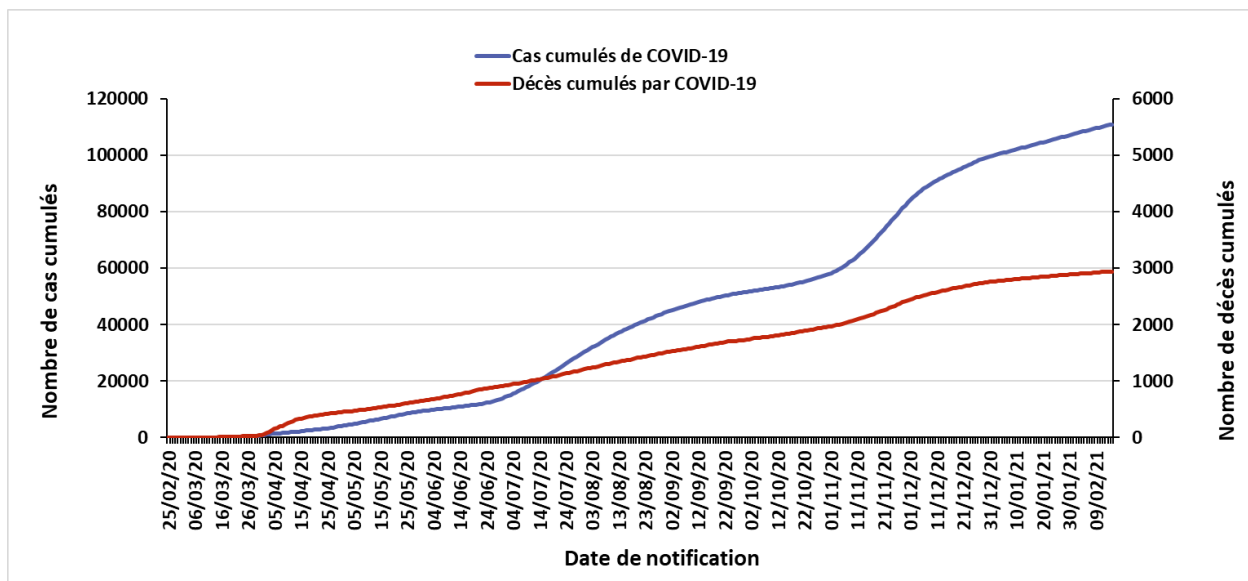
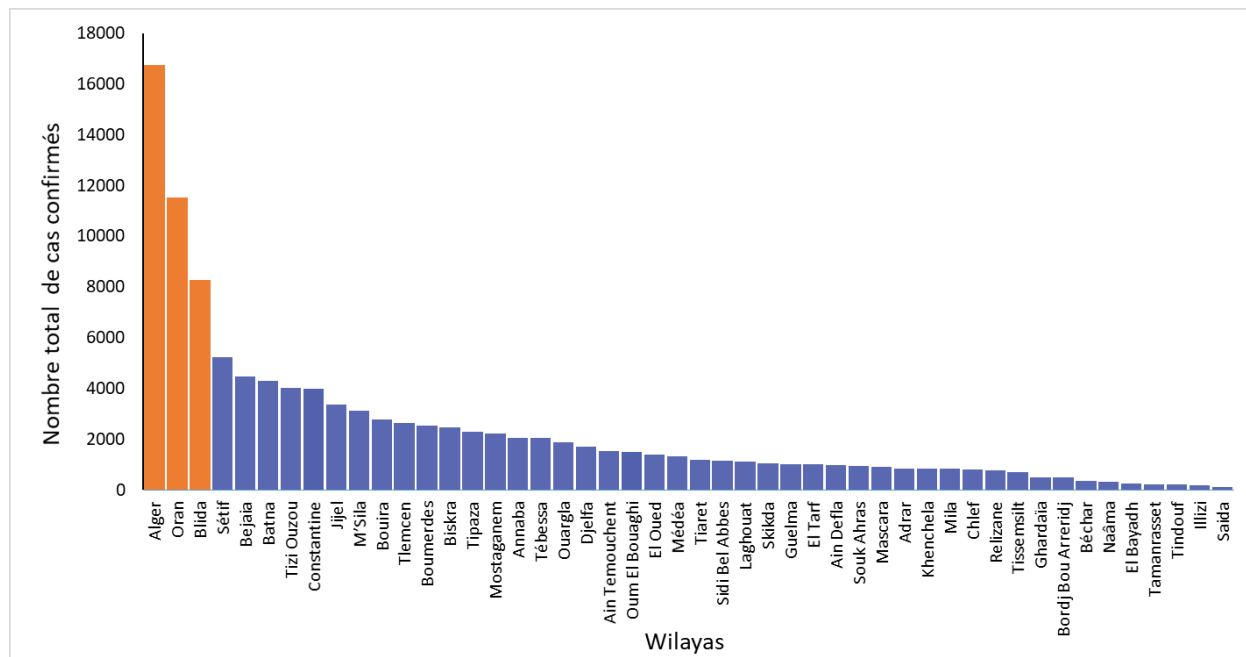


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 15 février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE PAR WILAYA DU 11 FEVRIER 2021

Figure 4 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par wilaya au 11 février 2021 en Algérie.



En date du 11 février 2021, les wilayas d'Alger, Oran et Blida regroupaient le plus grand nombre de cas notifiés avec 16741, 11521 et 8270 cas respectivement (figure 4), soit 33% des cas déclarés dans le pays. En termes d'incidence, ces wilayas sont également les 03 wilayas ayant le taux d'incidence le plus élevé, suivies des wilayas de Jijel et de Bejaia (incidence supérieure à 400 cas pour 100 000 habitants dans ces 05 wilayas).

Sur 14 jours (29 janvier au 11 février 2021), 10 wilayas ont eu un taux d'accroissement supérieur à 05% : les wilayas de Mascara (11,7%), d'Adrar (10,2%), de Saïda (9,1%), de Sidi Bel Abbès (6,5%), d'Oran (5,7%), d'El Oued (5,7%), de Chlef (5,6%), de Ouargla (5,4%), de Mostaganem (5,4%) et de Relizane (5,3%). Enfin, 04 wilayas n'ont présenté aucun cas pendant ces 14 jours : les wilayas de Béchar, d'El Bayadh, de Bordj Bou Arreridj et de Tindouf.

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 14 février 2021, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de prolonger des mesures de confinement pour 15 jours supplémentaires à compter du 15 février 2021. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Aïn Temouchent et Relizane.

- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaïa, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Aïn Defla, Naâma et Ghardaïa.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Levée de la mesure de limitation du temps d'activité à 21 heures des établissements exerçant les activités suivantes : commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de décoration, de literies et tissus d'ameublement, d'articles de sport, de jeux et de jouets, les lieux de concentration de commerces, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les cafés, restaurations et fast-food ;

- Levée de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;

- Ouverture progressive et contrôlée des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs ;

- Reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées, à l'exception des célébrations de cérémonies et de fêtes

3. Pour les mosquées :

- Ouverture de l'ensemble des mosquées sur le territoire national dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la Covid-19

4. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.

- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
- ❖ **Laboratoire** : RAS
- ❖ **Logistique** : RAS
- ❖ **Partenariat** : RAS
- ❖ **Communication du risque** : RAS
- ❖ **Vaccination anti-COVID-19** :

Dans le cadre de la vaccination anti-COVID-19, l'Algérie a reçu à ce jour 50 000 doses de vaccins Sputnik V (Gamaleya Institute) et 50 000 doses de vaccins Covishield (Oxford/AstraZeneca – Serum Institute of India).

20 000 premières doses de chaque vaccin ont déjà été distribuées et réparties entre les wilayas, en fonction de la densité de population et du taux de prévalence de la pandémie dans chaque wilaya. Ces doses sont destinées aux personnes identifiées comme prioritaires pour la vaccination anti-COVID-19 : personnel de santé, personnes âgées de plus de 65 ans et personnes ayant une comorbidité. Ces personnes sont invitées à aller s'inscrire au niveau des Etablissements Publics de Santé de Proximité (EPSP) pour obtenir une date de vaccination en fonction des doses disponibles.

En parallèle, 5 000 doses de chaque vaccin seront destinées aux personnes exerçant des activités stratégiques et essentielles (corps constitués et institutions étatiques).

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- Dr NGUESSAN Bla Francois, WR : nguessanf@who.int
- Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR : peneauc@who.int
- Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC : khelifih@who.int

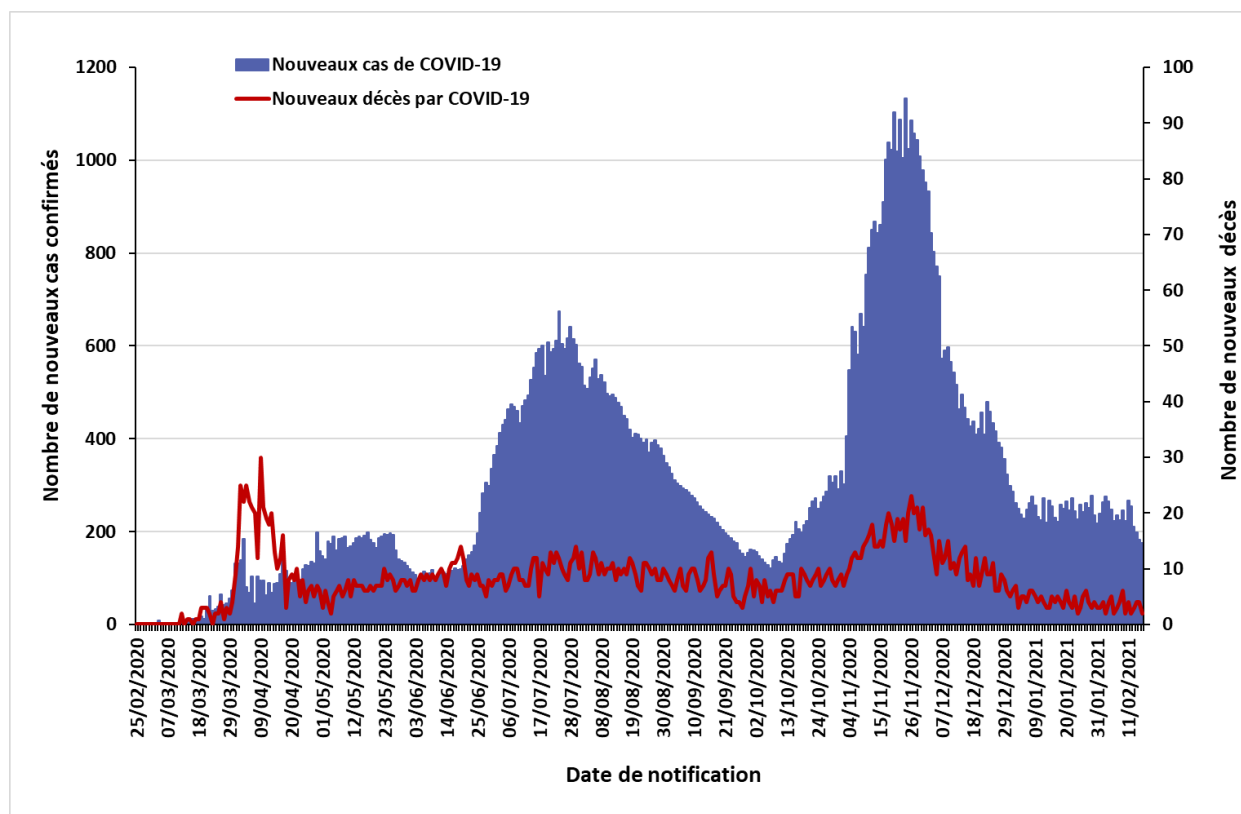
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 326
Date du rapport : 17 février 2021
Date des Données : 16 janvier 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 16 février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 16 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 16 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		111 069
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		175
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		253,00
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	19
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	25
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	4
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		76 330
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		162
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		250
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		19
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 945
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		2
Taux de létalité		2,65%
Taux de mortalité (pour 100 000 habitants)		6,71

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 16 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 23 décembre 2020 au 16 février 2021)

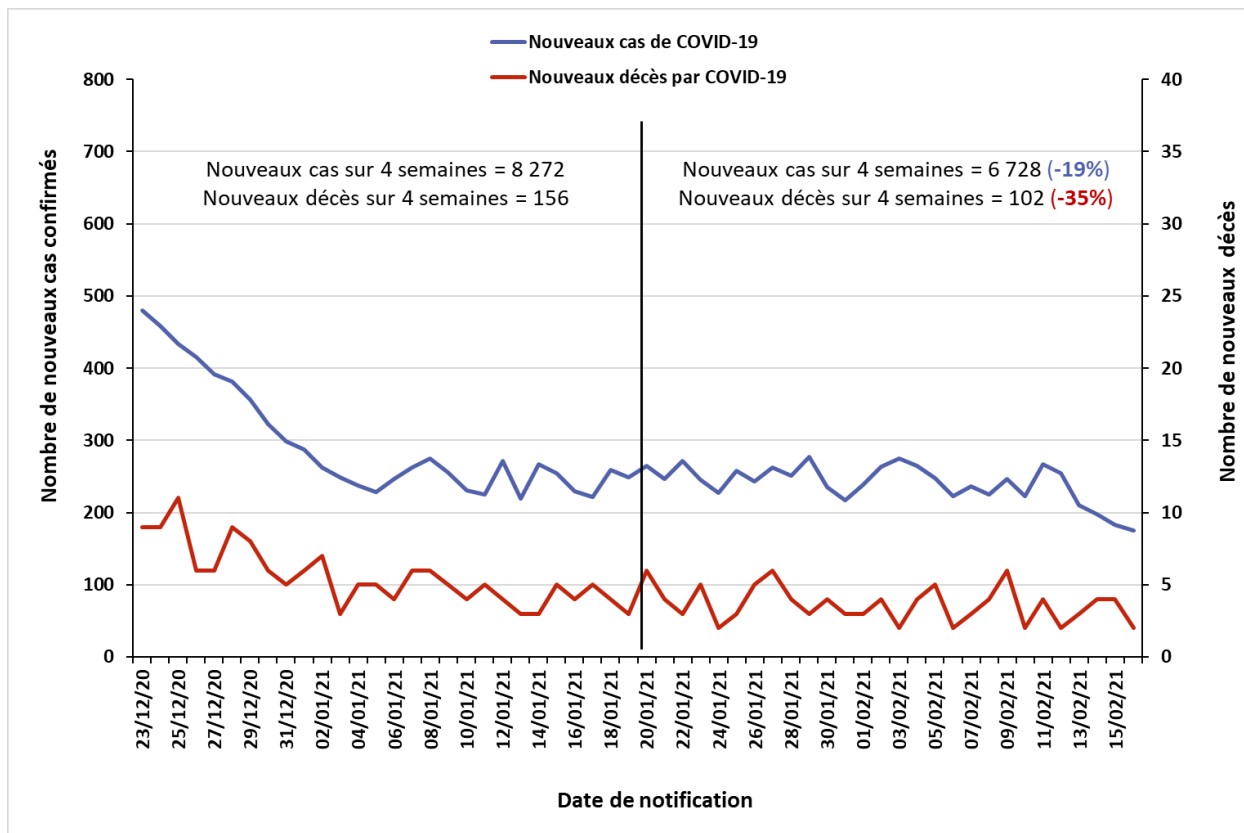
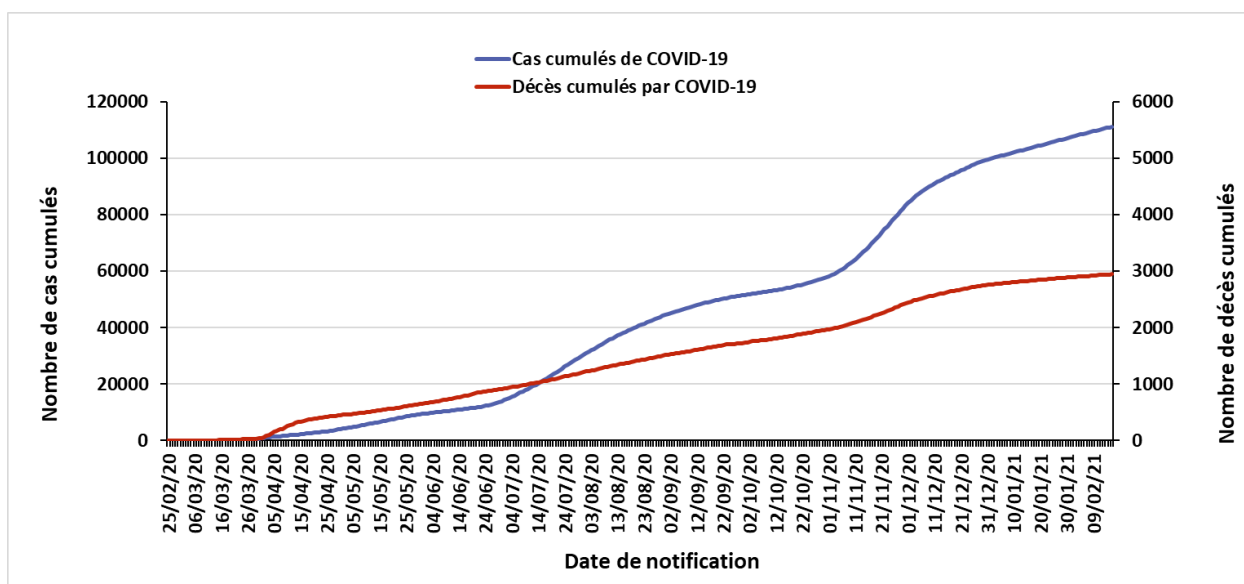
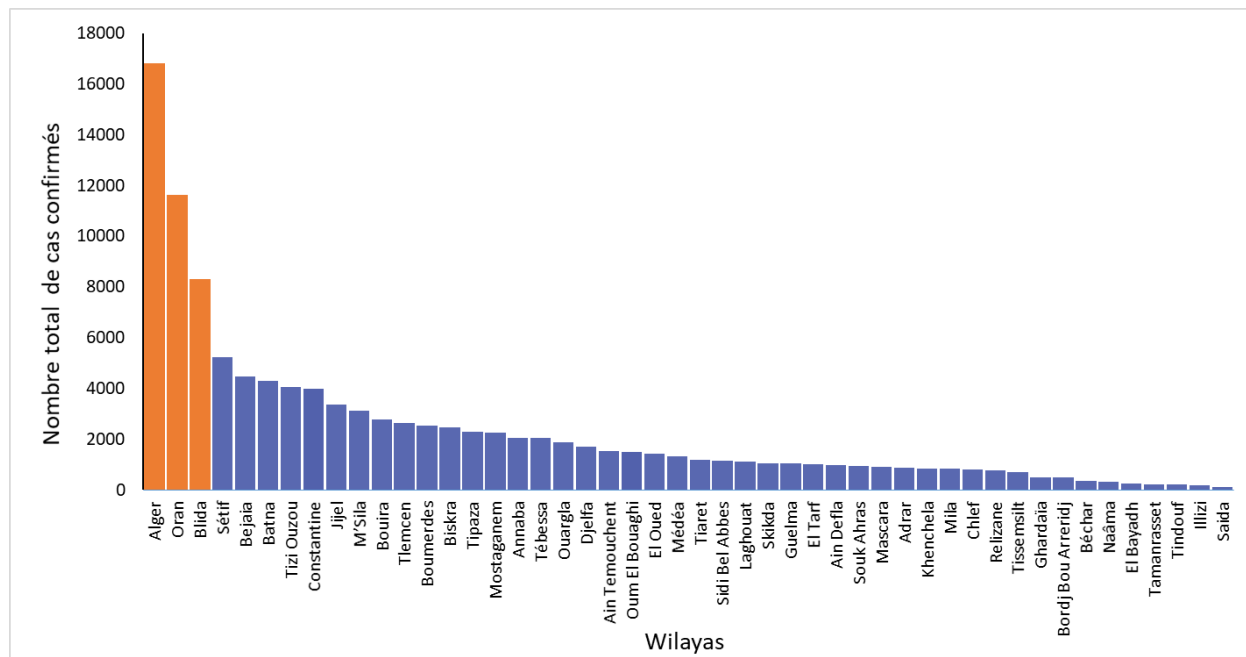


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 16 février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE PAR WILAYA DU 13 FEVRIER 2021

Figure 4 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par wilaya au 13 février 2021 en Algérie.



En date du 13 février 2021, les wilayas d'Alger, Oran et Blida regroupaient le plus grand nombre de cas notifiés avec 16823, 11616 et 8291 cas respectivement (figure 4), soit 33% des cas déclarés dans le pays. En termes d'incidence, ces wilayas sont également les 03 wilayas ayant le taux d'incidence le plus élevé, suivies des wilayas de Jijel et de Bejaia (incidence supérieure à 400 cas pour 100 000 habitants dans ces 05 wilayas).

Sur 14 jours (31 janvier au 13 février 2021), 09 wilayas ont eu un taux d'accroissement supérieur à 05% : les wilayas de Saïda (11,4%), d'Adrar (10,6%), de Mascara (10,5%), de Sidi Bel Abbès (6,5%), de Chlef (6,1%), d'El Oued (6,0%), d'Oran (5,7%), de Mostaganem (5,5%) et de Relizane (5,1%). Enfin, 05 wilayas n'ont présenté aucun cas pendant ces 14 jours : les wilayas de Béchar, d'El Bayadh, de Bordj Bou Arreridj, de Tindouf et d'Illizi.

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 14 février 2021, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de prolonger des mesures de confinement pour 15 jours supplémentaires à compter du 15 février 2021. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Aïn Temouchent et Relizane.

- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaïa, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Aïn Defla, Naâma et Ghardaïa.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Levée de la mesure de limitation du temps d'activité à 21 heures des établissements exerçant les activités suivantes : commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de décoration, de literies et tissus d'ameublement, d'articles de sport, de jeux et de jouets, les lieux de concentration de commerces, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les cafés, restaurations et fast-food ;

- Levée de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;

- Ouverture progressive et contrôlée des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs ;

- Reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées, à l'exception des célébrations de cérémonies et de fêtes

3. Pour les mosquées :

- Ouverture de l'ensemble des mosquées sur le territoire national dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la Covid-19

4. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.

- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
- ❖ **Laboratoire** : RAS
- ❖ **Logistique** : RAS
- ❖ **Partenariat** : RAS
- ❖ **Communication du risque** : RAS
- ❖ **Vaccination anti-COVID-19** :

Dans le cadre de la vaccination anti-COVID-19, l'Algérie a reçu à ce jour 50 000 doses de vaccins Sputnik V (Gamaleya Institute) et 50 000 doses de vaccins Covishield (Oxford/AstraZeneca – Serum Institute of India). 40 000 premières doses (20 000 de chaque vaccin) ont été distribuées et réparties entre les wilayas, en fonction de la densité de population et du taux de prévalence de la pandémie. Ces doses ont été délivrées aux personnes identifiées comme prioritaires : personnel de santé, personnes âgées de plus de 65 ans et personnes ayant une comorbidité. Ces personnes sont invitées à aller s'inscrire au niveau des Etablissements Publics de Santé de Proximité (EPSP) pour obtenir une date de vaccination en fonction des nouvelles doses qui seront disponibles. Les 10 000 premières doses restantes (5 000 de chaque vaccin) ont été délivrées aux personnes exerçant des activités stratégiques et essentielles (corps constitués et institutions étatiques).

En date du 16 février 2021, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a indiqué que l'Algérie recevra fin février 2021, 200 000 doses de vaccin chinois, en sus des doses de vaccins Oxford/AstraZeneca allouées à l'Algérie dans le cadre des premières livraisons du mécanisme COVAX.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- Dr NGUESSAN Bla Francois, WR : nguessanf@who.int
- Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR : peneauc@who.int
- Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC : khelifih@who.int

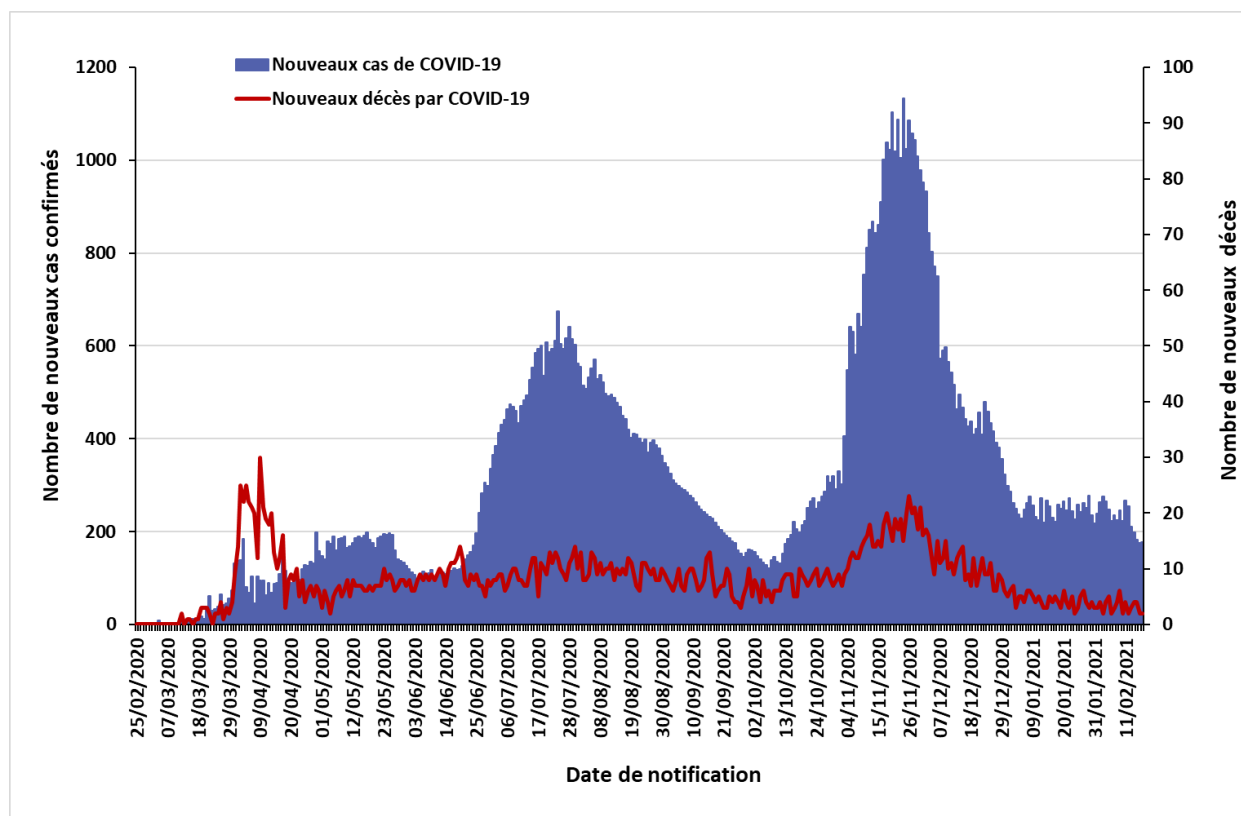
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 327
Date du rapport : 18 février 2021
Date des Données : 17 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 17 février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 17 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 17 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		111 247
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		178
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		253,41
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	24
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	19
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	5
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		76 489
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		159
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		ND*
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		21
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 947
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		2
Taux de létalité		2,65%
Taux de mortalité (pour 100 000 habitants)		6,71

***ND : Données non disponibles à notre niveau**

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 17 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 24 décembre 2020 au 17 février 2021)

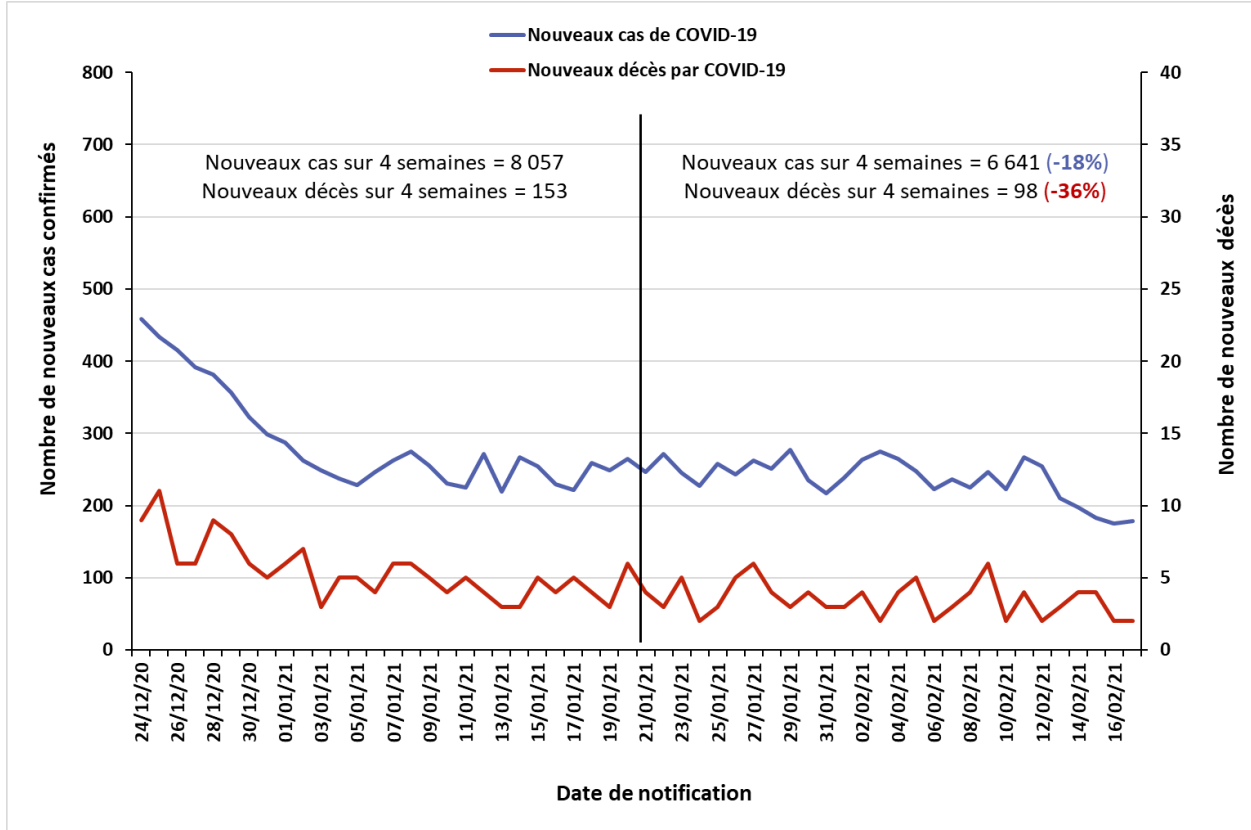
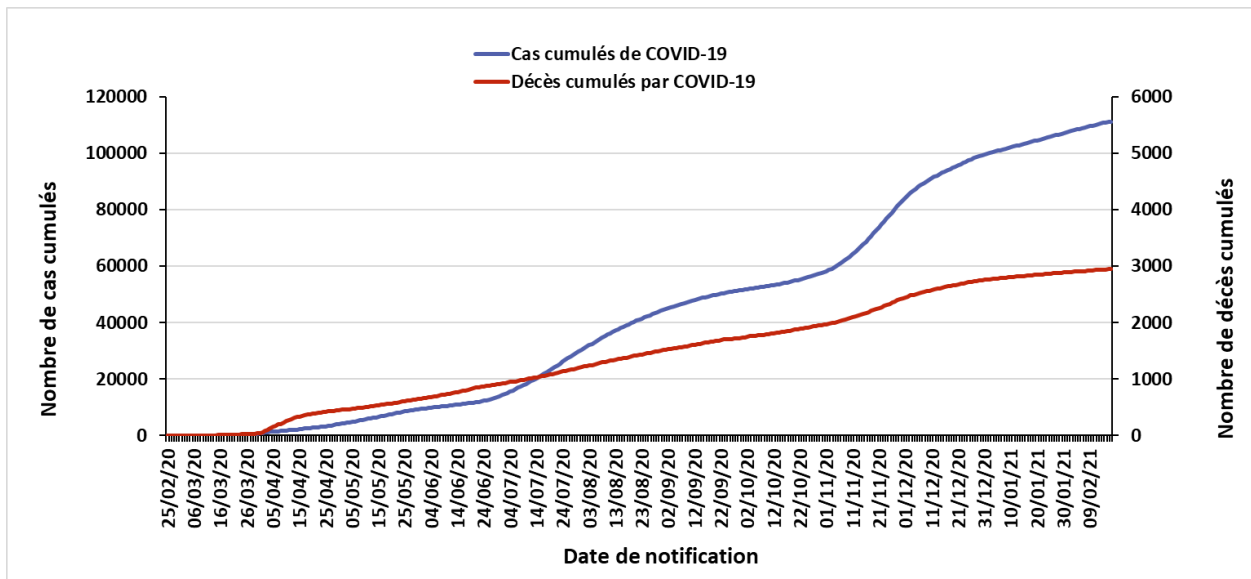


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 17 février 2021 en Algérie



❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 14 février 2021, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de prolonger des mesures de confinement pour 15 jours supplémentaires à compter du 15 février 2021. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane.

- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaïa.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Levée de la mesure de limitation du temps d'activité à 21 heures des établissements exerçant les activités suivantes : commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de décoration, de literies et tissus d'ameublement, d'articles de sport, de jeux et de jouets, les lieux de concentration de commerces, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les cafés, restaurations et fast-food ;

- Levée de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;

- Ouverture progressive et contrôlée des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs ;

- Reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées, à l'exception des célébrations de cérémonies et de fêtes

3. Pour les mosquées :

- Ouverture de l'ensemble des mosquées sur le territoire national dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la Covid-19

4. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.

- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
- ❖ **Laboratoire** : RAS
- ❖ **Logistique** : RAS
- ❖ **Partenariat** : RAS
- ❖ **Communication du risque** : RAS
- ❖ **Vaccination anti-COVID-19** :

Dans le cadre de la vaccination anti-COVID-19, l'Algérie a reçu à ce jour 50 000 doses de vaccins Sputnik V (Gamaleya Institute) et 50 000 doses de vaccins Covishield (Oxford/AstraZeneca – Serum Institute of India). 40 000 premières doses (20 000 de chaque vaccin) ont été distribuées et réparties entre les wilayas, en fonction de la densité de population et du taux de prévalence de la pandémie. Ces doses ont été délivrées aux personnes identifiées comme prioritaires : personnel de santé, personnes âgées de plus de 65 ans et personnes ayant une comorbidité. Ces personnes sont invitées à aller s'inscrire au niveau des Etablissements Publics de Santé de Proximité (EPSP) pour obtenir une date de vaccination en fonction des nouvelles doses qui seront disponibles. Les 10 000 premières doses restantes (5 000 de chaque vaccin) ont été délivrées aux personnes exerçant des activités stratégiques et essentielles (corps constitués et institutions étatiques).

En date du 16 février 2021, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a indiqué que l'Algérie recevra fin février 2021, 200 000 doses de vaccin chinois (Sinopharm), en sus des doses de vaccins Oxford/AstraZeneca allouées à l'Algérie dans le cadre des premières livraisons du mécanisme COVAX.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR** : peneauc@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

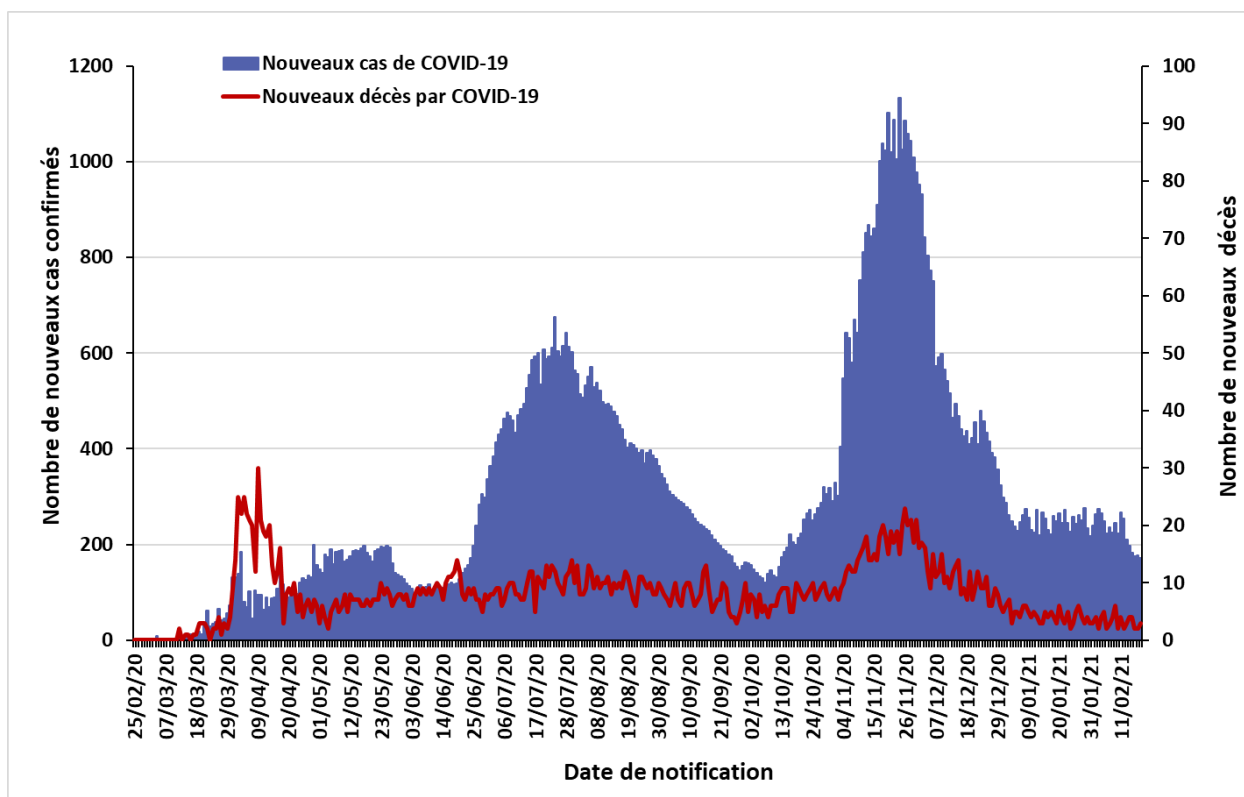
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 328
Date du rapport : 19 février 2021
Date des Données : 18 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 18 février 2021 en Algérie



La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après :
<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 18 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 18 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		111 418
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		171
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		253,80
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	28
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	13
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	7
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		76 640
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		151
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		ND*
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		18
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 950
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		3
Taux de létalité		2,65%
Taux de mortalité (pour 100 000 habitants)		6,72

***ND : Données non disponibles à notre niveau**

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 18 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 25 décembre 2020 au 18 février 2021)

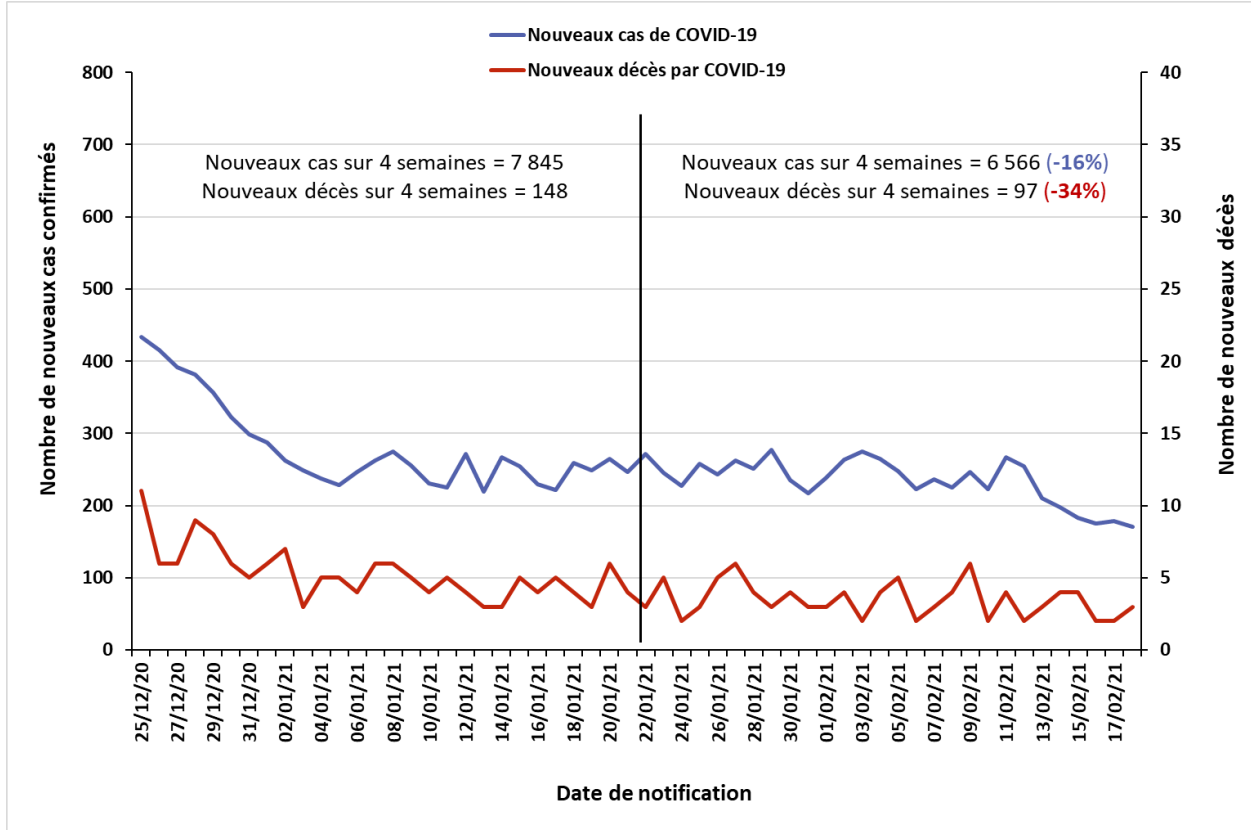
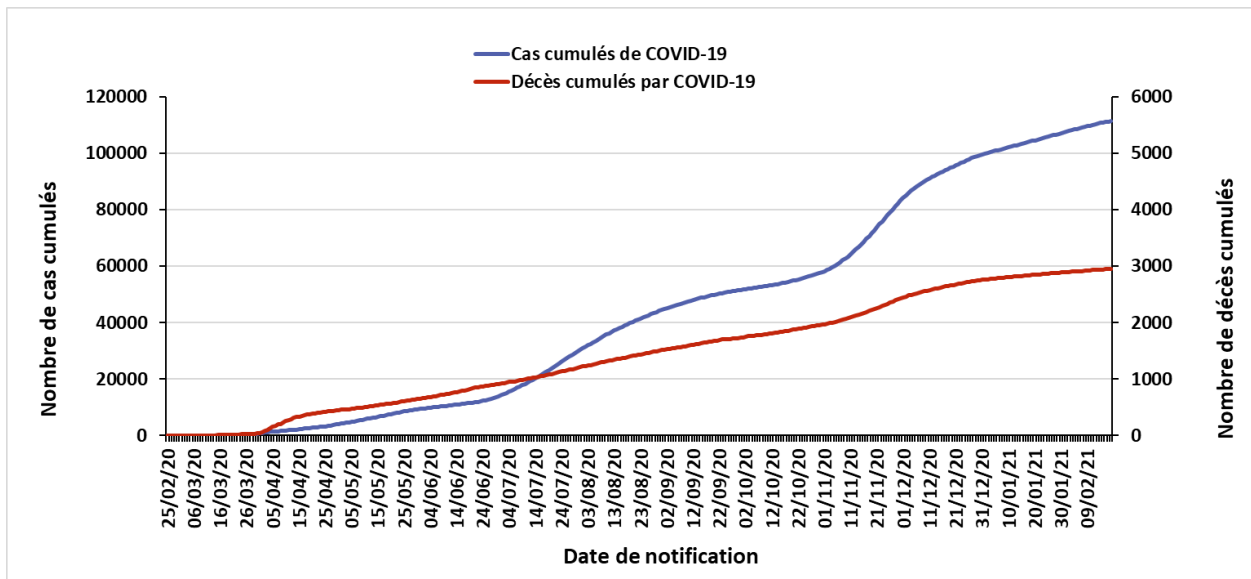


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 18 février 2021 en Algérie



❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 14 février 2021, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de prolonger des mesures de confinement pour 15 jours supplémentaires à compter du 15 février 2021. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane.

- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaïa.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Levée de la mesure de limitation du temps d'activité à 21 heures des établissements exerçant les activités suivantes : commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de décoration, de literies et tissus d'ameublement, d'articles de sport, de jeux et de jouets, les lieux de concentration de commerces, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les cafés, restaurations et fast-food ;

- Levée de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;

- Ouverture progressive et contrôlée des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs ;

- Reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées, à l'exception des célébrations de cérémonies et de fêtes

3. Pour les mosquées :

- Ouverture de l'ensemble des mosquées sur le territoire national dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la Covid-19

4. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.

- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
- ❖ **Laboratoire** : RAS
- ❖ **Logistique** : RAS
- ❖ **Partenariat** : RAS
- ❖ **Communication du risque** : RAS
- ❖ **Vaccination anti-COVID-19** :

Dans le cadre de la vaccination anti-COVID-19, l'Algérie a reçu à ce jour 50 000 doses de vaccins Sputnik V (Gamaleya Institute) et 50 000 doses de vaccins Covishield (Oxford/AstraZeneca – Serum Institute of India). 40 000 premières doses (20 000 de chaque vaccin) ont été distribuées et réparties entre les wilayas, en fonction de la densité de population et du taux de prévalence de la pandémie. Ces doses ont été délivrées aux personnes identifiées comme prioritaires : personnel de santé, personnes âgées de plus de 65 ans et personnes ayant une comorbidité. Ces personnes sont invitées à aller s'inscrire au niveau des Etablissements Publics de Santé de Proximité (EPSP) pour obtenir une date de vaccination en fonction des nouvelles doses qui seront disponibles. Les 10 000 premières doses restantes (5 000 de chaque vaccin) ont été délivrées aux personnes exerçant des activités stratégiques et essentielles (corps constitués et institutions étatiques).

En date du 16 février 2021, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a indiqué que l'Algérie recevra fin février 2021, 200 000 doses de vaccin chinois (Sinopharm), en sus des doses de vaccins Oxford/AstraZeneca allouées à l'Algérie dans le cadre des premières livraisons du mécanisme COVAX.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR** : peneauc@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

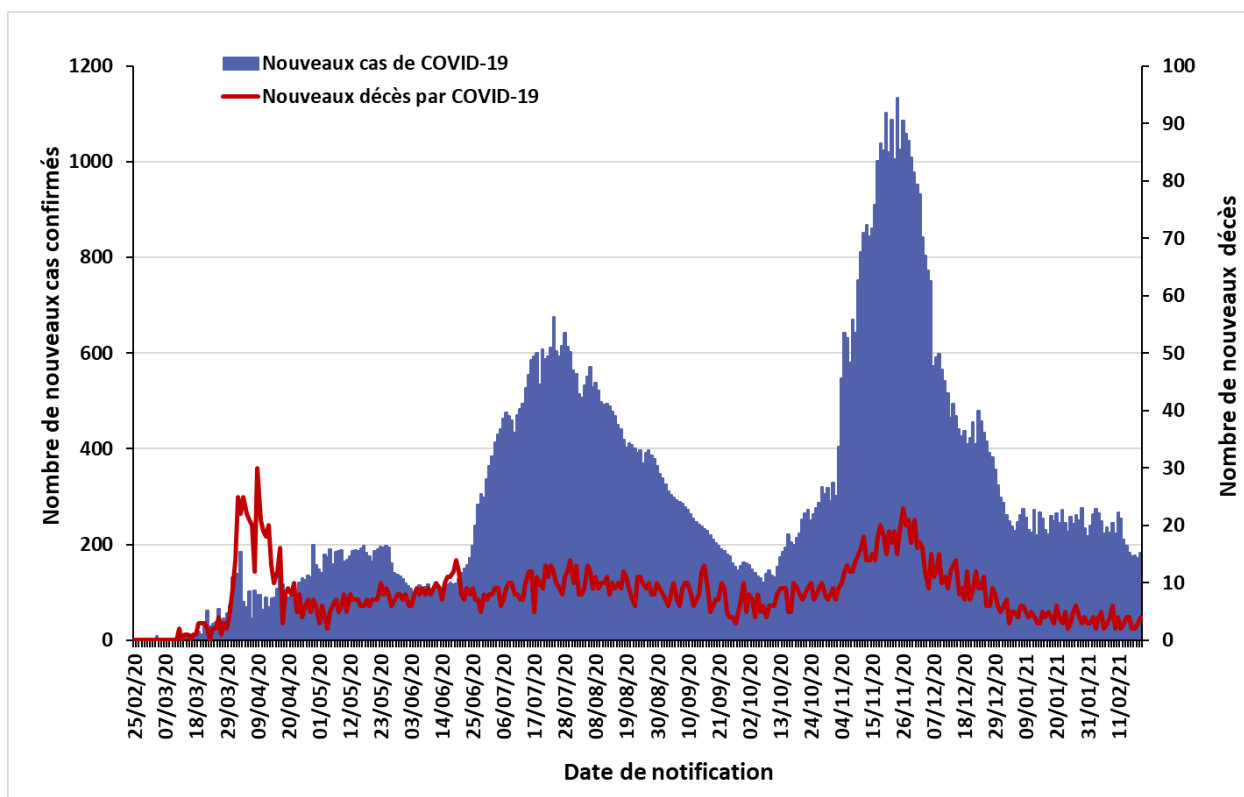
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 329
Date du rapport : 20 février 2021
Date des Données : 19 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 19 février 2021 en Algérie



La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après :
<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 19 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 19 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		111 600
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		182
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		254,21
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	24
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	19
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	5
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		76 797
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		157
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		ND*
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		18
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 954
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		4
Taux de létalité		2,65%
Taux de mortalité (pour 100 000 habitants)		6,73

***ND : Données non disponibles à notre niveau**

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 19 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 26 décembre 2020 au 19 février 2021)

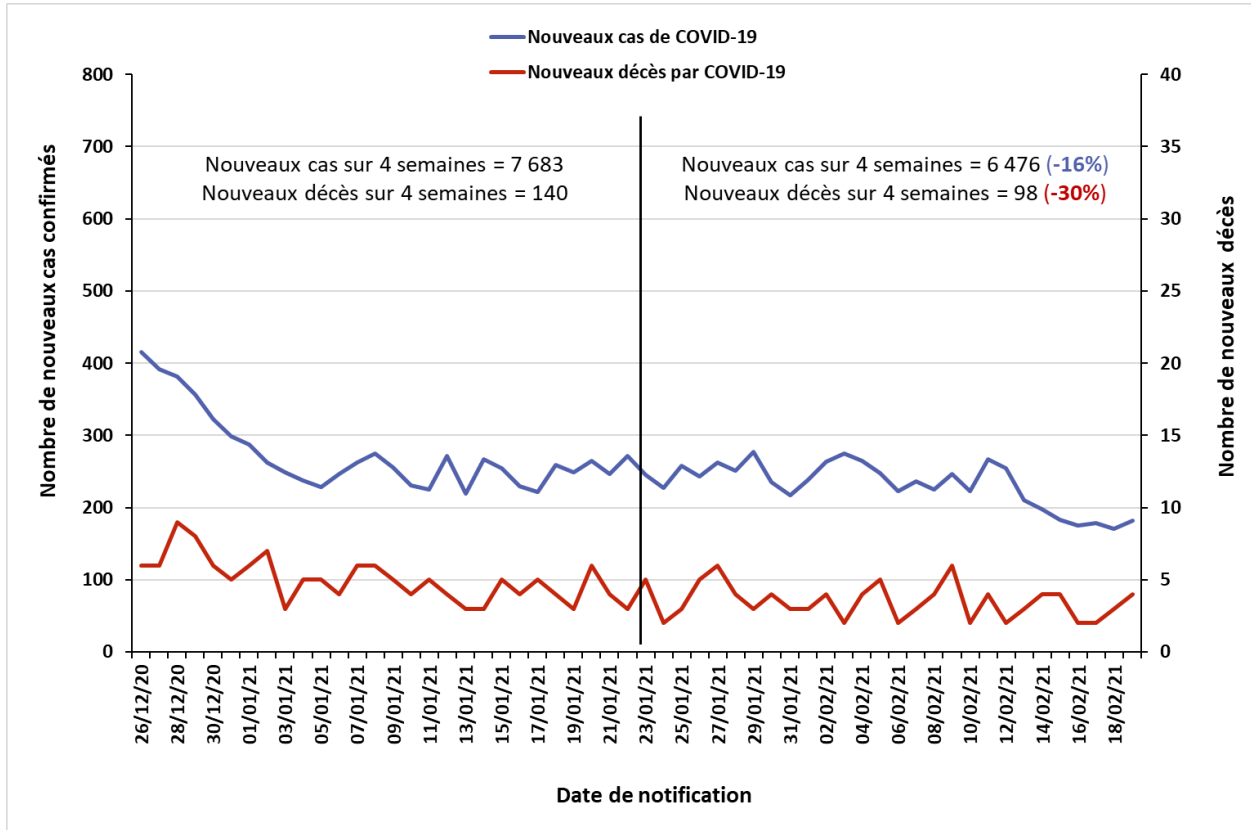
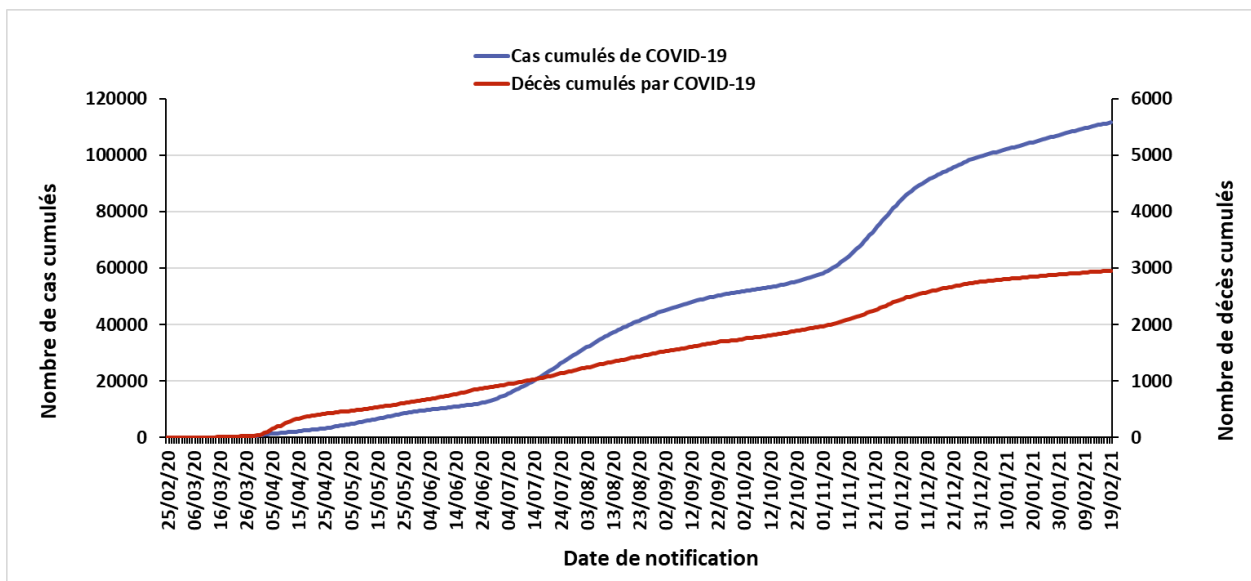


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 19 février 2021 en Algérie



❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 14 février 2021, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de prolonger des mesures de confinement pour 15 jours supplémentaires à compter du 15 février 2021. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane.

- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaïa.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Levée de la mesure de limitation du temps d'activité à 21 heures des établissements exerçant les activités suivantes : commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de décoration, de literies et tissus d'ameublement, d'articles de sport, de jeux et de jouets, les lieux de concentration de commerces, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les cafés, restaurations et fast-food ;

- Levée de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;

- Ouverture progressive et contrôlée des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs ;

- Reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées, à l'exception des célébrations de cérémonies et de fêtes

3. Pour les mosquées :

- Ouverture de l'ensemble des mosquées sur le territoire national dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la Covid-19

4. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.

- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
- ❖ **Laboratoire** : RAS
- ❖ **Logistique** : RAS
- ❖ **Partenariat** : RAS
- ❖ **Communication du risque** : RAS
- ❖ **Vaccination anti-COVID-19** :

Dans le cadre de la vaccination anti-COVID-19, l'Algérie a reçu à ce jour 50 000 doses de vaccins Sputnik V (Gamaleya Institute) et 50 000 doses de vaccins Covishield (Oxford/AstraZeneca – Serum Institute of India). 40 000 premières doses (20 000 de chaque vaccin) ont été distribuées et réparties entre les wilayas, en fonction de la densité de population et du taux de prévalence de la pandémie. Ces doses ont été délivrées aux personnes identifiées comme prioritaires : personnel de santé, personnes âgées de plus de 65 ans et personnes ayant une comorbidité. Ces personnes sont invitées à aller s'inscrire au niveau des Etablissements Publics de Santé de Proximité (EPSP) pour obtenir une date de vaccination en fonction des nouvelles doses qui seront disponibles. Les 10 000 premières doses restantes (5 000 de chaque vaccin) ont été délivrées aux personnes exerçant des activités stratégiques et essentielles (corps constitués et institutions étatiques).

En date du 16 février 2021, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a indiqué que l'Algérie recevra fin février 2021, 200 000 doses de vaccin chinois (Sinopharm), en sus des doses de vaccins Oxford/AstraZeneca allouées à l'Algérie dans le cadre des premières livraisons du mécanisme COVAX.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR** : peneauc@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

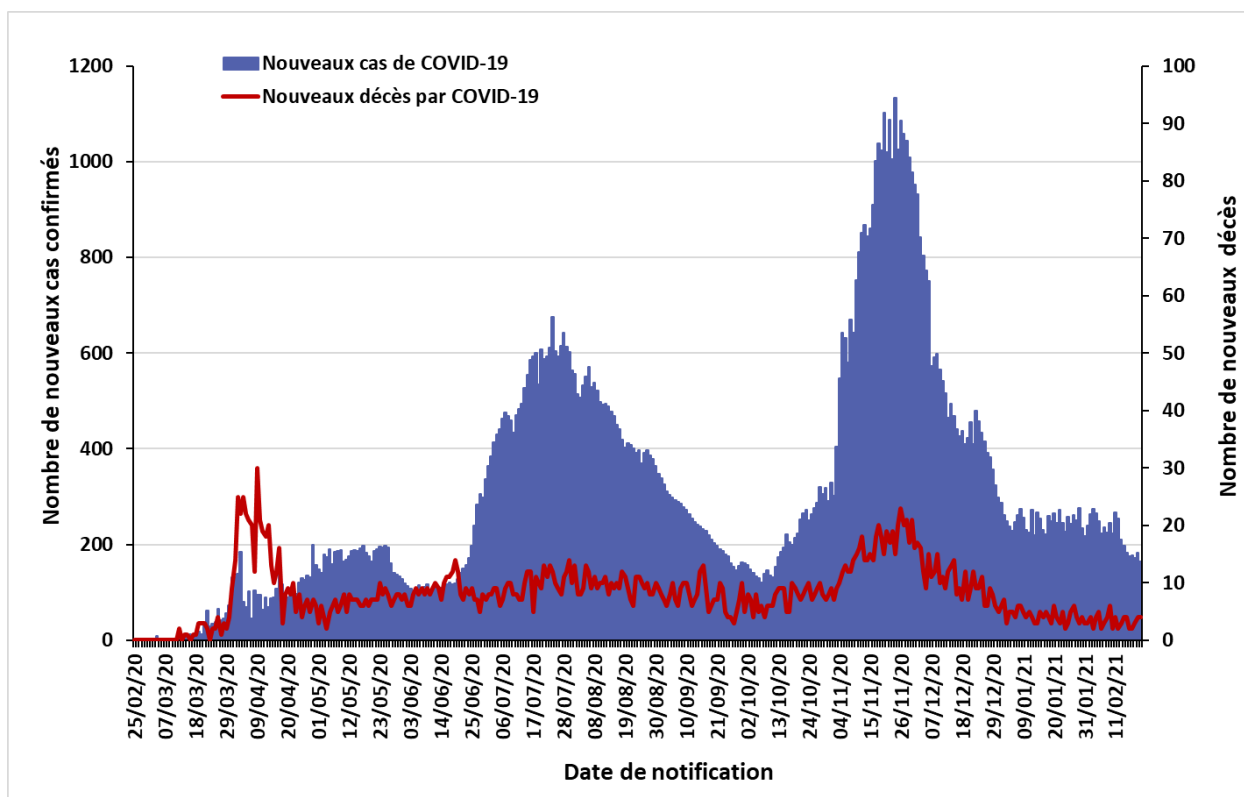
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 330
Date du rapport : 21 février 2021
Date des Données : 20 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 20 février 2021 en Algérie



La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après :
<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 20 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 20 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		111 764
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		164
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		254,59
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	29
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	11
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	8
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		76 940
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		143
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		ND*
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		16
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 958
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		4
Taux de létalité		2,65%
Taux de mortalité (pour 100 000 habitants)		6,74

***ND : Données non disponibles à notre niveau**

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 20 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 27 décembre 2020 au 20 février 2021)

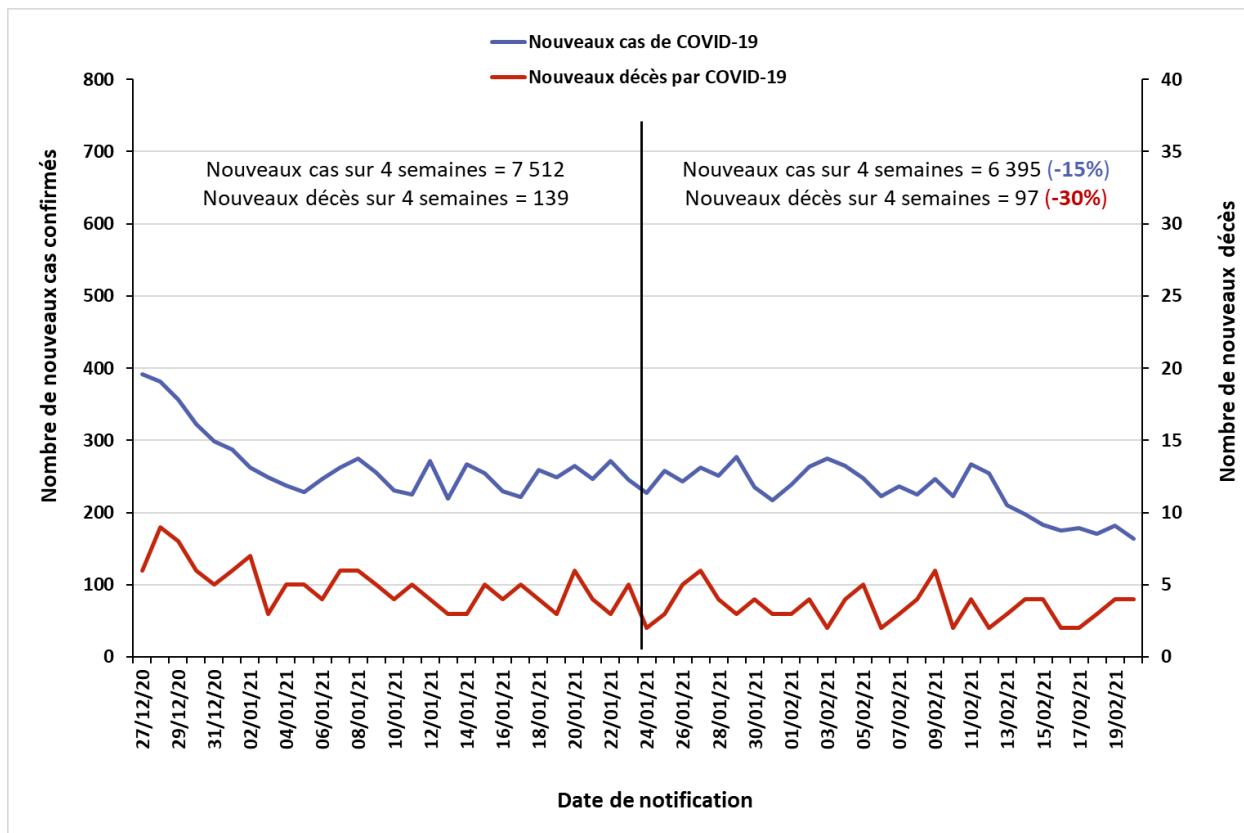
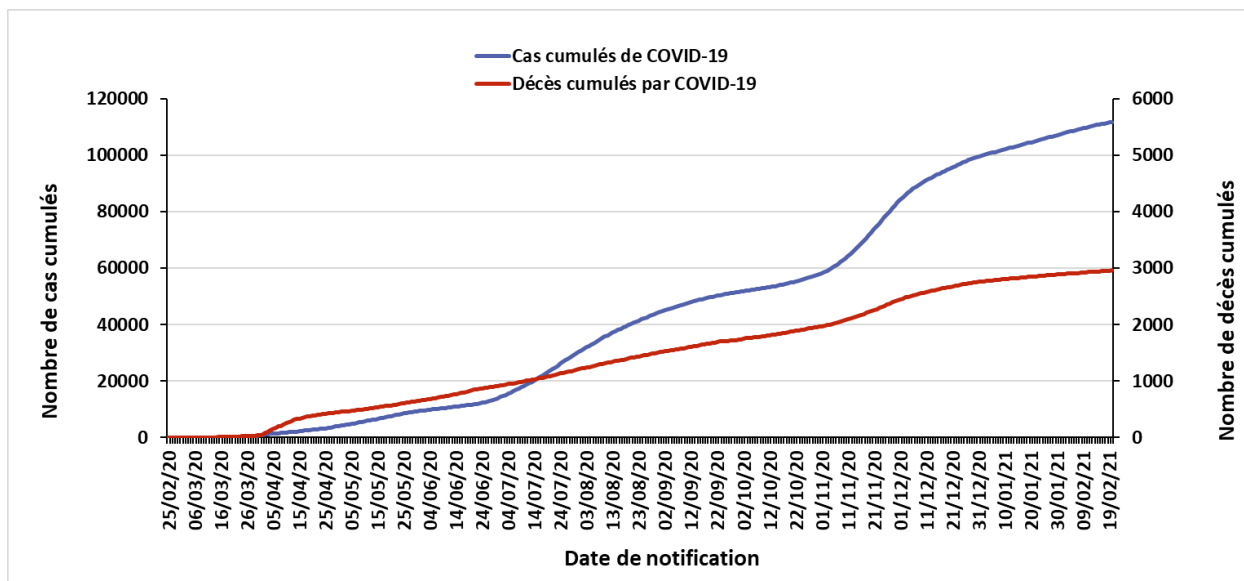


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 20 février 2021 en Algérie



❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 14 février 2021, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de prolonger des mesures de confinement pour 15 jours supplémentaires à compter du 15 février 2021. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane.

- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaïa.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Levée de la mesure de limitation du temps d'activité à 21 heures des établissements exerçant les activités suivantes : commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de décoration, de literies et tissus d'ameublement, d'articles de sport, de jeux et de jouets, les lieux de concentration de commerces, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les cafés, restaurations et fast-food ;

- Levée de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;

- Ouverture progressive et contrôlée des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs ;

- Reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées, à l'exception des célébrations de cérémonies et de fêtes

3. Pour les mosquées :

- Ouverture de l'ensemble des mosquées sur le territoire national dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la Covid-19

4. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.

- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
- ❖ **Laboratoire** : RAS
- ❖ **Logistique** : RAS
- ❖ **Partenariat** : RAS
- ❖ **Communication du risque** : RAS
- ❖ **Vaccination anti-COVID-19** :

Dans le cadre de la vaccination anti-COVID-19, l'Algérie a reçu à ce jour 50 000 doses de vaccins Sputnik V (Gamaleya Institute) et 50 000 doses de vaccins Covishield (Oxford/AstraZeneca – Serum Institute of India). 40 000 premières doses (20 000 de chaque vaccin) ont été distribuées et réparties entre les wilayas, en fonction de la densité de population et du taux de prévalence de la pandémie. Ces doses ont été délivrées aux personnes identifiées comme prioritaires : personnel de santé, personnes âgées de plus de 65 ans et personnes ayant une comorbidité. Ces personnes sont invitées à aller s'inscrire au niveau des Etablissements Publics de Santé de Proximité (EPSP) pour obtenir une date de vaccination en fonction des nouvelles doses qui seront disponibles. Les 10 000 premières doses restantes (5 000 de chaque vaccin) ont été délivrées aux personnes exerçant des activités stratégiques et essentielles (corps constitués et institutions étatiques).

En date du 16 février 2021, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a indiqué que l'Algérie recevra fin février 2021, 200 000 doses de vaccin chinois (Sinopharm), en sus des doses de vaccins Oxford/AstraZeneca allouées à l'Algérie dans le cadre des premières livraisons du mécanisme COVAX.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR** : peneauc@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

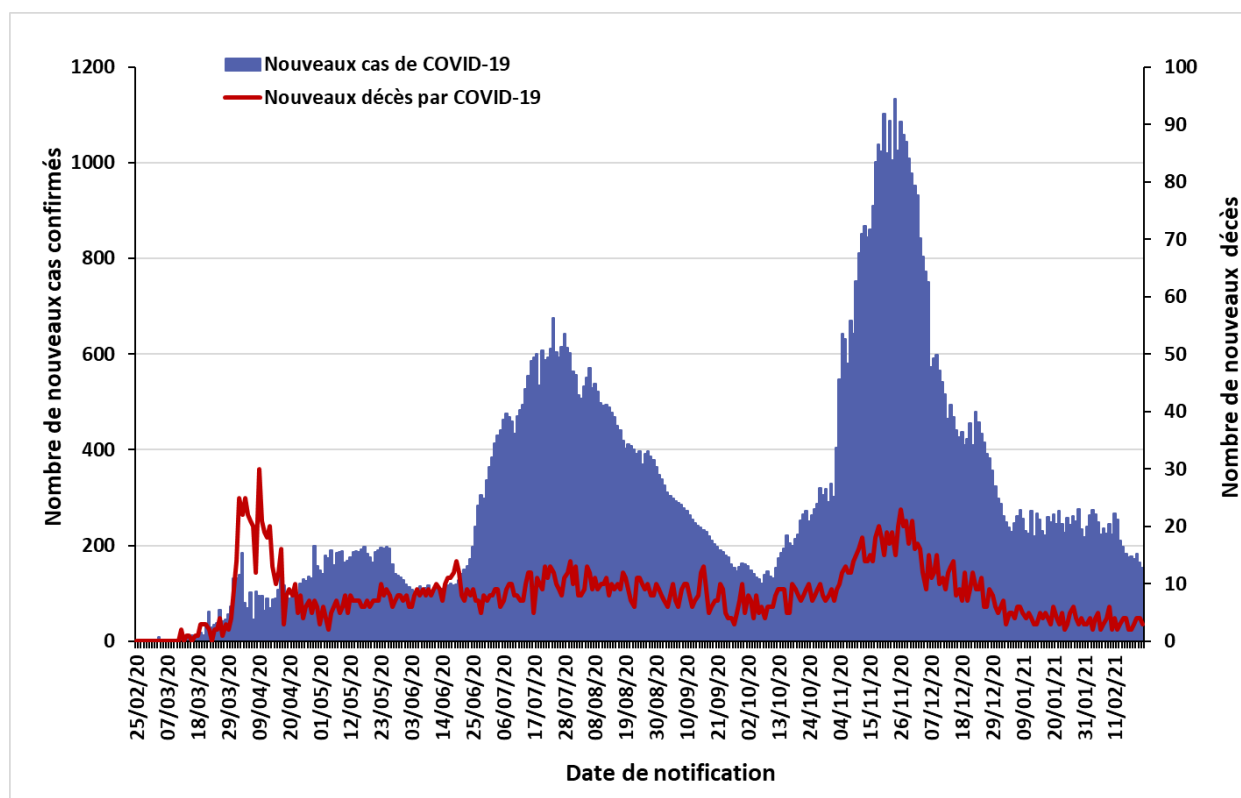
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 331
Date du rapport : 22 février 2021
Date des Données : 21 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 21 février 2021 en Algérie



La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après :
<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 21 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 21 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		111 917
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		153
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		254,94
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	25
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	17
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	6
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		77 076
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		136
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		213
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		15
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 961
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		3
Taux de létalité		2,65%
Taux de mortalité (pour 100 000 habitants)		6,74

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 21 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 28 décembre 2020 au 21 février 2021)

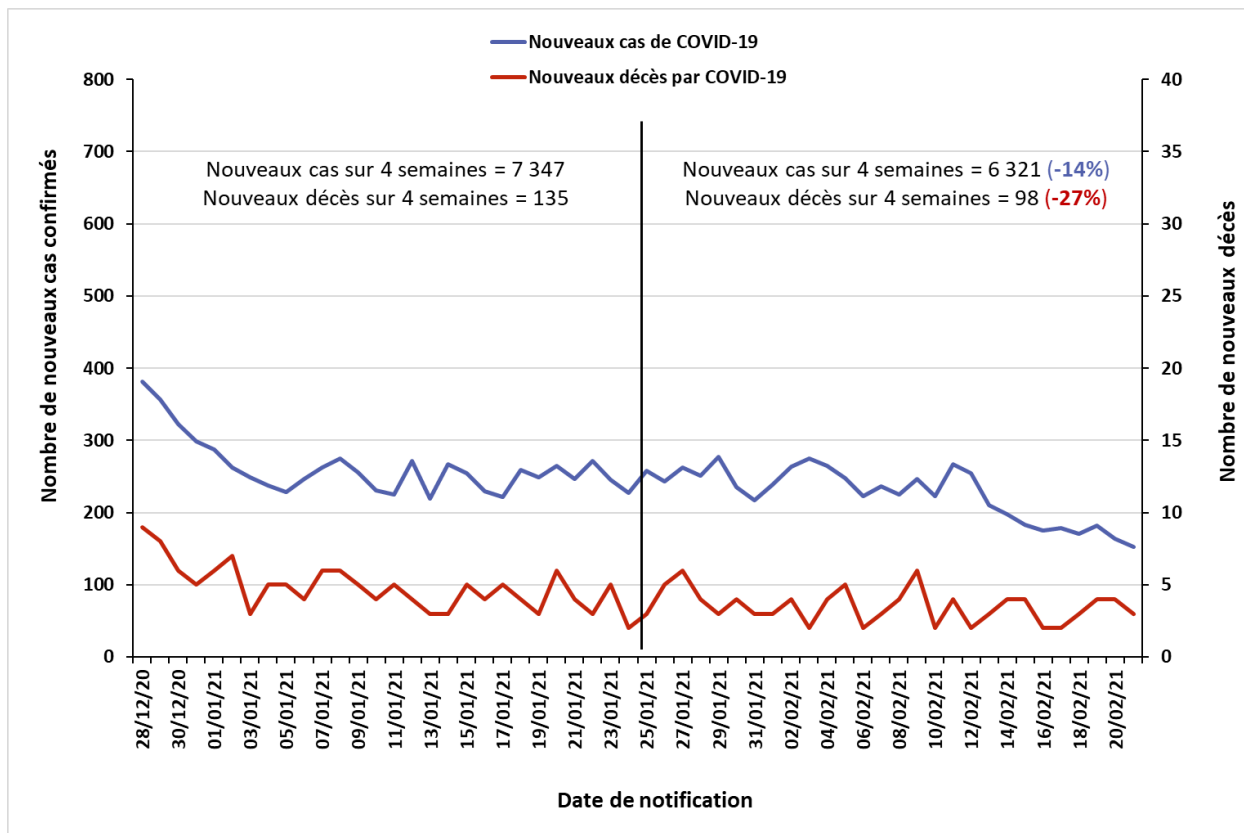
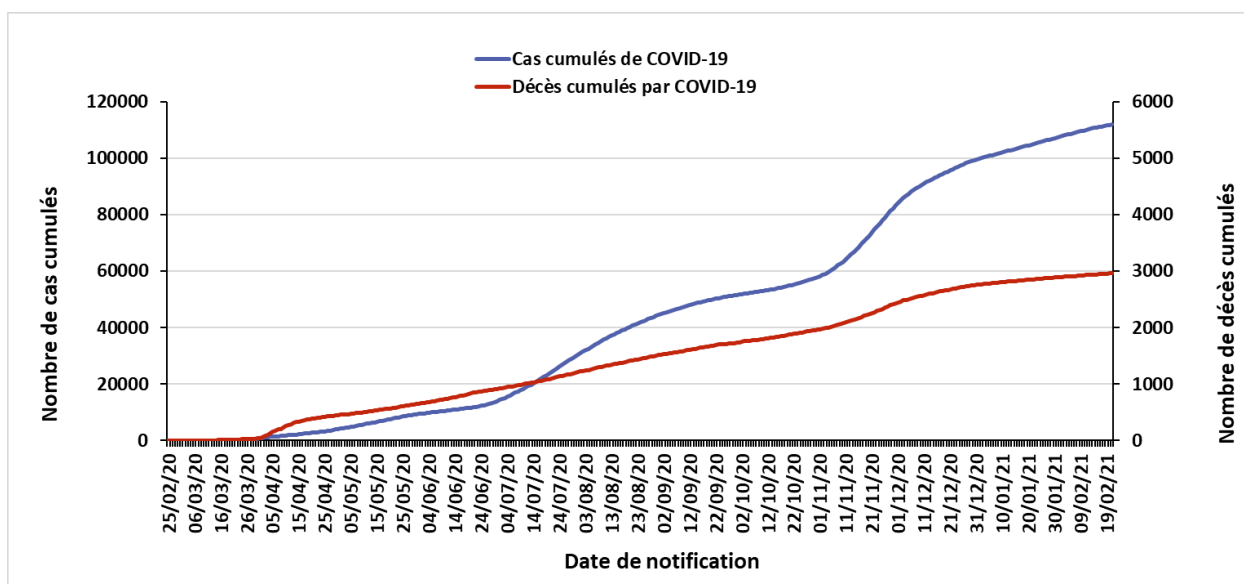


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 21 février 2021 en Algérie



POINT DE SITUATION EN FIN DE SEMAINE 07/2021

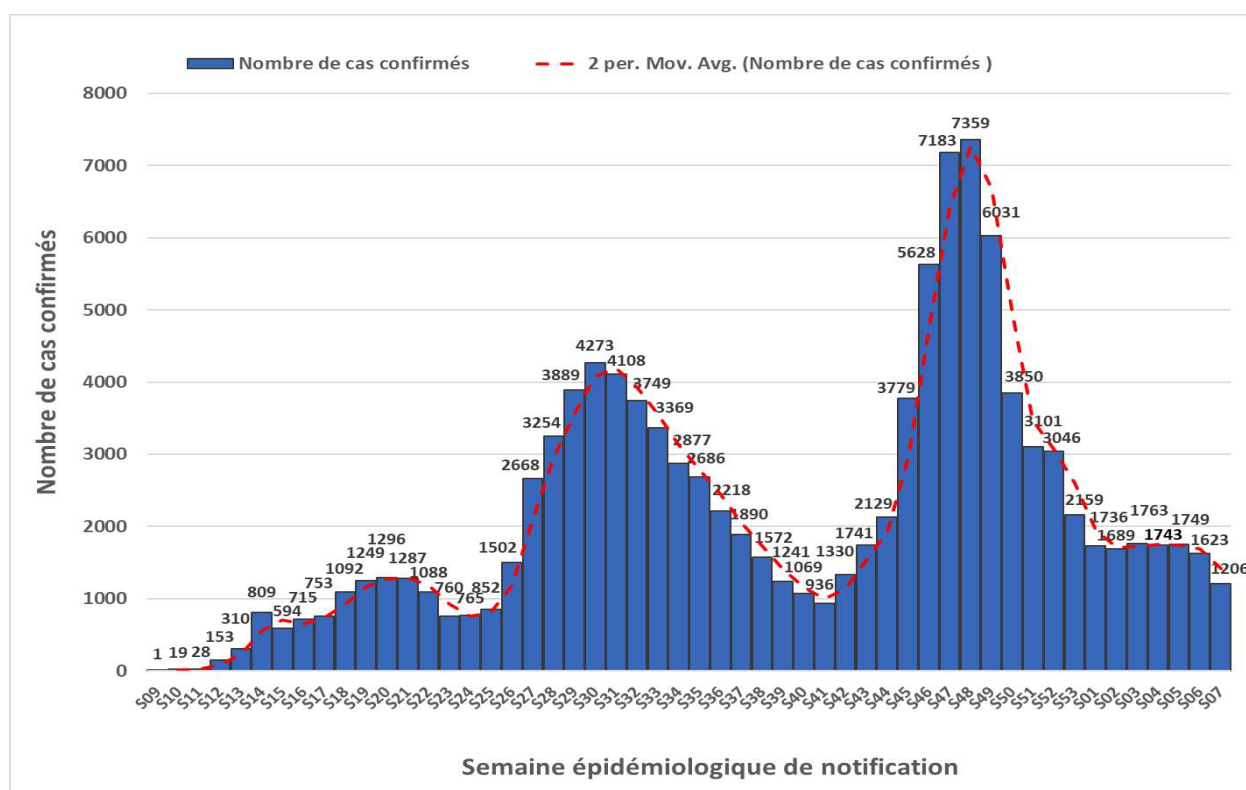
❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

❖ Bilan épidémiologique hebdomadaire

Figure 4 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par semaine de notification à la fin de la semaine 07/2021 au 21 février 2021 en Algérie



Le nombre le plus élevé de cas notifiés en une semaine depuis le début de la pandémie a été enregistré durant la semaine épidémiologique N°48 (23-29 novembre 2020) avec 7 359 cas. Après une baisse significative du nombre hebdomadaire de nouveaux cas entre les semaines épidémiologiques N°48/2020 et N°01/2021 (04-10 janvier 2021), un plateau a été atteint pendant les 6 premières semaines de 2021 (04 janvier – 14 février 2021), et une baisse est de nouveau observée depuis la dernière semaine (15-21 février 2021).

POINT DE SITUATION EN FIN DE SEMAINE 07/2021

Table 2 : Indicateurs hebdomadaires des deux dernières semaines en Algérie

Item	S07/2021	S06/2021	Evolution
Nombre de nouveaux cas confirmés de COVID-19	1206	1623	-25,7%
Moyenne quotidienne de nouveaux cas confirmés	172,3	231,9	
Incidence hebdomadaire (pour 100 000 habitants)	2,75	3,70	
Nombre de nouveaux décès par COVID-19	22	25	-12%

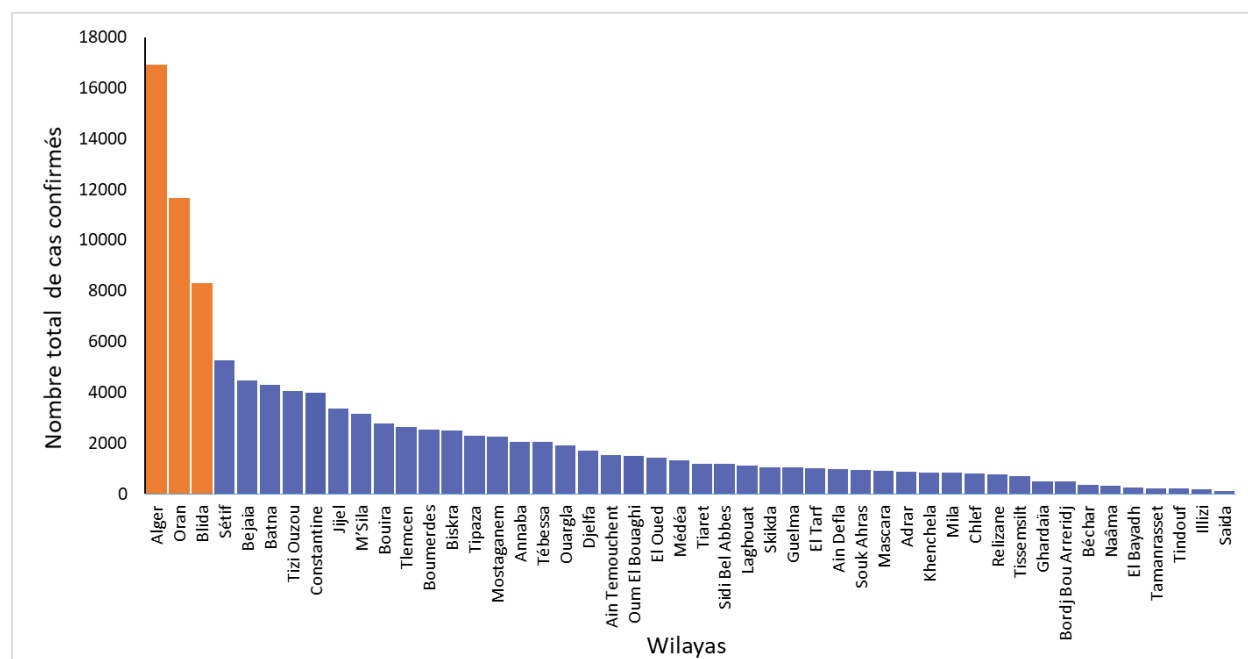
1206 nouveaux cas ont été notifiés durant la semaine épidémiologique N°07/2021 (15-21 février 2021) avec une moyenne quotidienne de 172,3 cas.

Sur les six premières semaines épidémiologiques de l'année 2021, le nombre hebdomadaire de cas est resté stable autour de 1700 nouveaux cas, mais une baisse a de nouveau été observée durant la semaine N°07/2021 avec 1206 cas, ce qui suggère que la circulation du virus est de moins en moins importante dans le pays.

Pour ce qui est de l'incidence hebdomadaire, nous constatons qu'elle est également restée stable entre les semaines N°01/2021 et N°06/2021 (entre 03,70/100 000 habitants et 04,02/100 000 habitants) et qu'elle a diminué cette dernière semaine (2,75/100 000 habitants).

❖ Description Épidémiologique par wilaya en date du 15 février 2021

Figure 5 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par wilaya au 15 février 2021 en Algérie.



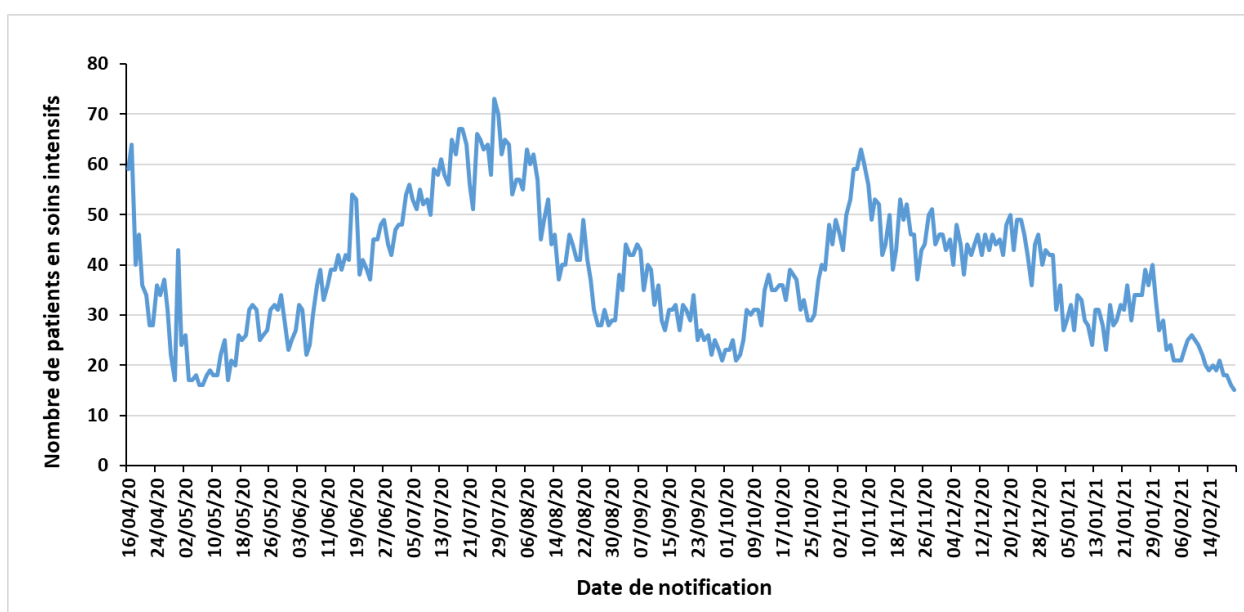
POINT DE SITUATION EN FIN DE SEMAINE 07/2021

En date du 15 février 2021, les wilayas d'Alger, Oran et Blida regroupaient le plus grand nombre de cas notifiés avec 16 905, 11 651 et 8 310 cas respectivement (figure 5), soit 33% des cas déclarés dans le pays. En termes d'incidence, ces wilayas sont également les 03 wilayas ayant le taux d'incidence le plus élevé, suivies des wilayas de Jijel et de Bejaia (incidence supérieure à 400 cas pour 100 000 habitants dans ces 05 wilayas).

Sur 14 jours (02 au 15 février), 07 wilayas ont eu un taux d'accroissement supérieur à 05% : les wilayas d'Adrar (12,4%), de Mascara (11,3%), de Saida (8,9%), d'El Oued (6,8%), de Sidi Bel Abbes (6,7%), de Chlef (6,6%) et d'Oran (5,4%). Enfin, 05 wilayas n'ont présenté aucun cas pendant ces 14 jours : les wilayas de Béchar, d'El Bayadh, de Bordj Bou Arreridj, d'Illizi et de Tindouf.

❖ Evolution de la prise en charge des cas de COVID-19

Figure 5 : Évolution du nombre de patients atteints de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 21 février 2021 en Algérie



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national. Ce nombre est resté inférieur à 30 patients depuis le 31 janvier et il est passé sous la barre des 20 patients le 14 février pour atteindre 15 patients le 21 février 2021.

Sur les 07 derniers jours, le nombre de patients hospitalisés en soins intensifs était de 18 patients, alors qu'il était sur les 03 semaines précédentes de 23, 23 et 35 patients respectivement.

NB : Sur la figure 5, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs à la date indiquée et non le nombre d'hospitalisations par jour de notification.

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 14 février 2021, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de prolonger des mesures de confinement pour 15 jours supplémentaires à compter du 15 février 2021. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Aïn Temouchent et Relizane.

- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaïa, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Aïn Defla, Naâma et Ghardaïa.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Levée de la mesure de limitation du temps d'activité à 21 heures des établissements exerçant les activités suivantes : commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de décoration, de literies et tissus d'ameublement, d'articles de sport, de jeux et de jouets, les lieux de concentration de commerces, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les cafés, restaurations et fast-food ;

- Levée de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;

- Ouverture progressive et contrôlée des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs ;

- Reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées, à l'exception des célébrations de cérémonies et de fêtes

3. Pour les mosquées :

- Ouverture de l'ensemble des mosquées sur le territoire national dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la Covid-19

4. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.

- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
- ❖ **Laboratoire** : RAS
- ❖ **Logistique** : RAS
- ❖ **Partenariat** : RAS
- ❖ **Communication du risque** : RAS
- ❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** :

Dans le cadre de la vaccination anti-COVID-19, l'Algérie a reçu à ce jour 50 000 doses de vaccins Sputnik V (Gamaleya Institute) et 50 000 doses de vaccins Covishield (Oxford/AstraZeneca – Serum Institute of India). 40 000 premières doses (20 000 de chaque vaccin) ont été distribuées et réparties entre les wilayas, en fonction de la densité de population et du taux de prévalence de la pandémie. Ces doses ont été délivrées aux personnes identifiées comme prioritaires : personnel de santé, personnes âgées de plus de 65 ans et personnes ayant une comorbidité. Ces personnes sont invitées à aller s'inscrire au niveau des Etablissements Publics de Santé de Proximité (EPSP) pour obtenir une date de vaccination en fonction des nouvelles doses qui seront disponibles. Les 10 000 premières doses restantes (5 000 de chaque vaccin) ont été délivrées aux personnes exerçant des activités stratégiques et essentielles (corps constitués et institutions étatiques).

En date du 16 février 2021, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a indiqué que l'Algérie recevra fin février 2021, 200 000 doses de vaccin chinois (Sinopharm), en sus des doses de vaccins Oxford/AstraZeneca allouées à l'Algérie dans le cadre des premières livraisons du mécanisme COVAX.

ACTUALITES DE L'OMS SUR LA COVID-19

❖ Publications techniques :

- « Operational considerations to expedite genomic sequencing component of GISRS surveillance of SARS-CoV-2 », publication du 17 février 2021 (en anglais uniquement) : <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-2019-nCoV-genomic-sequencing-GISRS-2021.1>
- « Maintaining a safe and adequate blood supply and collecting convalescent plasma in the context of the COVID-19 pandemic », publication du 17 février 2021 (mise à jour de la publication du 10 juillet 2020) : <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-2019-nCoV-BloodSupply-2021-1>
- « Interim recommendations for use of the AZD1222 (ChAdOx1-S (recombinant)) vaccine against COVID-19 developed by Oxford University and AstraZeneca », publication du 10 février 2021, (en anglais uniquement) : <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-2019-nCoV-vaccines-SAGE-recommendation-AZD1222-2021.1>

❖ Informations et communications :

- Le 15 février 2021, l'OMS a autorisé deux vaccins supplémentaires contre la COVID-19 pour une utilisation d'urgence ainsi que leur déploiement par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX. Il s'agit de deux versions des vaccins mis au point par AstraZeneca/Oxford qui sont produits par AstraZeneca-SKBio (République de Corée) et par le Serum Institute of India : <https://www.who.int/fr/news/item/15-02-2021-who-lists-two-additional-covid-19-vaccines-for-emergency-use-and-covax-roll-out>
- La vidéo de « Science in 5 » (en anglais) publiée le 18 février donne des explications sur la gestion des doses des différents vaccins anti-COVID-19 : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/media-resources/science-in-5/episode-26---vaccine-dosage>



Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR** : peneauc@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

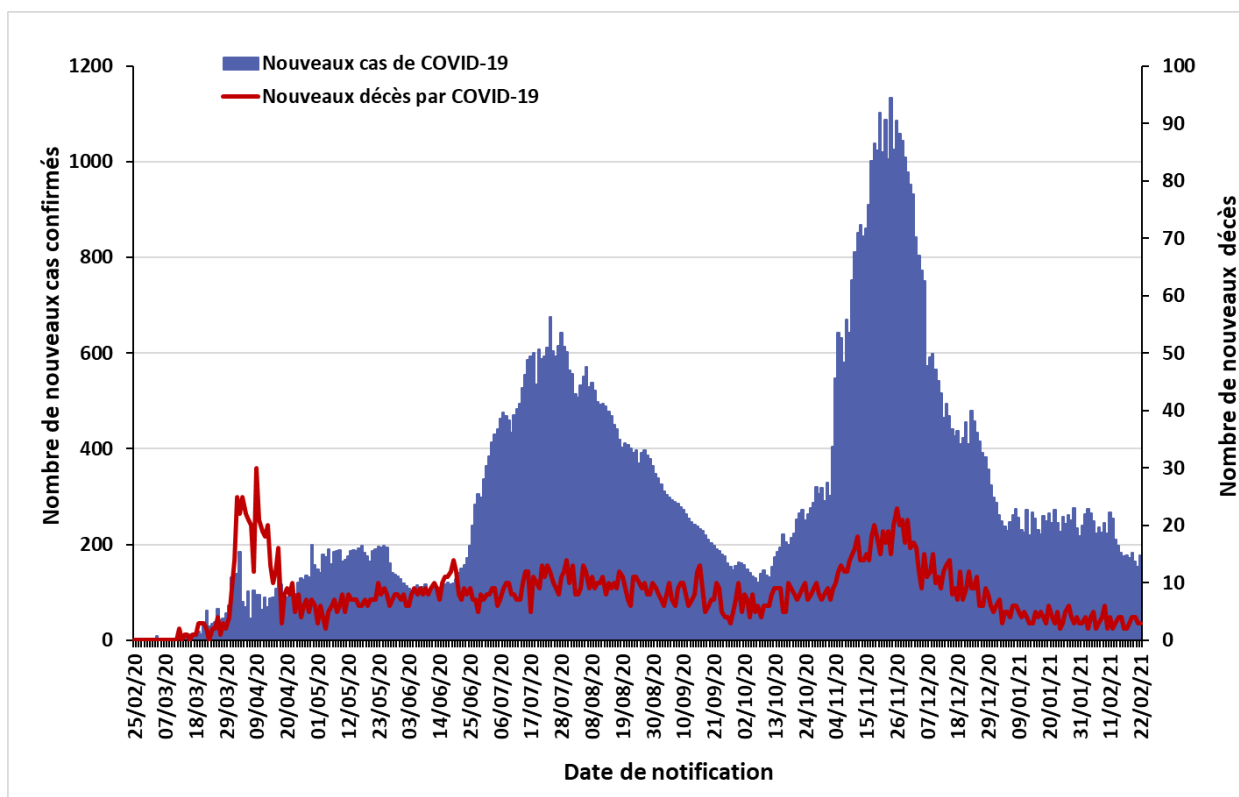
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 332
Date du rapport : 23 février 2021
Date des Données : 22 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 22 février 2021 en Algérie



La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après :
<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 22 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 22 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		112 094
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		177
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		255,34
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	21
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	21
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	6
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		77 225
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		149
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		277
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		18
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 964
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		3
Taux de létalité		2,64%
Taux de mortalité (pour 100 000 habitants)		6,75

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 22 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 29 décembre 2020 au 22 février 2021)

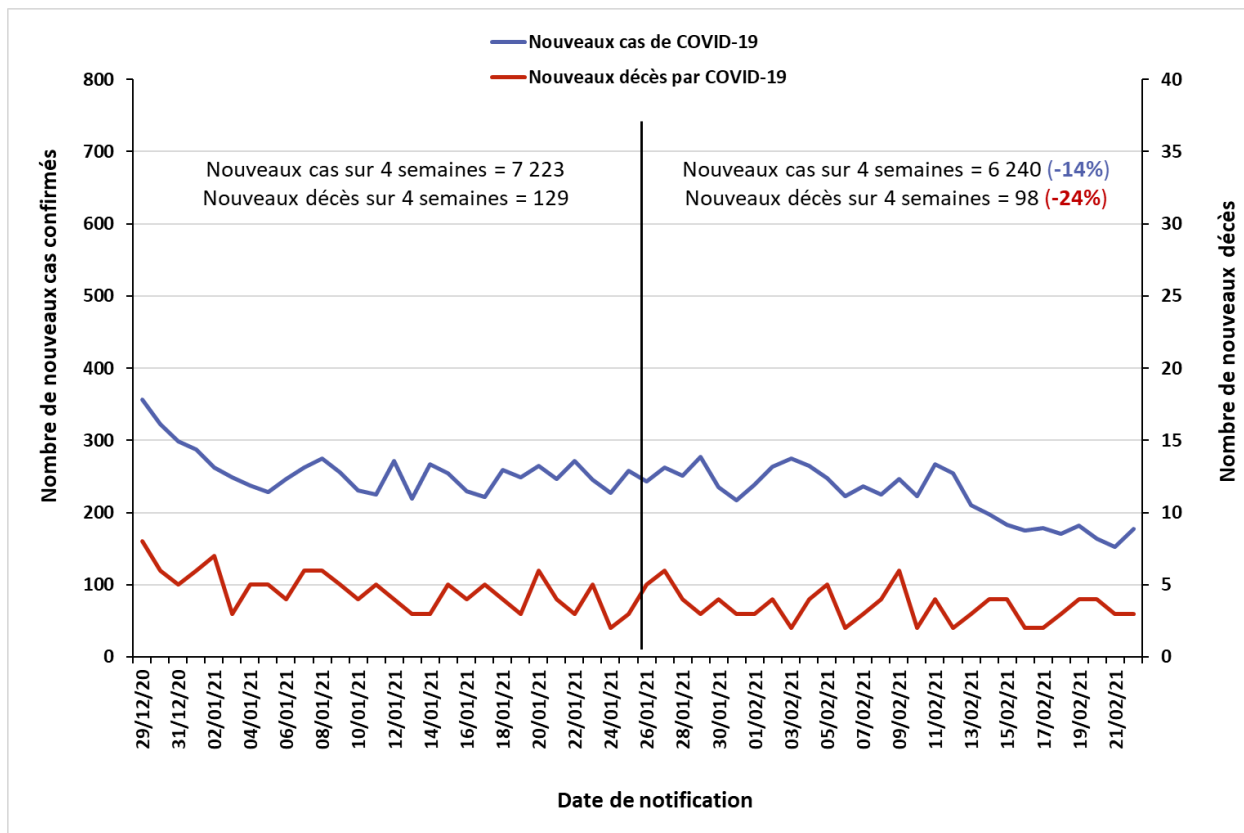
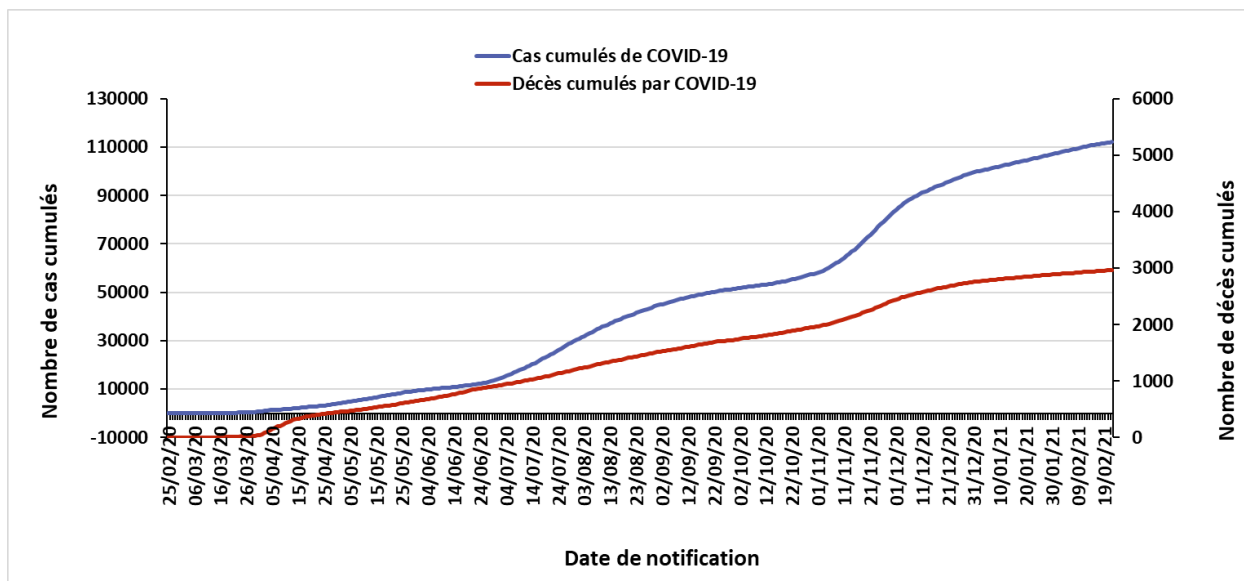


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 22 février 2021 en Algérie



❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 14 février 2021, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de prolonger des mesures de confinement pour 15 jours supplémentaires à compter du 15 février 2021. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Aïn Temouchent et Relizane.

- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaïa, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Aïn Defla, Naâma et Ghardaïa.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Levée de la mesure de limitation du temps d'activité à 21 heures des établissements exerçant les activités suivantes : commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de décoration, de literies et tissus d'ameublement, d'articles de sport, de jeux et de jouets, les lieux de concentration de commerces, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les cafés, restaurations et fast-food ;

- Levée de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;

- Ouverture progressive et contrôlée des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs ;

- Reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées, à l'exception des célébrations de cérémonies et de fêtes

3. Pour les mosquées :

- Ouverture de l'ensemble des mosquées sur le territoire national dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la Covid-19

4. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.

- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

- ❖ Recherche et suivi des contacts : RAS
- ❖ Laboratoire : RAS
- ❖ Logistique : RAS
- ❖ Partenariat : RAS
- ❖ Communication du risque : RAS
- ❖ Vaccination anti-COVID-19 : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- Dr NGUESSAN Bla Francois, WR : nguessanf@who.int
- Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR : peneauc@who.int
- Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC : khelifih@who.int

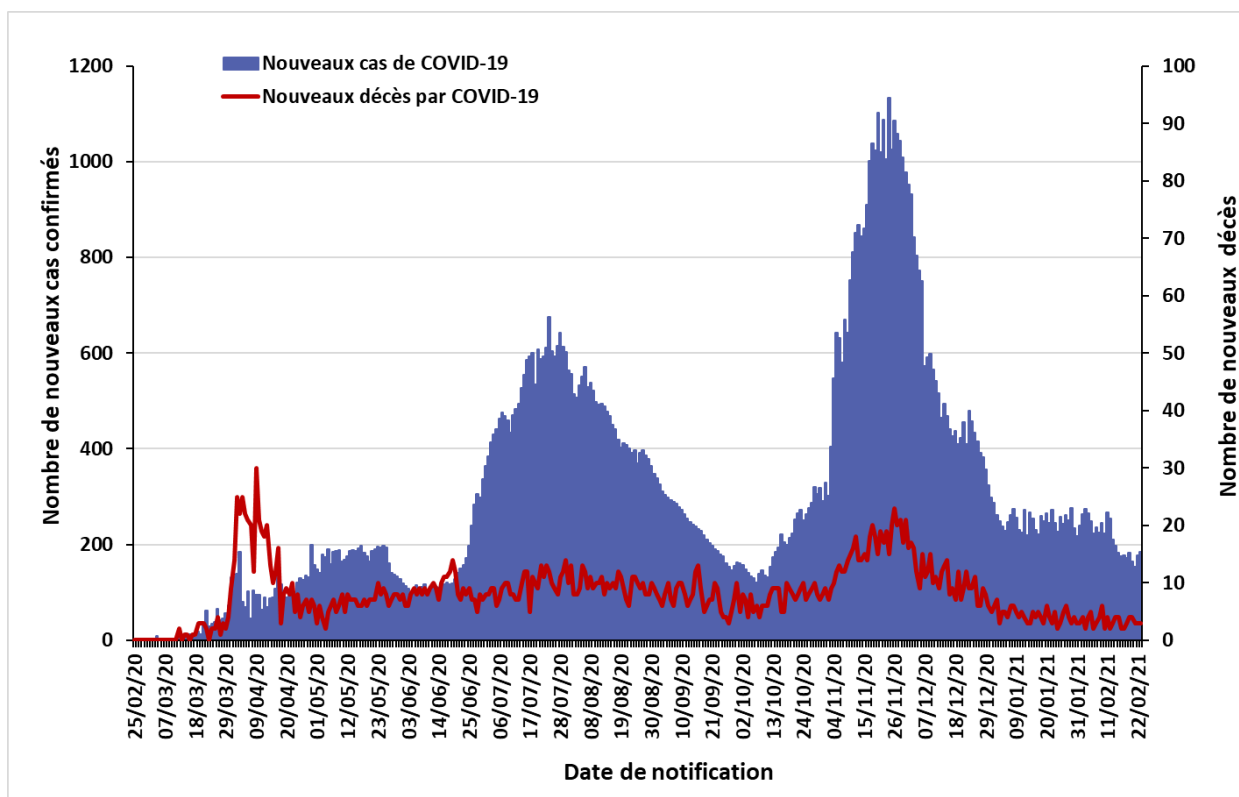
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 333
Date du rapport : 24 février 2021
Date des Données : 23 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 23 février 2021 en Algérie



La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après :
<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 23 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 23 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		112 279
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		185
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		255,76
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	20
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	24
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	4
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		77 382
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		157
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		236
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		19
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 967
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		3
Taux de létalité		2,64%
Taux de mortalité (pour 100 000 habitants)		6,76

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 23 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 30 décembre 2020 au 23 février 2021)

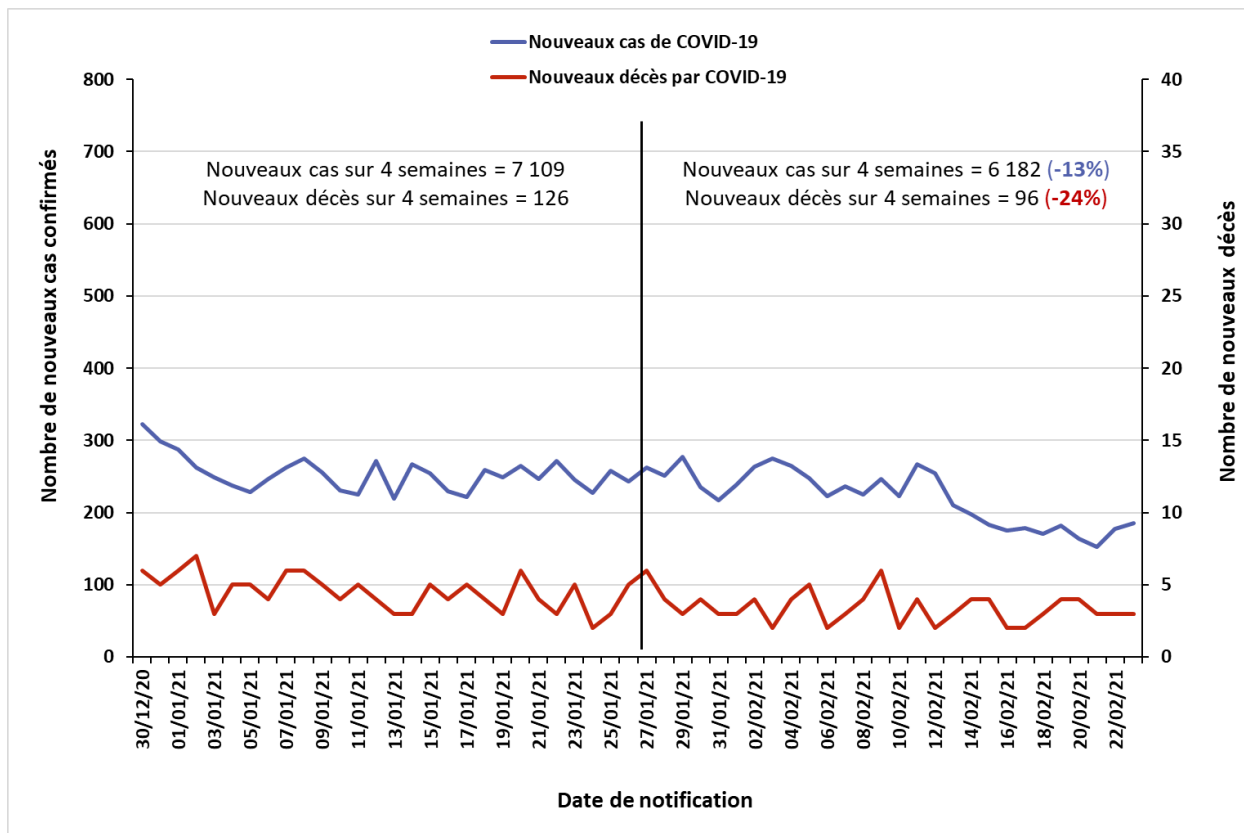
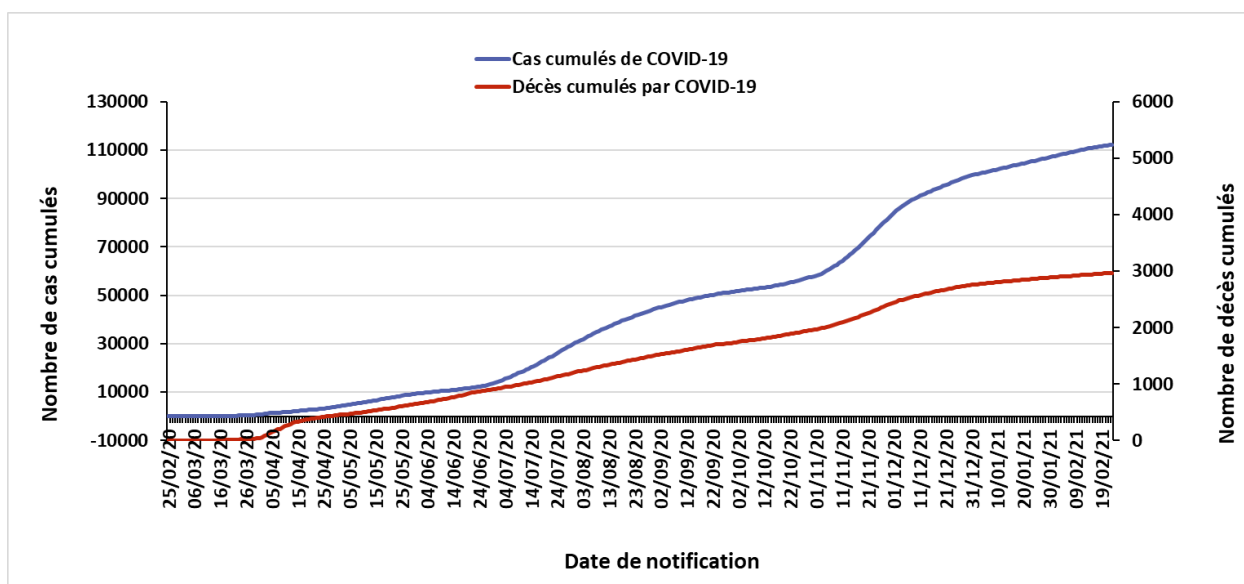


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 23 février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE PAR WILAYA DU 18 FEVRIER 2021

En date du 18 février 2021, les wilayas d'Alger, Oran et Blida regroupaient le plus grand nombre de cas notifiés avec 16 995, 11 749 et 8 337 cas respectivement, soit 33% des cas déclarés dans le pays. En termes d'incidence, ces wilayas étaient également les 03 wilayas ayant le taux d'incidence le plus élevé, suivies des wilayas de Jijel et de Bejaia (incidence supérieure à 400 cas pour 100 000 habitants dans ces 05 wilayas - figure 4). Cependant, alors que l'incidence sur 7 jours glissants pour 100 000 habitants est en baisse sur le mois de février dans les wilayas d'Alger, Oran et Blida, elle est en augmentation dans les wilayas de Jijel et de Bejaia (figure 5).

Figure 4 : Taux d'incidence des cas confirmés de COVID-19 par wilaya au 18 février 2021 en Algérie.

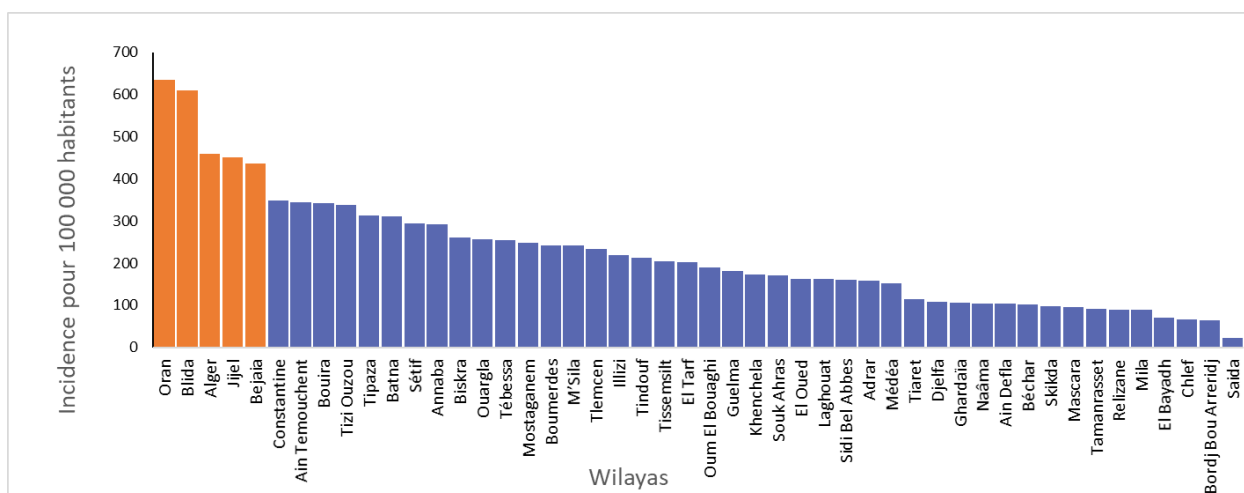
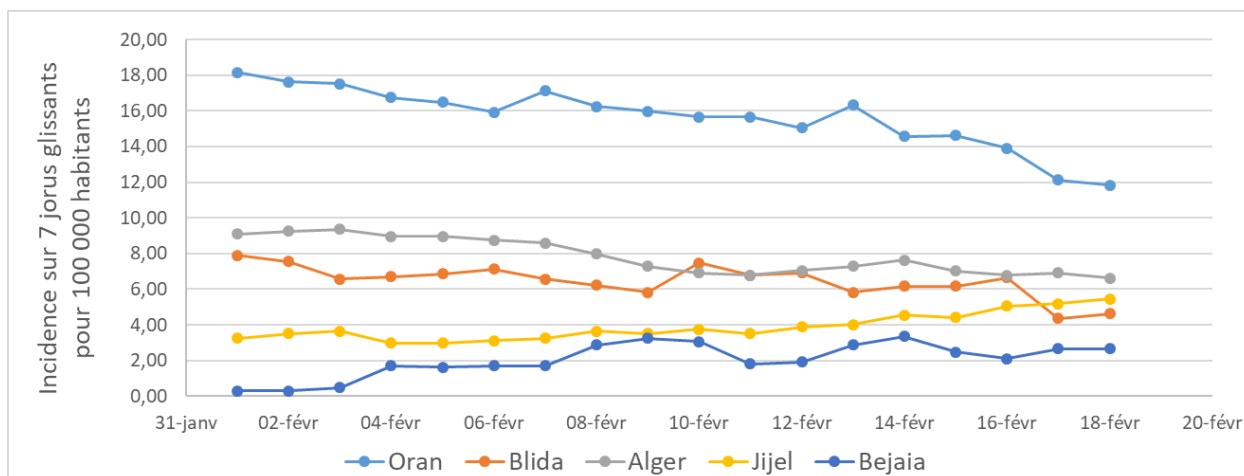


Figure 5 : Evolution du taux d'incidence sur 7 jours glissants dans les 05 wilayas les plus touchées.



Sur 14 jours (05 au 18 février 2021), seulement 06 wilayas ont eu un taux d'accroissement supérieur à 05% : les wilayas de Mascara (9%), de Saïda (8,9%), de Chlef (8%), d'Adrar (7,8%), d'El Oued (6,2%) et de Sidi Bel Abbes (5,2%). Enfin, 04 wilayas n'ont présenté aucun cas pendant ces 14 jours : les wilayas de Béchar, d'El Bayadh, de Tindouf et d'illizi.

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 14 février 2021, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de prolonger des mesures de confinement pour 15 jours supplémentaires à compter du 15 février 2021. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane.

- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaïa.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Levée de la mesure de limitation du temps d'activité à 21 heures des établissements exerçant les activités suivantes : commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de décoration, de literies et tissus d'ameublement, d'articles de sport, de jeux et de jouets, les lieux de concentration de commerces, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les cafés, restaurations et fast-food ;

- Levée de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;

- Ouverture progressive et contrôlée des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs ;

- Reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées, à l'exception des célébrations de cérémonies et de fêtes

3. Pour les mosquées :

- Ouverture de l'ensemble des mosquées sur le territoire national dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la Covid-19

4. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.

- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
- ❖ **Laboratoire** : RAS
- ❖ **Logistique** : RAS
- ❖ **Partenariat** : RAS
- ❖ **Communication du risque** : RAS
- ❖ **Vaccination anti-COVID-19** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR** : peneauc@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

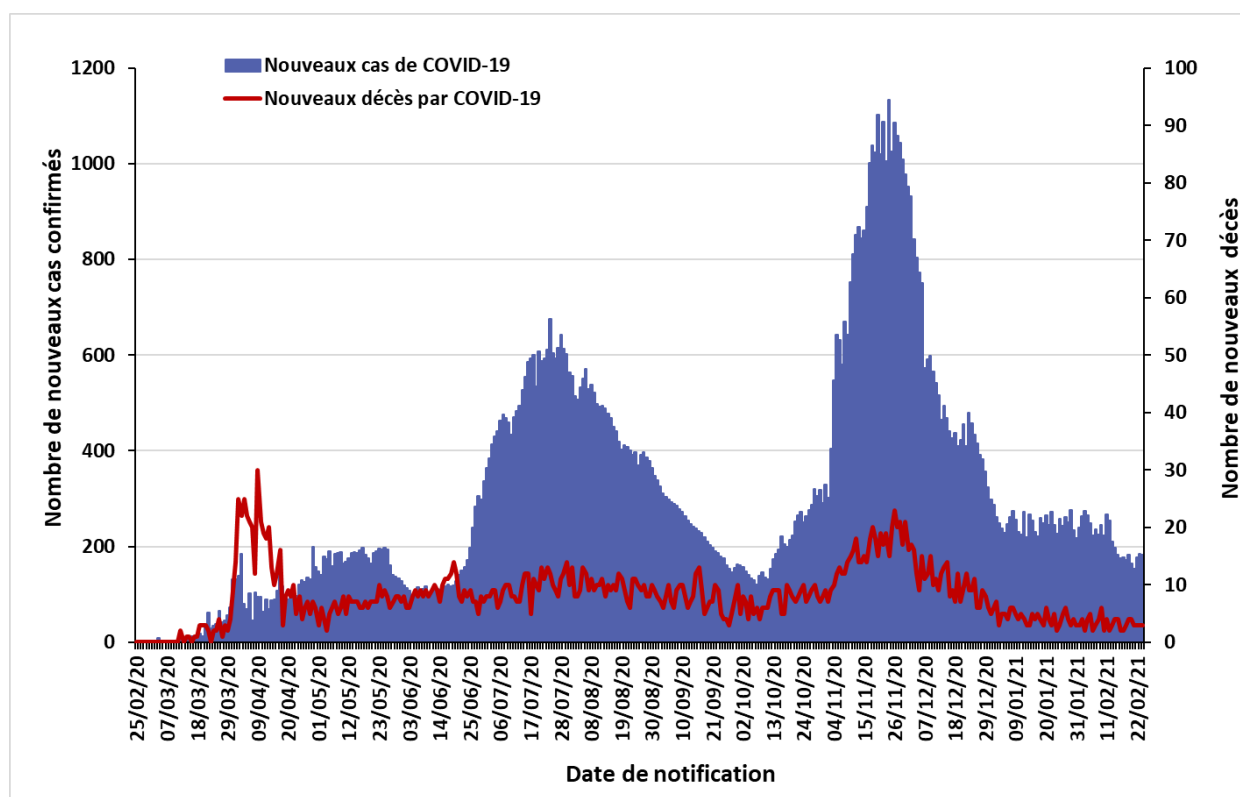
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 334
Date du rapport : 25 février 2021
Date des Données : 24 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 24 février 2021 en Algérie



La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après :
<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 24 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 24 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		112 461
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		182
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		256,18
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	23
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	19
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	6
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		77 537
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		155
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		ND*
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		21
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 970
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		3
Taux de létalité		2,64%
Taux de mortalité (pour 100 000 habitants)		6,77

*ND : Données non disponibles à notre niveau

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 24 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 31 décembre 2020 au 24 février 2021)

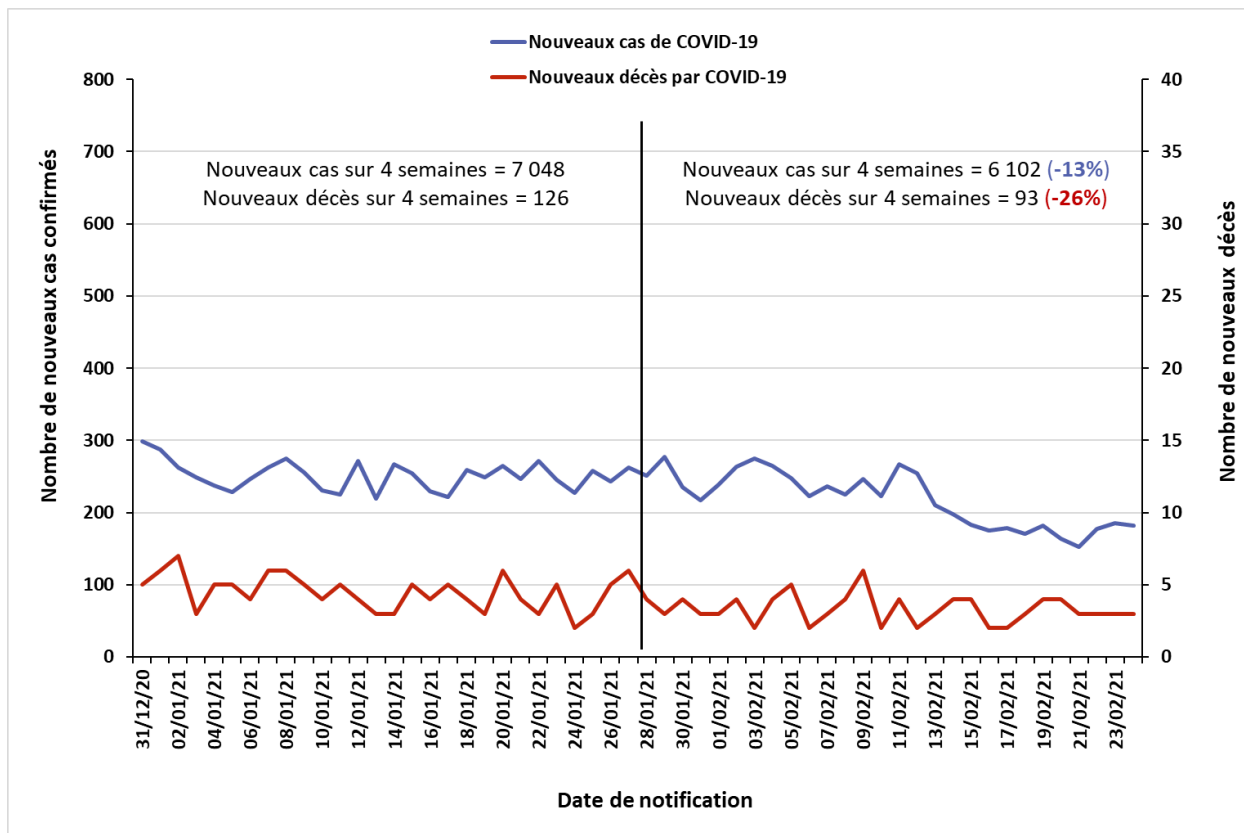
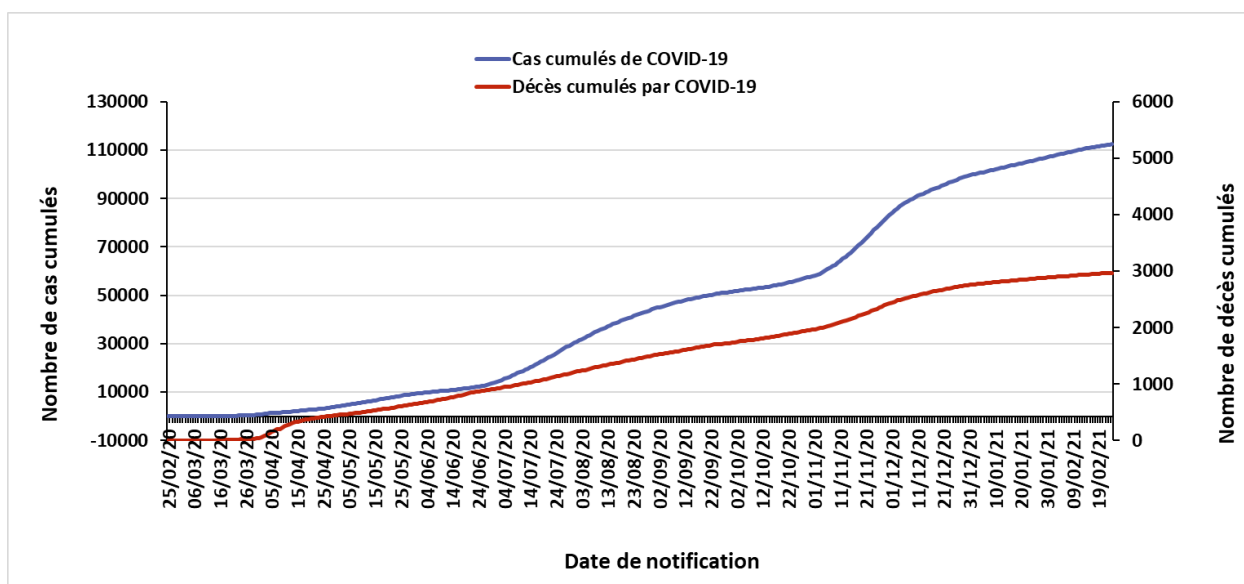


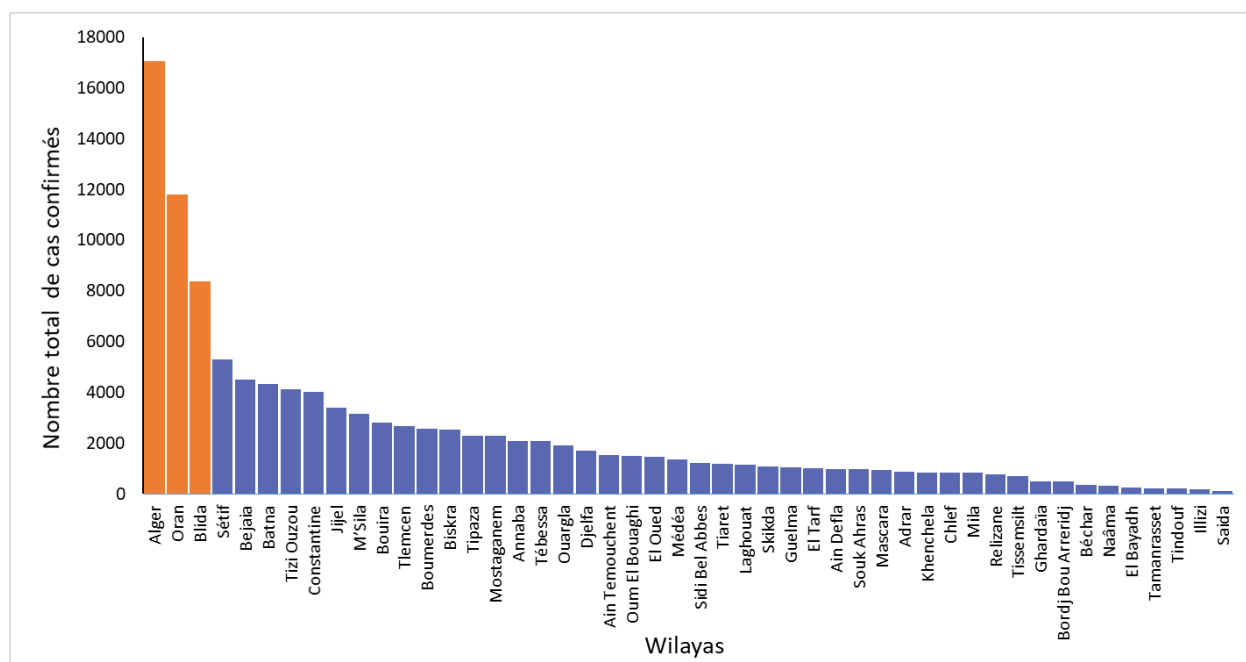
Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 24 février 2021 en Algérie



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE PAR WILAYA DU 20 FEVRIER 2021

En date du 20 février 2021, les wilayas d'Alger, Oran et Blida regroupaient le plus grand nombre de cas notifiés avec 17 043, 11 798 et 8 361 cas respectivement, soit 33% des cas déclarés dans le pays. En termes d'incidence, ces wilayas étaient également les 03 wilayas ayant le taux d'incidence le plus élevé, suivies des wilayas de Jijel et de Bejaia (incidence supérieure à 400 cas pour 100 000 habitants dans ces 05 wilayas - figure 4).

Figure 4 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par wilaya au 20 février 2021 en Algérie.



Sur 14 jours (07 au 20 février 2021), seulement 06 wilayas ont eu un taux d'accroissement supérieur à 05% : les wilayas de Saïda (11,1%), d'Adrar (9%), de Chlef (8,6%), de Mascara (7,7%), de Sidi Bel Abbès (6,3%) et d'El Oued (6,2%). Enfin, 04 wilayas n'ont présenté aucun cas pendant ces 14 jours : les wilayas de Béchar, d'El Bayadh, de Tindouf et d'Illizi.

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 14 février 2021, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de prolonger des mesures de confinement pour 15 jours supplémentaires à compter du 15 février 2021. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane.

- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaïa.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Levée de la mesure de limitation du temps d'activité à 21 heures des établissements exerçant les activités suivantes : commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de décoration, de literies et tissus d'ameublement, d'articles de sport, de jeux et de jouets, les lieux de concentration de commerces, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les cafés, restaurations et fast-food ;

- Levée de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;

- Ouverture progressive et contrôlée des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs ;

- Reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées, à l'exception des célébrations de cérémonies et de fêtes

3. Pour les mosquées :

- Ouverture de l'ensemble des mosquées sur le territoire national dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la Covid-19

4. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.

- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
- ❖ **Laboratoire** : RAS
- ❖ **Logistique** : RAS
- ❖ **Partenariat** : RAS
- ❖ **Communication du risque** : RAS
- ❖ **Vaccination anti-COVID-19** :

Le 24 février 2021, l'Algérie a réceptionné à l'aéroport militaire de Boufarik 200 000 doses de vaccins chinois anti-COVID-19 produits par Sinopharm. Il s'agit d'un don de la Chine à l'Algérie.

Les personnes faisant partie des populations prioritaires (personnels de santé, personnes exerçant une activité stratégique, personnes âgées de plus de 65 ans, personnes ayant une comorbidité) sont invitées à s'inscrire au niveau des EPSP ou directement via la plateforme mise en ligne par le MSPRH : [http://vac-covid19.sante.gov.dz:9580/rdvac/menu ins/](http://vac-covid19.sante.gov.dz:9580/rdvac/menu_ins/)

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- Dr NGUESSAN Bla Francois, WR : nguessanf@who.int
- Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR : peneauc@who.int
- Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC : khelifih@who.int

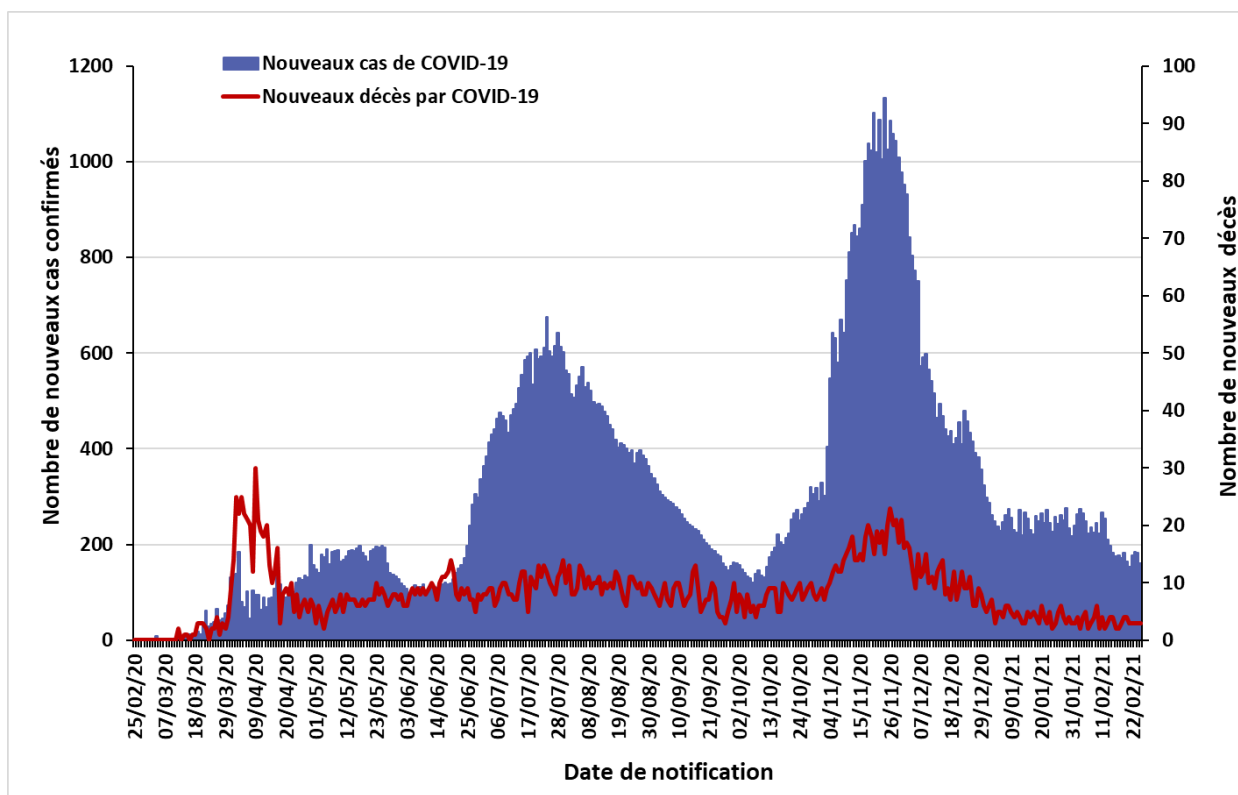
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 335
Date du rapport : 26 février 2021
Date des Données : 25 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 25 février 2021 en Algérie



La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après :
<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 25 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 25 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		112 622
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		161
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		256,54
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	ND*
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	ND*
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	ND*
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		77 683
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		146
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		ND*
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		18
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 973
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		3
Taux de létalité		2,64%
Taux de mortalité (pour 100 000 habitants)		6,77

*ND : Données non disponibles à notre niveau

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 25 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 01 janvier au 25 février 2021)

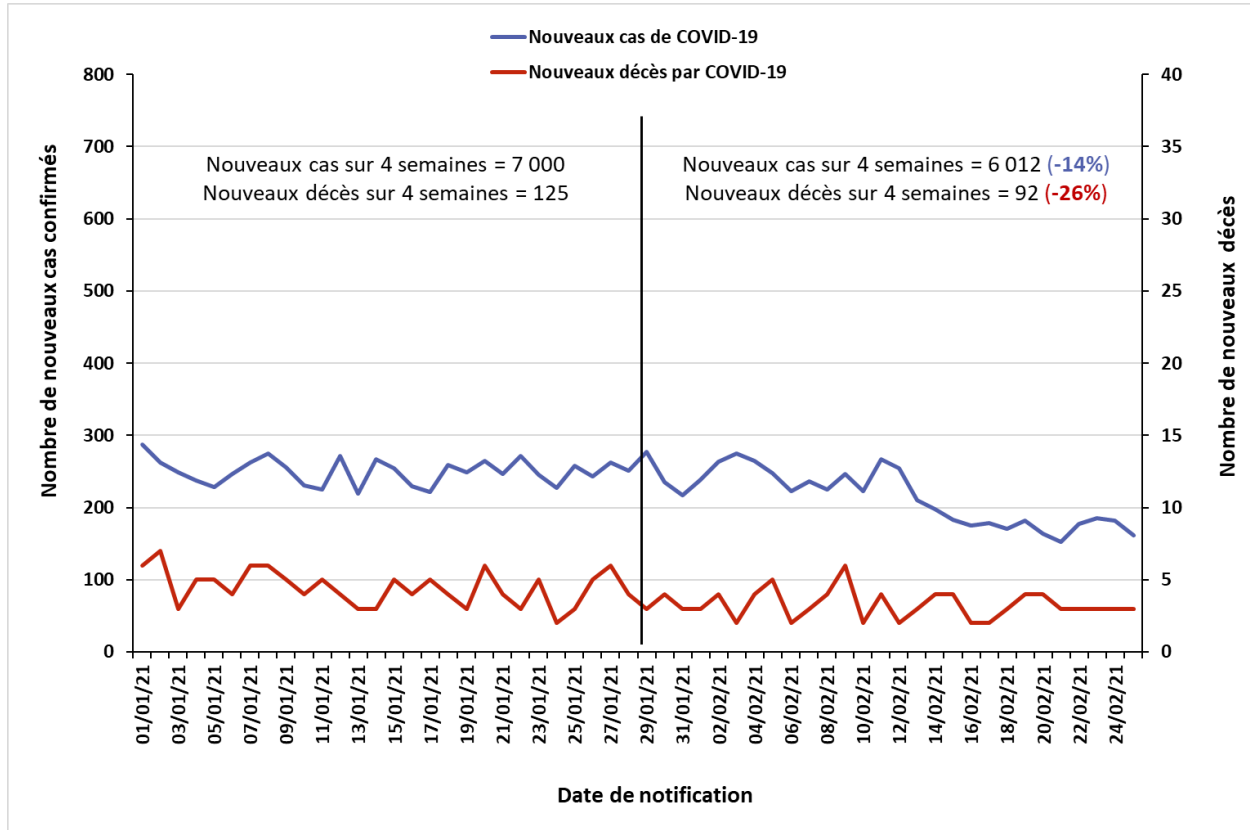
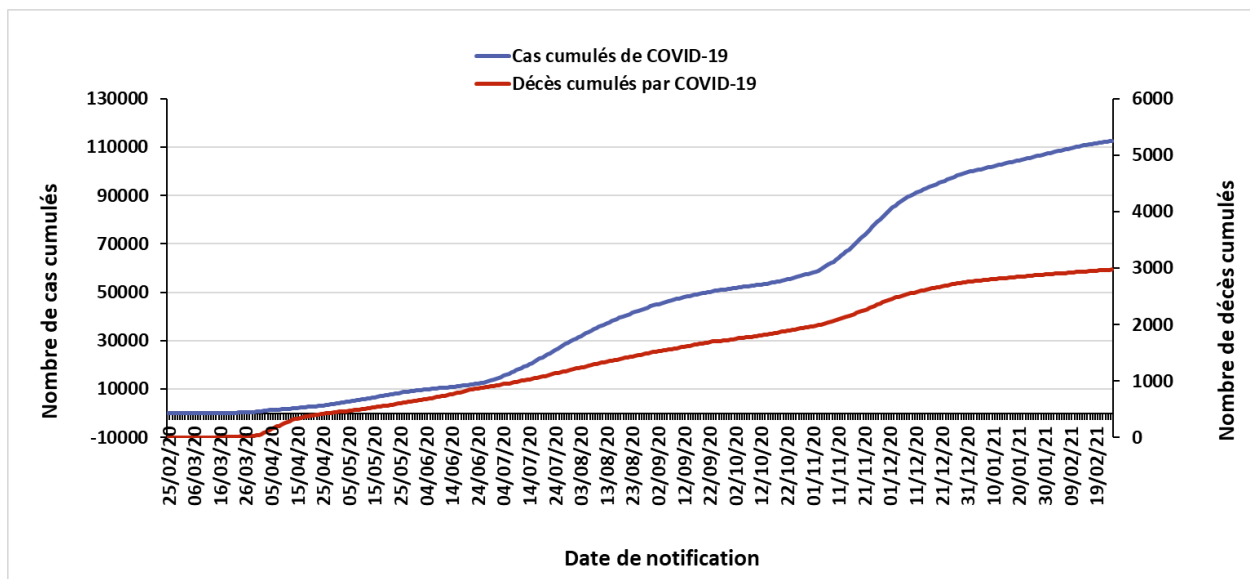


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 25 février 2021 en Algérie



❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 14 février 2021, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de prolonger des mesures de confinement pour 15 jours supplémentaires à compter du 15 février 2021. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane.

- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaïa.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Levée de la mesure de limitation du temps d'activité à 21 heures des établissements exerçant les activités suivantes : commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de décoration, de literies et tissus d'ameublement, d'articles de sport, de jeux et de jouets, les lieux de concentration de commerces, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les cafés, restaurations et fast-food ;

- Levée de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;

- Ouverture progressive et contrôlée des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs ;

- Reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées, à l'exception des célébrations de cérémonies et de fêtes

3. Pour les mosquées :

- Ouverture de l'ensemble des mosquées sur le territoire national dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la Covid-19

4. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.

- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** :

L'Institut Pasteur d'Algérie (IPA) a annoncé dans un communiqué d'information le jeudi 25 février la détection de variants du SARS-Cov-2 chez deux patients, après le séquençage d'échantillons identifiés positifs par PCR le 19 février 2021. Le communiqué précise que les variants détectés comportent les mutations N501Y et D614G et une délétion des positions 69-79, qui sont des signatures génétiques du variant détecté pour la première fois le 20 septembre 2020 à Kent au Royaume-Uni. Les deux patients concernés sont un membre du personnel de santé de l'EHS de Psychiatrie de Chéraga et un immigré revenant de France pour l'enterrement de son père. La recherche des cas contacts (et notamment du patient zéro) est actuellement en cours.

❖ **Logistique** : RAS

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

❖ **Vaccination anti-COVID-19** :

Les personnes faisant partie des populations prioritaires (personnels de santé, personnes exerçant une activité stratégique, personnes âgées de plus de 65 ans, personnes ayant une comorbidité) sont invitées à s'inscrire au niveau des EPSP ou directement via la plateforme mise en ligne par le MSPRH : http://vac-covid19.sante.gov.dz:9580/rdvac/menu_ins/

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- Dr NGUESSAN Bla Francois, WR : nguessanf@who.int
- Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR : peneauc@who.int
- Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC : khelifih@who.int

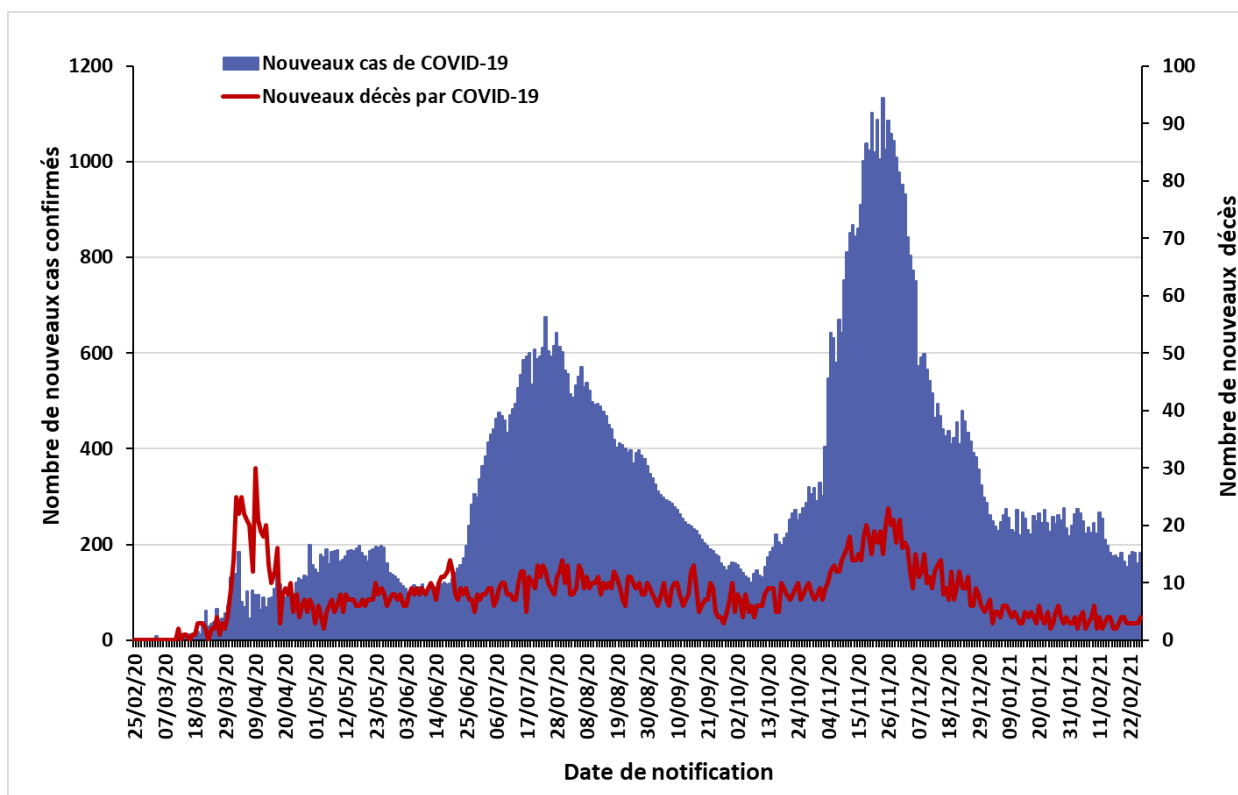
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 336
Date du rapport : 27 février 2021
Date des Données : 26 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 26 février 2021 en Algérie



La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après :
<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 26 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 26 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		112 805
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		183
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		256,96
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	16
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	28
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	4
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		77 842
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		159
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		ND*
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		21
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 977
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		4
Taux de létalité		2,64%
Taux de mortalité (pour 100 000 habitants)		6,78

*ND : Données non disponibles à notre niveau

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 26 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 02 janvier au 26 février 2021)

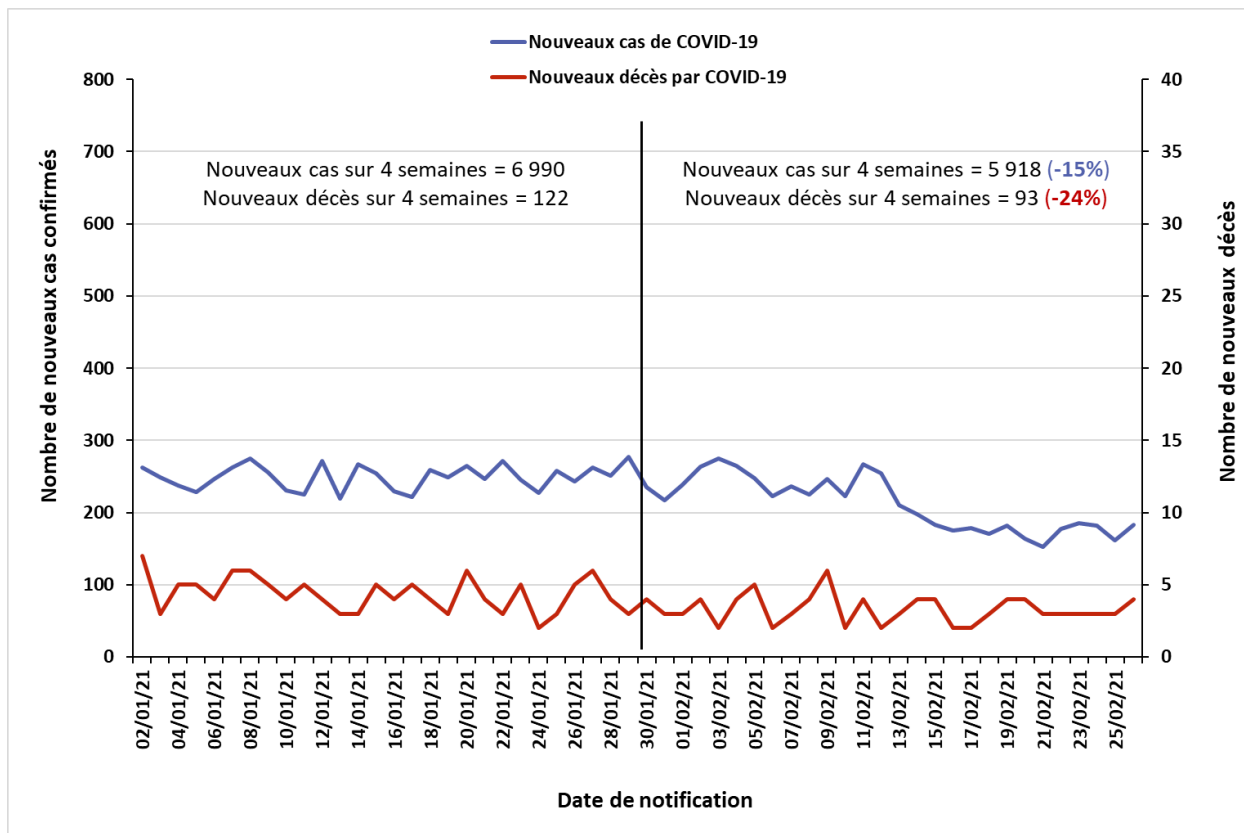
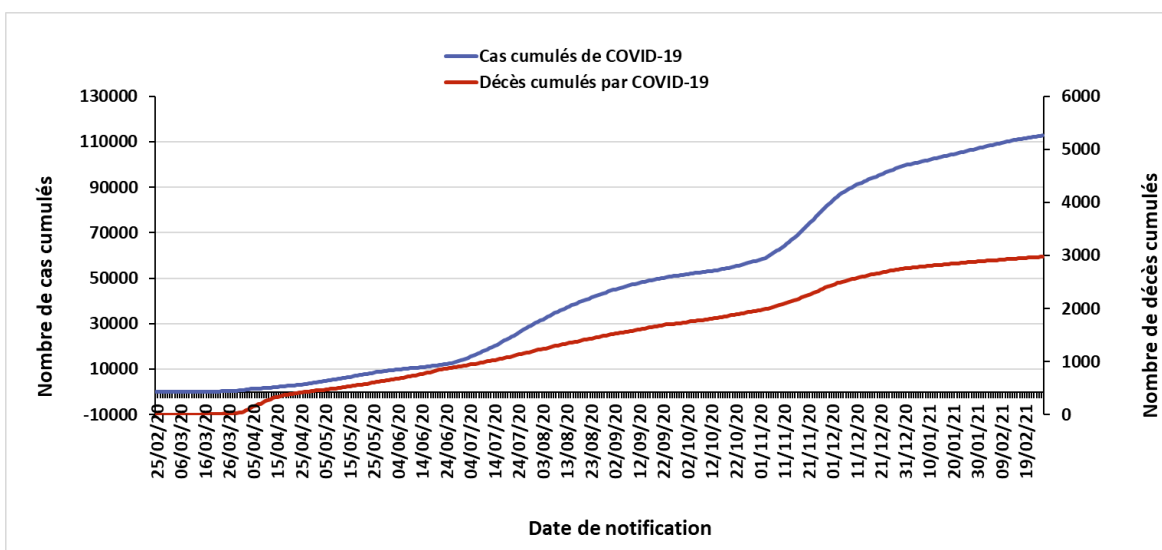


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 26 février 2021 en Algérie



❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 14 février 2021, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de prolonger des mesures de confinement pour 15 jours supplémentaires à compter du 15 février 2021. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane.

- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaïa.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Levée de la mesure de limitation du temps d'activité à 21 heures des établissements exerçant les activités suivantes : commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de décoration, de literies et tissus d'ameublement, d'articles de sport, de jeux et de jouets, les lieux de concentration de commerces, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les cafés, restaurations et fast-food ;

- Levée de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;

- Ouverture progressive et contrôlée des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs ;

- Reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées, à l'exception des célébrations de cérémonies et de fêtes

3. Pour les mosquées :

- Ouverture de l'ensemble des mosquées sur le territoire national dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la Covid-19

4. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.

- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** :

L'Institut Pasteur d'Algérie (IPA) a annoncé dans un communiqué d'information le jeudi 25 février la détection de variants du SARS-Cov-2 chez deux patients, après le séquençage d'échantillons identifiés positifs par PCR le 19 février 2021. Le communiqué précise que les variants détectés comportent les mutations N501Y et D614G et une délétion des positions 69-79, qui sont des signatures génétiques du variant détecté pour la première fois le 20 septembre 2020 à Kent au Royaume-Uni. Les deux patients concernés sont un membre du personnel de santé de l'EHS de Psychiatrie de Chéraga et un immigré revenant de France pour l'enterrement de son père. La recherche des cas contacts (et notamment du patient zéro) est actuellement en cours.

❖ **Logistique** : RAS

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

❖ **Vaccination anti-COVID-19** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- Dr NGUESSAN Bla Francois, WR : nguessanf@who.int
- Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR : peneauc@who.int
- Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC : khelifih@who.int

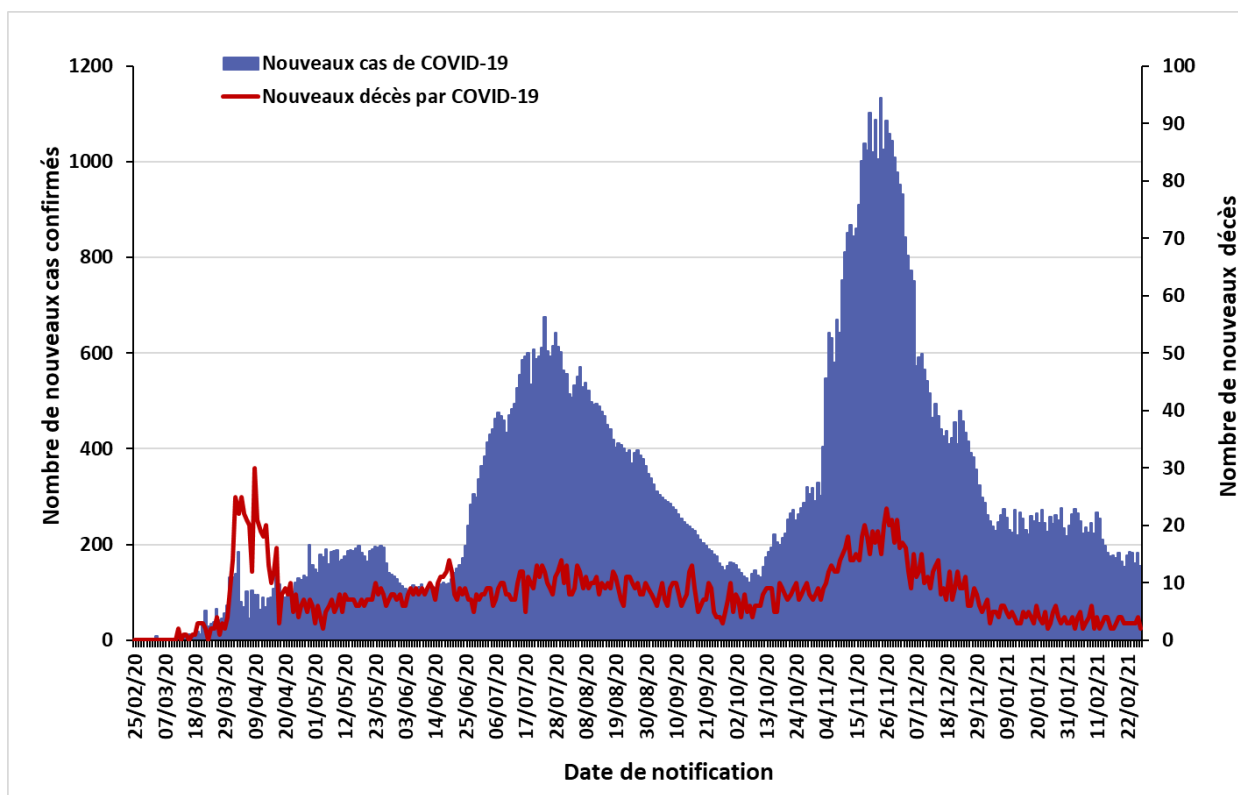
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 337
Date du rapport : 28 février 2021
Date des Données : 27 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 27 février 2021 en Algérie



La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après :
<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 27 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 27 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		112 960
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		155
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		257,31
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	27
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	16
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	5
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		77 976
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		134
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		142
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		18
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 979
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		2
Taux de létalité		2,64%
Taux de mortalité (pour 100 000 habitants)		6,79

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 27 FEVRIER 2021

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 03 janvier au 27 février 2021)

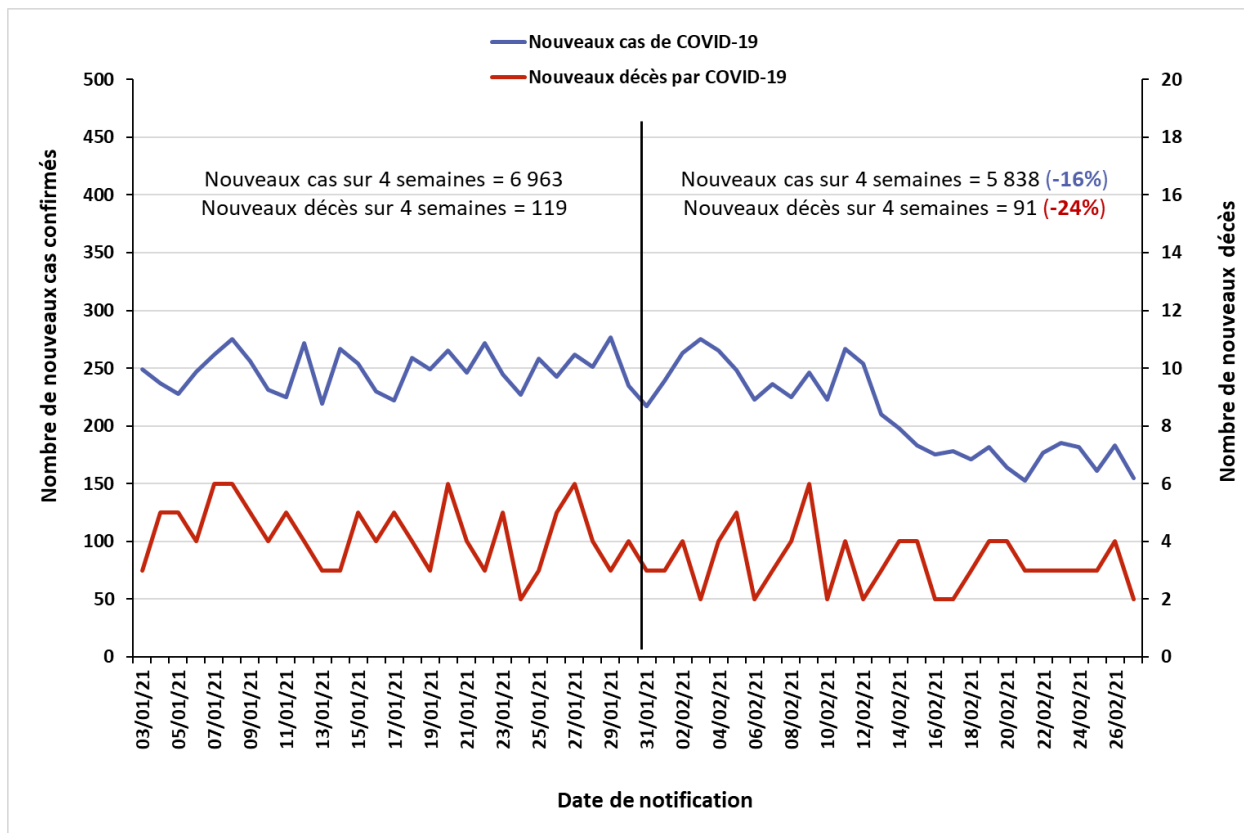
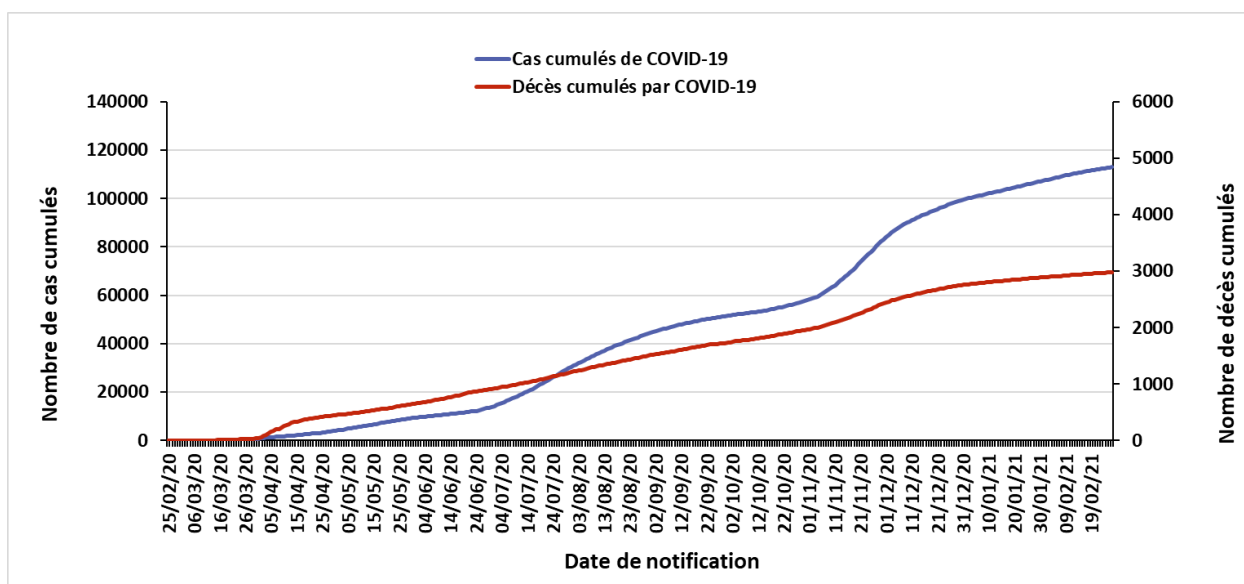


Figure 3 : Evolution du nombre cumulé de cas confirmés et décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 27 février 2021 en Algérie



❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 14 février 2021, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de prolonger des mesures de confinement pour 15 jours supplémentaires à compter du 15 février 2021. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane.

- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaïa.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Levée de la mesure de limitation du temps d'activité à 21 heures des établissements exerçant les activités suivantes : commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de décoration, de literies et tissus d'ameublement, d'articles de sport, de jeux et de jouets, les lieux de concentration de commerces, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les cafés, restaurations et fast-food ;

- Levée de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;

- Ouverture progressive et contrôlée des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs ;

- Reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées, à l'exception des célébrations de cérémonies et de fêtes

3. Pour les mosquées :

- Ouverture de l'ensemble des mosquées sur le territoire national dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la Covid-19

4. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.

- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** :

Pour appuyer l'Algérie dans la riposte contre la COVID-19, l'OMS a financé l'acquisition de 500 kits de 10 tests PCR qui ont été réceptionnés à l'Institut Pasteur d'Algérie le 25 février 2021, ainsi que des réactifs et matériels de laboratoire permettant de réaliser ces tests.

Suite au financement par l'UNICEF d'un nouvel instrument COBAS 6800 pour l'Institut Pasteur d'Algérie, l'OMS a également prévu l'acquisition de réactifs et matériels pour 7000 tests PCR qui sont actuellement en cours d'arrivage grâce à l'appui de l'UNICEF.

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

❖ **Vaccination anti-COVID-19** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- Dr NGUESSAN Bla Francois, WR : nguessanf@who.int
- Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR : peneauc@who.int
- Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC : khelifih@who.int

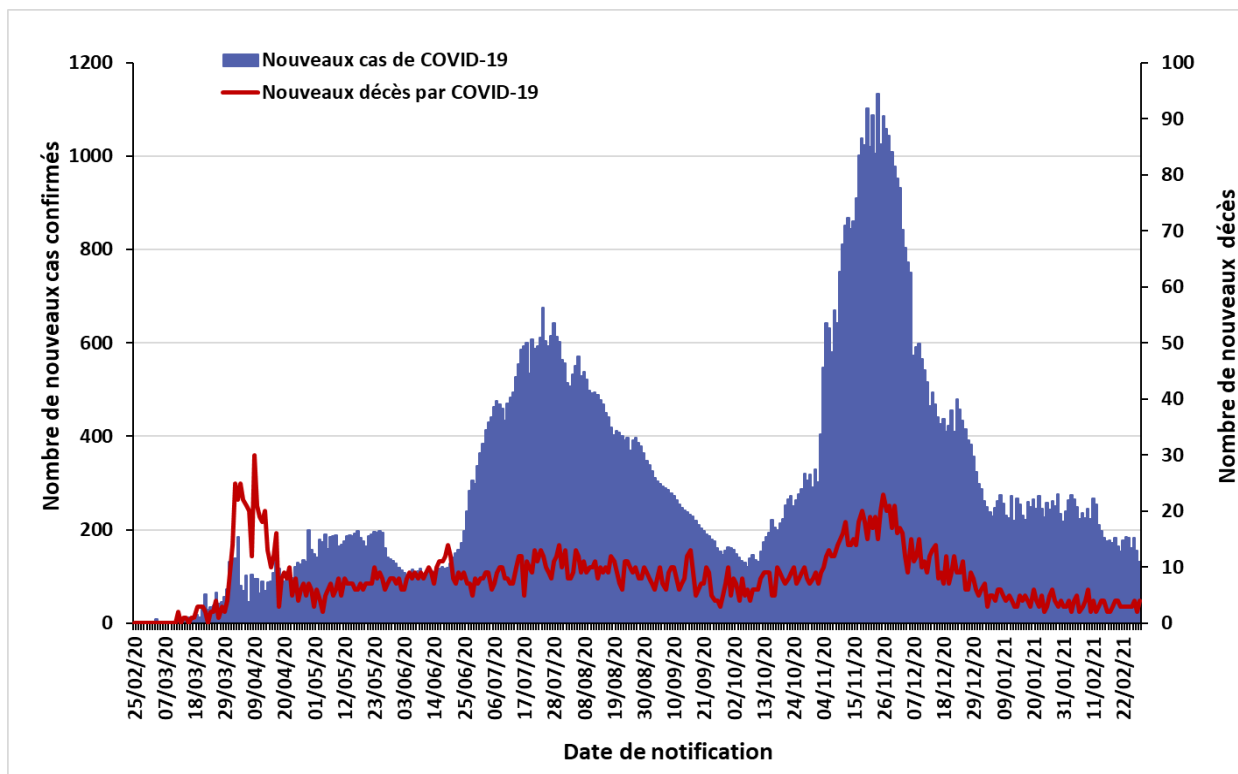
NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 338
Date du rapport : 01 mars 2021
Date des Données : 28 février 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 28 février 2021 en Algérie



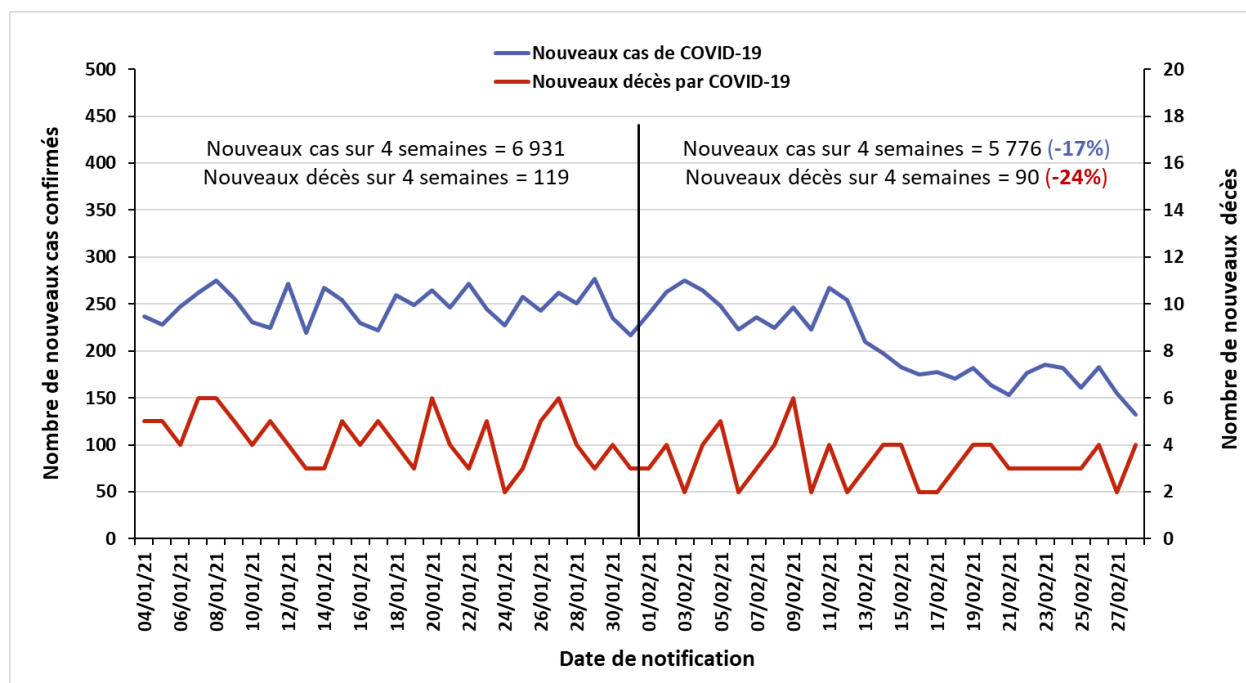
La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après :
<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 28 FEVRIER 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 28 février 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		113 092
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		132
Taux d'incidence nationale de cas de COVID-19 confirmés (sur 100 000 habitants)		257,61
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures :	0 nouveau cas de COVID-19	19
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	25
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	4
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		78 098
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		122
Nombre de nouvelles hospitalisations dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		185
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		18
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		2 983
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		4
Taux de létalité		2,64%
Taux de mortalité (pour 100 000 habitants)		6,79

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 04 janvier au 28 février 2021)



POINT DE SITUATION EN FIN DE SEMAINE 08/2021

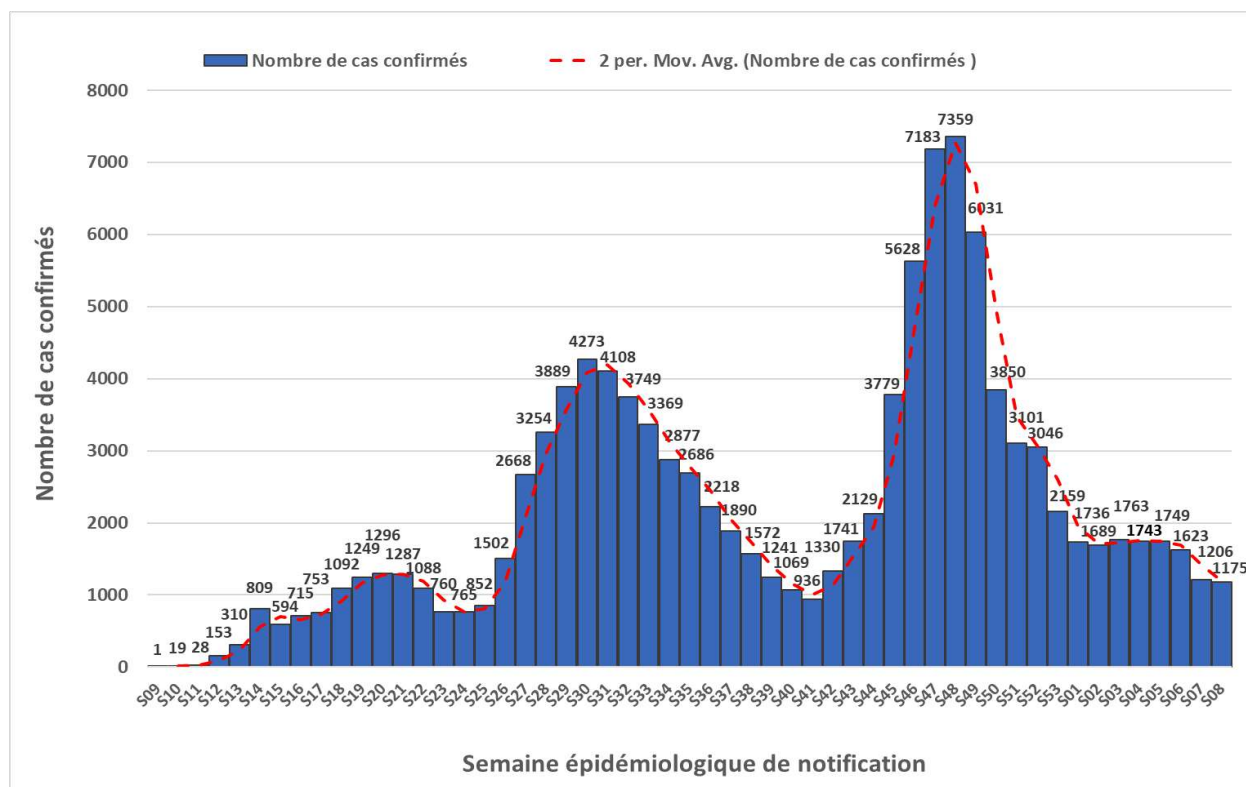
❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

❖ Bilan épidémiologique hebdomadaire

Figure 3 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par semaine de notification à la fin de la semaine 08/2021 au 28 février 2021 en Algérie



Le nombre le plus élevé de cas notifiés en une semaine depuis le début de la pandémie a été enregistré durant la semaine épidémiologique N°48 (23-29 novembre 2020) avec 7 359 cas. Après une baisse significative du nombre hebdomadaire de nouveaux cas entre les semaines épidémiologiques N°48/2020 et N°01/2021 (04-10 janvier 2021), un plateau a été atteint pendant les 6 premières semaines de 2021 (04 janvier – 14 février 2021), et une tendance à la baisse est de nouveau observée depuis les deux dernières semaines (15-28 février 2021).

POINT DE SITUATION EN FIN DE SEMAINE 08/2021

Table 2 : Indicateurs hebdomadaires des deux dernières semaines en Algérie

Item	S08/2021	S07/2021	Evolution
Nombre de nouveaux cas confirmés de COVID-19	1175	1206	-2,6%
Moyenne quotidienne de nouveaux cas confirmés	167,9	172,3	
Incidence hebdomadaire (pour 100 000 habitants)	2,68	2,75	
Nombre de nouveaux décès par COVID-19	22	22	=

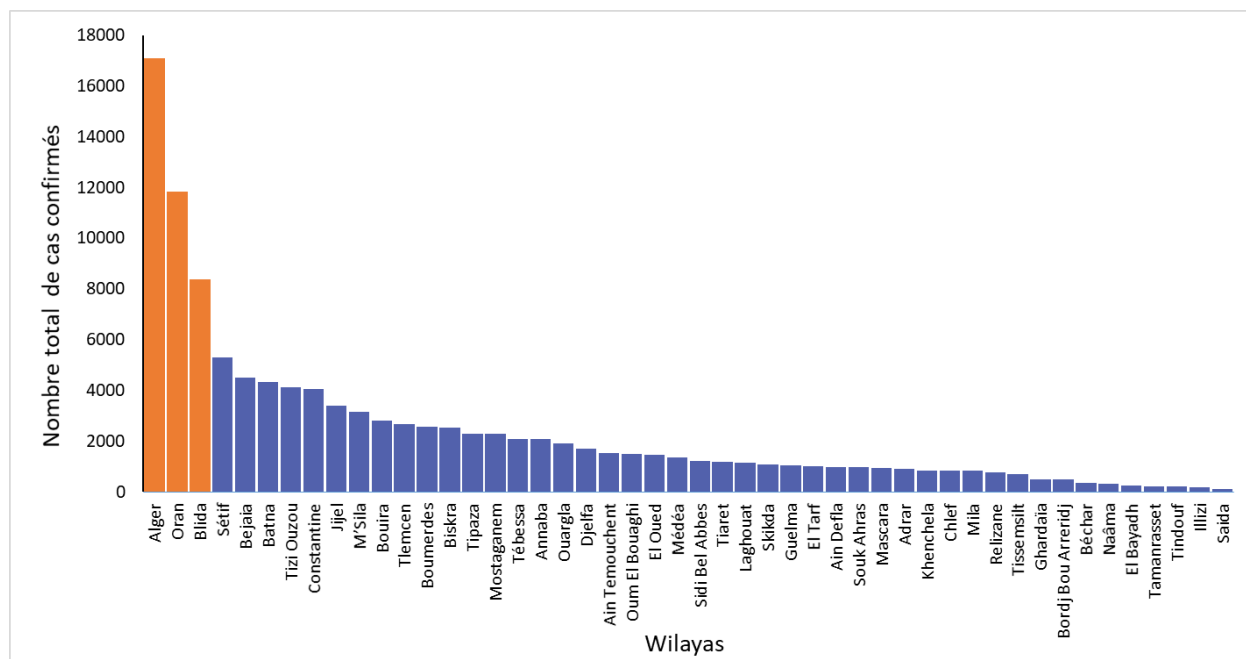
1175 nouveaux cas ont été notifiés durant la semaine épidémiologique N°08/2021 (22-28 février 2021) avec une moyenne quotidienne de 167,9 cas.

Sur les six premières semaines épidémiologiques de l'année 2021, le nombre hebdomadaire de cas est resté stable autour de 1700 nouveaux cas, mais une baisse a de nouveau été observée durant les semaines N°07/2021 avec 1206 cas et N°08/2021 avec 1175 cas, ce qui suggère que la circulation du virus continue à ralentir dans le pays.

Pour ce qui est du taux d'incidence hebdomadaire, nous constatons qu'elle est aussi restée stable entre les semaines N°01/2021 et N°06/2021 (entre 03,70/100 000 habitants et 04,02/100 000 habitants) et qu'elle a diminué ces deux dernières semaines (jusqu'à 2,68/100 000 habitants).

❖ Description Épidémiologique par wilaya en date du 22 février 2021

Figure 4 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par wilaya au 22 février 2021 en Algérie.



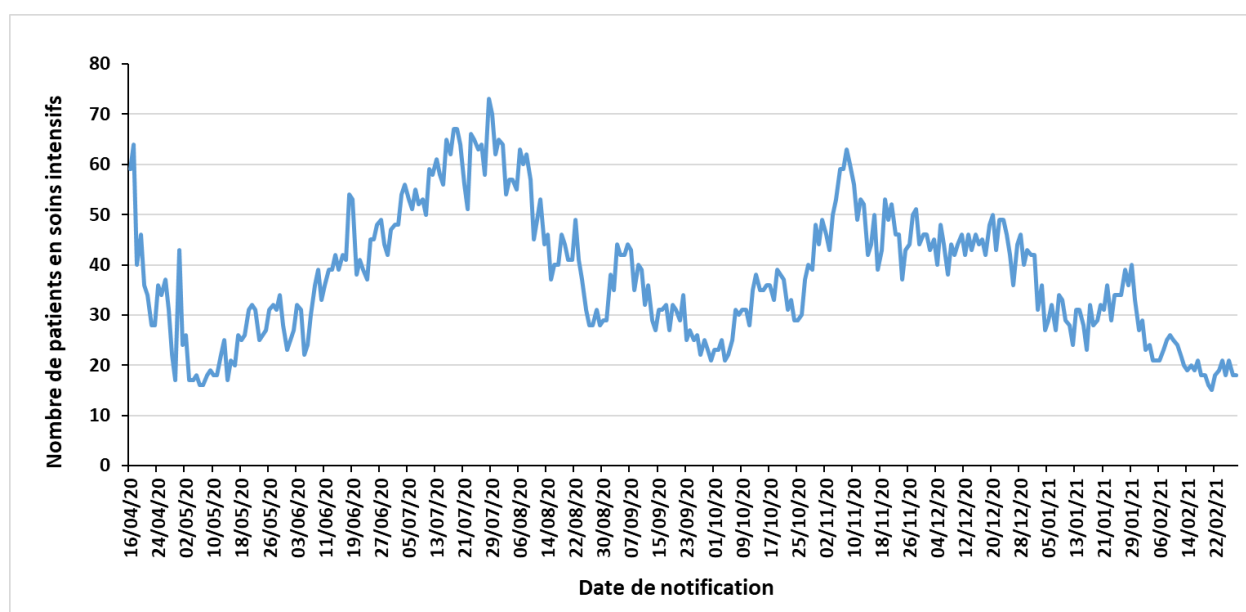
POINT DE SITUATION EN FIN DE SEMAINE 08/2021

En date du 22 février 2021, les wilayas d'Alger, Oran et Blida regroupaient le plus grand nombre de cas notifiés avec 17 094, 11 839 et 8 384 cas respectivement (figure 4), soit 33% des cas déclarés dans le pays. En termes d'incidence, ces wilayas sont également les 03 wilayas ayant les taux d'incidence les plus élevés, suivies des wilayas de Jijel et de Bejaia (incidence supérieure à 400 cas pour 100 000 habitants dans ces 05 wilayas).

Sur 14 jours (09 au 22 février), 05 wilayas ont eu un taux d'accroissement supérieur à 05% : les wilayas de Chlef (8,4%), d'Adrar (7,6%), de Mascara (7,5%), de Sidi Bel Abbes (7,5%) et d'El Oued (5,1%). Enfin, 05 wilayas n'ont présenté aucun cas pendant ces 14 jours : les wilayas de Béchar, d'El Bayadh, de Bordj Bou Arreridj, d'Illizi et de Tindouf.

❖ Evolution de la prise en charge des cas de COVID-19

Figure 5 : Évolution du nombre de patients atteints de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 28 février 2021 en Algérie



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national. Ce nombre est resté inférieur à 30 patients depuis le 31 janvier 2021 et il s'est stabilisé depuis autour de 20 patients.

Sur les 07 derniers jours, le nombre de patients hospitalisés en soins intensifs était de 19 patients, alors qu'il était sur les 03 semaines précédentes de 19, 23 et 23 patients respectivement.

NB : Sur la figure 5, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs à la date indiquée et non le nombre d'hospitalisations par jour de notification.

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 14 février 2021, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de prolonger des mesures de confinement pour 15 jours supplémentaires à compter du 15 février 2021. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- Confinement partiel à domicile de 22 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Ain Temouchent et Relizane.

- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 29 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Bejaia, Béchar, Oum El Bouaghi, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma et Ghardaia.

2. En matière d'activités sociales et économiques :

- Levée de la mesure de limitation du temps d'activité à 21 heures des établissements exerçant les activités suivantes : commerces d'appareils électroménagers, d'articles ménagers et de décoration, de literies et tissus d'ameublement, d'articles de sport, de jeux et de jouets, les lieux de concentration de commerces, les salons de coiffure femmes/hommes, les pâtisseries et les cafés, restaurations et fast-food ;

- Levée de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;

- Ouverture progressive et contrôlée des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs ;

- Reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées, à l'exception des célébrations de cérémonies et de fêtes

3. Pour les mosquées :

- Ouverture de l'ensemble des mosquées sur le territoire national dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la Covid-19

4. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.

- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET INTERVENTIONS DE RIPOSTE

Dans un communiqué publié à l'issue du Conseil des ministres qui s'est tenu dimanche 28 février, le Président de la République a ordonné :

- Le maintien des mesures préventives prises, en particulier la fermeture des frontières et de l'espace aérien au vu de la conjoncture sanitaire mondiale marquée par la propagation de variants du nouveau Coronavirus.
- L'élargissement et le renforcement des enquêtes épidémiologiques, notamment en ce qui concerne les cas de contamination par le variant (britannique) dans le but d'une plus grande prévention.
- La poursuite du programme de vaccination anti-Covid 19 en tenant compte des recommandations des experts et spécialistes en matière de choix de vaccins et de leur efficacité contre les variants du nouveau Coronavirus et en optimisant l'utilisation des quantités disponibles.

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
- ❖ **Laboratoire** : RAS
- ❖ **Logistique** : RAS
- ❖ **Partenariat** : RAS
- ❖ **Communication du risque** : RAS
- ❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** : RAS

ACTUALITES DE L'OMS SUR LA COVID-19

❖ Publications techniques :

- « Anti-interleukin-6 therapies for hospitalized patients with COVID-19: a protocol for a prospective meta-analysis of randomized trials », publication du 19 février 2021 (en anglais uniquement) : https://www.who.int/publications/i/item/WHO-2019-nCoV-PMA_protocols-anti-IL-6-2021.1
- « Maintaining a safe and adequate blood supply and collecting convalescent plasma in the context of the COVID-19 pandemic », publication du 17 février 2021 (mise à jour de la publication du 10 juillet 2020) : <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-2019-nCoV-BloodSupply-2021-1>

❖ Informations et communications :

- Les premières doses de vaccins contre la COVID-19 expédiées par le **Mécanisme COVAX** ont été réceptionnées au Ghana le 24 février 2021 et en Côte d'Ivoire le 26 février 2021, marquant ainsi le début du déploiement mondial. Les vaccins seront désormais expédiés en continu aux participants au Mécanisme COVAX à mesure que les critères de préparation seront satisfaits et les doses produites.
- La vidéo de « Science in 5 » (en anglais) publiée le 26 février donne des explications sur les vaccins contre la COVID-19, les nouveaux variants et l'immunité collective : <https://www.youtube.com/watch?v=DV2JF2jfpY>
- Le Réseau d'information de l'OMS sur les épidémies (EPI-WIN) a publié le 23 février une présentation sur ce que les pays peuvent faire pour préparer les communautés à l'introduction de vaccins, traitements ou nouveaux tests COVID-19 : https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/risk-comms-updates/update50_10-steps-to-community-readiness.pdf?sfvrsn=a6c74c34_4



Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR** : peneauc@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>